

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du 18 mai 2022 - 18h00 - Séance mixte (physique et virtuelle)
Openbare zitting van 18 mei 2022 - 18u00 - Gemengde vergadering (virtueel en fysiek)**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

**Introduction en urgence du point suivant (à l'unanimité)
Indienen in dringendheid van volgend punt (eenparig)**

Mme la Présidente :

Puis-je vous demander si vous acceptez l'introduction en urgence du point suivant :
« Confirmation de l'Ordonnance de police du 12 mai 2022 concernant l'interdiction de l'événement prévu le 13 mai 2022 par Messieurs Filip Dewinter et Geert Wilders sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean (Complémentaire)- Bekrachtiging van de Politieverordening van 12 mei 2022 betreffende het verbod van het evenement op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, gepland door de heren Filip Dewinter en Geert Wilders op 13 mei 2022. (Aanvullend) »

*Le Conseil accepte à l'unanimité.
De Raad gaat unaniem akkoord.*

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative projet de la tour Dockside, Quai des charbonnages, 88-90.
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het project van de Dockside toren, Koolmijnenkaai, 88-90.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Stefano Iannuzzi.

M. Stefano Iannuzzi:

Madame la Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les échevins,

Mesdames, Messieurs,

Notre présence aujourd'hui est due à l'introduction de la troisième mouture du projet de la tour Dockside, Quai des charbonnages, porté par URBISTEP. Plus précisément, notre présence est due à notre forte inquiétude par rapport à la position réelle de la commune de Molenbeek vis-à-vis de ce projet.

Cela fait maintenant plus de cinq ans que des citoyens, soutenus par des collectifs et associations, se battent pour ne pas voir apparaître cette tour de 50 mètres de haut sur le territoire molenbeekois.

Nous nous battons contre cette tour car elle ne répond pas aux besoins des molenbeekois, ni en termes urbanistiques, ni en termes sociaux, ni en termes du respect du bien-être des citoyens. Cette tour fait uniquement plaisir aux promoteurs et aux investisseurs,

les habitants eux devront se contenter d'un chantier important, de l'ombre sur l'espace public, des problèmes de mobilité, du vent en bas de la tour et d'un projet gentrificateur de plus ...

A titre d'exemple, l'étude de Curieuzenair porté par le BRAL et l'université d'Anvers vient d'ailleurs de confirmer nos énormes craintes par rapport à la santé des habitants de la place de l'Yser et ses alentours. Nous habitons une des zones les plus polluées de notre métropole et personne ne pourra nous convaincre d'y ajouter 16000m² de logements, 1200m² de commerces et 400m² de bureaux apportera une solution à cet énorme problème sanitaire.

Au début, malgré l'absurdité du projet, la commune, pour des raisons qui lui sont propres, s'est plutôt montrée favorable à la tour. Il nous a fallu maintes réunions, écrits et autres contacts pour vous convaincre que ce projet n'était pas en faveur de notre commune et que la seule raison d'attirer des tax-payers ne peut justifier un tel massacre social et environnemental.

Heureusement, lors de la dernière commission de concertation, vous nous avez suivis dans nos arguments et vous vous êtes montrés assez fermes vis-à-vis du demandeur et de la Région. On vous remercie pour cela. On a besoin de vous pour nous défendre face à la région qui ne semble pas préoccupé par le bien-être des habitants de Molenbeek. Le Secrétaire d'état, Pascal Smet, est d'ailleurs venu en personne nous dire qu'il était favorable à ce très beau projet et qu'il passera, quoi qu'il en coûte. Rendre les gens heureux malgré leur volonté et son leitmotiv.

Nous aimerions voir autant de détermination à défendre les Molenbeekois contre ce projet du côté de la commune. Nous vous avons trouvé quelque peu timide dans votre avis étonnamment minoritaire de la commission de concertation du 8 octobre 2021. Pour nous, dire que le projet « ne répond au bon aménagement des lieux » n'est pas suffisant.

Avec vos trois voix sur six lors de la prochaine commission de concertation, nous espérons que vous serez plus ferme vis-à-vis de ce projet complètement démesuré. Est-il nécessaire de rappeler le nombre de dérogations au RRU que ce projet demande ?

Nous sommes aujourd'hui à un tournant crucial du projet. Les demandeurs ont modifié les plans aux désidérata de la région. La Région et son ministre sont prêts à accorder le permis. L'avis de la commune de Molenbeek n'a pas ou peu été pris en compte ici.

C'est donc maintenant que nous devons marquer clairement notre position, et comme vous avez été capable de le faire oralement lors de la commission de concertation de la commune, c'est le moment de marquer officiellement et fermement votre refus catégorique à ce projet, projet qui n'a jamais respecté une seule de vos demandes, ni social, ni urbanistique, ni technique. C'est le moment de dire à notre grande sœur que nous ne voulons pas ou plus vivre dans son ombre et que nous n'aimerions pas à avoir à le regretter. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur.

Alors notre règlement indique qu'avant la réponse du collège, chacun des chefs de groupe dispose de trois minutes pour présenter éventuellement son argumentaire s'il le souhaite. J'ai un certain nombre de chefs de groupe qui se sont inscrits. Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la présidente. Alors ce projet qui nous a été présenté aujourd'hui a fait couler énormément d'encre. Ce n'est pas la première fois qu'il y a une levée de boucliers par rapport à ce projet titanesque que je rappelle, c'est une tour qui fait plus de 50 mètres de haut, c'est 12 000 mètres carrés de logements, c'est 4000 mètres carrés de commerces et 1200 mètres carrés de commerces et 400 mètres carrés de bureaux. Alors on est tous demandeurs, qu'on soit acteur, associatif ou et surtout responsable politique, de pouvoir mettre notre patte pour qu'il y ait plus de mixité. L'argument premier qu'on nous sort, évidemment, c'est que ce projet va amener plus de mixité.

Le deuxième argument, et ça a été évoqué dans votre intervention, monsieur, c'est de dire il va y avoir des recettes pour la commune parce qu'une des causes de la paupérisation de la commune et l'impact que ça a sur les deniers communaux c'est évidemment que nous avons une population qui a très peu de revenus, très peu de classes moyennes, énormément de personnes qui ont des revenus minimum, ce qui impacte directement le budget communal.

Il y a une volonté de certains responsables politiques de pouvoir construire comme ça à la va vite des logements. Ici, il ne s'agit pas de logements moyens, il ne s'agit pas de logements sociaux, il s'agit de logements d'un certain standing qui va aggraver la gentrification du quartier. On l'a vu dans de très nombreux quartiers de Bruxelles lorsque vous avez ce type de logement et il y en a eu une série à Molenbeek, on a vu que la première chose qui se passe, c'est qu'il y a un délitement du logement qui entoure ces ghettos, ce sont des ghettos de riches entre guillemets, et nous avons comme ça une partie de la population qui ne peut plus assumer le prix des loyers, qui ne peut plus vivre dans ces quartiers et qui quittent tout simplement la commune voire ils quittent Bruxelles pour aller habiter dans des zones plus reculées, en Wallonie ou en Flandre, où le logement est encore relativement abordable par rapport à Bruxelles.

Évidemment, il faut que la commune assume ses responsabilités parce qu'il ne s'agit pas seulement d'un enjeu de faire venir des nouveaux habitants. Il s'agit ici d'un enjeu social, économique. La mixité, ça ne se décrète pas comme ça, ça nécessite une certaine vision à moyen terme et à long terme. Cela veut aussi qu'on prenne des décisions sur plusieurs décennies et accepter aujourd'hui un projet comme celui-là sans imposer et vous l'avez rappelé, il y a énormément de dérogations et c'est assez étonnant parce qu'il y a des gens qui viennent avec des projets qu'ils ont avec une facilité déconcertante, des dérogations et d'autres qui viennent avec des projets à dimension humaine qui rencontrent d'énormes difficultés pour pouvoir avoir les permis nécessaires, que ce soit au niveau communal mais aussi quand c'est des projets plus importants au niveau régional.

Ben oui, nous demandons nous, en tant que groupe, que la commune soit à vos côtés. Oui, qu'elle fasse entendre sa voix, qu'elle n'ait pas un double discours, comme vous l'avez dit en partie dans votre intervention. Il ne faut pas avoir ce discours vindicatif, militant et très proche de vous quand on est entre quatre yeux et puis quand il s'agit de prendre des décisions, c'est timoré, on caresse dans le sens du poil Monsieur Pascal Smet, parce que Pascal Smet il n'en a rien à faire des Molenbeekois. Ce qui l'intéresse c'est de pouvoir augmenter son compteur de permis, de construction de bien.

Donc Madame la bourgmestre et ainsi qu'à votre équipe, je vous demande de prendre en considération les demandes qui sont faites par les citoyens, par les associations et de pouvoir montrer votre intérêt pour que ce type de projet puisse être revu à la baisse, qu'on puisse avoir un projet à dimension humaine qui ne va pas saigner les habitants de ce quartier avec toutes les conséquences qu'on a entendu, que ce soit au niveau de la santé, au niveau de la mobilité etc., etc. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Avec le groupe PTB, je voudrais vraiment remercier les citoyens qui ont eu déjà la patience et l'endurance de ne pas lâcher le morceau pendant des années.

Je me rappelle que en fait, c'était la même situation à l'époque. Tout près de là, quartier maritime avec Tour et Taxis que c'est encore une fois le comité des citoyens, les associations qui ont dû se battre pour expliquer que ces grands projets ne répondent pas aux besoins des quartiers ni aux besoins de logements, ni aux besoins des infrastructures sociales ni aux besoins de la communication au niveau transports publics. Je dois dire que les gens méritent un point de vue clair de la commune pour lequel la commune va se battre.

On a déjà eu cette discussion lors des projets de l'autre côté de la commune, plutôt côté Anderlecht-Heyvaert, on a eu des débats sur tous ces genres de trucs qui semblent techniques mais qui sont pas du tout techniques, qui sont très politiques et qui répondent ou ne répondent pas aux besoins des gens. Je me rappelle qu'à cette époque-là déjà, on a discuté de limiter la hauteur des bâtiments. Le PTB a même introduit un amendement qui, à mon avis, je me rappelle, a été accepté. Pourquoi la hauteur des bâtiments est tellement importante ? Évidemment, la première chose, c'est que cette hauteur détermine vraiment la vision, la viabilité, le sentiment de l'espace et est-ce que les gens, en fait, sont bloqués de vue, de l'air, de ciel? Ça a un impact aussi plus loin. Ça impacte la densité de la population, mais ça impacte aussi le prix parce que plus haut on construit plus cher devient le terrain, plus cher deviennent les prix, plus chers deviendra toute cette zone. Là, je dois dire avec le PTB, on est très inquiet que toute cette zone canal avec la vision de la région et en fait je constate d'au moins une partie de ce collègue qu'on ne s'oppose pas au développement qui en fait favorise les barons du béton et qui sacrifie les besoins des gens. Si le règlement communal dit qu'il faut 20 % de logements pour les grandes familles et on ne respecte pas et on fait juste un avis minoritaire et pas on vote contre en bloc de la commune, vous avez trois voix, je me demande qui n'était pas là ou qui a voté pour ou qui n'a pas voté contre? J'aimerais bien, je pense que les citoyens, le conseil a le droit de savoir, les représentants de la commune qui sont dans ce comité, ils votent quoi? Les trois personnes qui sont censées être là, ils ont voté quoi?

Alors je voudrais finir avec des propositions madame la bourgmestre. Il y a moyen en tant que commune de donner des garanties et pas juste des paroles pour que les besoins soient respectés. On peut changer les règlements, on peut voter des changements et des adaptations de PPAS et on peut avoir un débat sur les charges d'urbanisme ou on voit que les propositions de charges d'urbanisme n'ont pas en fait respecter la loi et n'ont pas tenu compte que c'est à l'intérieur du projet qu'il faut garantir que la viabilité, l'accessibilité pour tous soient garantis. Pourquoi pas un tiers de logements sociaux ou au moins des logements payables?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la bourgmestre. Tout d'abord, je voudrais sincèrement remercier la mobilisation citoyenne et associative de ce soir qui vient finalement nous alerter, qui vient exprimer des inquiétudes tout à fait légitimes. Vous faites bien de le faire et moi je voudrais vraiment vous féliciter parce que vous le faites avec beaucoup de sérénité alors que vous avez toutes les raisons, évidemment, d'être inquiet.

Alors je ne vais pas rentrer dans les détails parce que je pense que la personne qui s'est exprimée l'a très bien fait. Vous avez expliqué les dangers, les risques. On a un projet qui représente une véritable catastrophe sociale et environnementale pour le quartier et pas du tout une dimension humaine. Je pense qu'il y a des gens à tous niveaux de pouvoir qui doivent comprendre que dorénavant, à Molenbeek-Saint-Jean, les habitants comptent et l'avis des habitants est important et que les habitants refusent d'avoir des projets qui n'ont rien à voir avec eux. Donc c'est ce que j'entends, c'est votre message, je pense, et c'est celui-là qu'on doit entendre avec vous. Moi, je ne vais pas jouer le jeu de la majorité et de l'opposition. Je pense qu'ici on doit élever le débat. Vous avez tout dit, c'est nous tous ensemble, l'ensemble de ce conseil communal que nous devons porter vos revendications. En tout cas, ici, je le fais parce que je soutiens votre démarche et je le ferai également au niveau régional, là où je siège également.

Alors je voudrais m'excuser parce que je vous tourne le dos pendant que je vous parle. Donc c'est un peu difficile parce que le micro est par là, le collègue est là, la vidéo qui nous filme en direct là-bas, je vous tourne le dos, mais soyez certains que je regarde dans la même direction que vous et je veux porter avec vous les mêmes revendications parce que j'ai confiance dans ce collègue et dans la force de conviction, de persuasion de sa bourgmestre qui sera et qui est à votre écoute. On fera le nécessaire en tout cas pour faire entendre votre voix. Parce que, comme je l'ai dit, je suis un ancien Molenbeekois et j'ai connu des moments et des périodes où on aménageait, ou on détruisait à Molenbeek sans tenir compte des habitants. Eh bien cette époque est révolue et je pense que le collègue va en faire la démonstration. Merci encore d'être venu ce soir.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu

M. Sumlu :

Merci madame la bourgmestre. Ben ça va être avec un autre ton. On est tous des Molenbeekois et des Molenbeekois. Nous fréquentons ce quartier qui est le quartier de l'Yser. En tout cas, merci pour votre interpellation.

Quand je me trouve, moi, en tant que Molenbeekois dans ce coin, qu'est-ce que j'observe? J'observe que ce point est un des points le plus dense de Bruxelles, premièrement. Deuxièmement, le point le plus pollué. C'est un des quartiers qui est le plus asphyxié, en tout cas de notre région. En même temps, c'est un point, c'est un quartier qui est le moins vert. Donc le parc qui est le plus proche c'est le parc de la petite Senne qui était encore fermé la semaine passée. Donc les personnes qui habitent dans ce quartier, en fait, ils n'ont pas d'espaces verts. C'est un des quartiers le plus bruyant de Bruxelles parce qu'avec les tunnels à proximité, avec une densité de deux voitures, effectivement, ce qui entoure encore amplifie ce problème c'est aussi un des points le plus dangereux par rapport à tous les usagers de mobilité douce. Dernièrement, vous avez pu remarquer, il y a 1.000.000 de personnes qui fréquentent par an la piste cyclable. Donc, il y en a une grande partie qui utilisent ce coin et en même temps, il y a très peu d'espaces pour les usagers faibles comme les piétons. Donc quand on prend tout ça, ça fait vraiment, extrêmement, un point où on ne pourrait pas en tout cas autoriser un bâtiment qui a plus de dix étages, en plus des bâtiments qui existent déjà.

Imaginez-vous, vous habitez dans la rue derrière. Deux ans après, vous ouvrez vos fenêtres et d'un coup, vous êtes au troisième étage, vous allez voir dix étages au-dessus de vous. Est-ce que c'est possible de pouvoir autoriser un bâtiment dans un coin aussi dense ?

Depuis de 2018, à l'époque, j'étais co-président local de ma locale. On était un des premiers groupes politiques à avoir organisé une action sur place. Vous pouvez aller vérifier

sur nos pages des réseaux et pour manifester notre souhait de ne pas construire cet espace par un bâtiment de cette ampleur.

On est effectivement d'accord avec vous. Pas de gentrification mais plus de mixité. Donc en tout cas cet espace doit servir à ça.

Evidemment, il me reste 35 secondes, qu'est-ce qu'on peut faire? Alors moi, ce que je vois, je ne sais pas si c'est possible, la commune peut exproprier. En tout cas le propriétaire. Il faut voir si nos finances le permettent. Est-ce que c'est utile pour la commune?

On peut relayer les arguments que vous nous avez effectivement transmis pour que nous puissions faire pression sur les régions, donc sur monsieur Smet.

Je pense qu'il faut absolument que ce bâtiment, si en tout cas ça se réalise, ne doit pas dépasser trois ou quatre étages pour que ce quartier puisse rester encore accessible aux habitants qui se trouvent aux alentours. Merci en tout cas pour votre interpellation.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la présidente.

Je voudrais remercier effectivement les citoyens qui interviennent dans le cadre de ce projet et qui sont déjà intervenus à de multiples reprises pour effectivement se battre contre cette tour et contre le fait que en effet, un bâtiment énorme risque d'être construit à cet espace.

Je connais bien le quartier effectivement, puisque j'y travaille tous les jours et qu'une tour face à mon bureau effectivement, ce sera loin d'être très agréable aussi.

Ce projet géant répond-il à la demande du quartier? Avons-nous besoin d'une tour supplémentaire à cet endroit? Tour qui nuira au paysage. Ce quartier est déjà tellement bouché, tellement obstrué. En effet, une tour supplémentaire fera fuir certains habitants du quartier et n'aura pas un impact positif. Il faut limiter la dimension de cette tour et se garantir des logements familiaux et non pas que des studios. Ce quartier n'est pas toujours facile à vivre et il faut que ce projet réponde aux dimensions humaines. Il faut tenir compte du bien être des habitants de ce quartier et ne pas les chasser. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Milis.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la Présidente.

Je tenais à remercier tous ceux qui se sont mobilisés, qui se mobilisent depuis pas mal de temps. Je sais que c'est l'aboutissement d'une certaine manière, l'un de vos derniers recours et donc en tant que tel j'espère que ce dernier recours, que ce soit majorité comme

opposition, vous permettra d'être entendu et permettre ici aujourd'hui, majorité comme opposition, de faire front à un projet qui ne cadre pas ni avec le quartier, ni avec le modèle sociétal tel que je le souhaite, à savoir la possibilité à toutes et à tous de pouvoir vivre sereinement dans leur quartier.

Donc, comme je vous l'ai dit, il ne s'agit pas d'un combat entre David contre Goliath. Il s'agit de respect, du respect, des craintes et de la volonté des citoyens à être entendus.

Aujourd'hui, nous pouvons, majorité comme opposition, dire non à ce type de méga structure, car ce projet pourrait être éventuellement repoussé dans d'autres types de quartiers. Donc on pourrait avancer avec un type de questionnement aujourd'hui pour veiller à faire en sorte que cela n'arrive plus demain. Donc aujourd'hui, nous avons la possibilité de pouvoir dire stop à tous les autres projets qui susciteront et qui ne permettront pas, entre guillemets, de pouvoir apporter une solution, on va dire adéquate au mode de fonctionnement et aux décisions d'une certaine manière, parce que je pense que les citoyens qui habitent dans ce quartier, ce sont des citoyens qui y habitent depuis un certain temps dans ce quartier et qui devraient, pour ma part être entendue au même titre que n'importe quel autre citoyen dans une autre commune. Donc aujourd'hui, nous avons la possibilité de pouvoir faire d'une certaine manière encore une fois, une sorte de précédent pour dire stop à ce type de procédure. Dire stop à cette volonté de faire du fric à tout va au détriment de quartiers paisibles. J'entends la quasi-majorité des arguments émis et par nos citoyens ici présents et par les conseillers qui j'ai l'impression que tout le monde est d'accord ici. J'ai entendu tous les groupes, j'ai l'impression que tout le monde est d'accord. Donc en principe, il ne devrait pas y avoir de soucis à mettre un frein par le biais de notre bourgmestre ici présente à ce type de projet aujourd'hui et dans l'avenir. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à madame Gilles-Goris.

Mme Gilles-Goris :

Tout d'abord merci aux citoyens et aux ASBL qui sont présentes ce soir et qui portent le souci de ce que sera la vie demain dans nos quartiers. Ce qui est en train de se passer dans ce quartier, le projet de cette tour, c'est le signe que des projets immobiliers qui sont pensés sans prendre en considération la réalité de ce que vivent les personnes et les associations, alors cela mène à des catastrophes. Je pense que c'est une manière méprisante d'abuser d'un pouvoir politique, de fouler aux pieds le bien être de nombreux habitants qui n'ont pas ce pouvoir et qui sont souvent plus précarisés. Donc, j'espère que pour le respect de la vie de chacun, des familles, des associations, que le collègue et la bourgmestre, je suis sûr, mettrons tout en œuvre pour prendre soin au quotidien de la réalité de ce que chacun a à vivre et surtout pour protéger ce que sera demain dans ces quartiers. Merci.

Mme la Présidente :

Merci madame Gilles Goris.

J'ai un membre de l'assemblée qui peut s'exprimer. C'est Monsieur Eylenbosch qui est en ligne et qui souhaite également prendre la parole. Monsieur Eylenbosch, je vous donne la parole.

M. Eylenbosch :

Je remercie monsieur pour son intervention. Je crois, nous devons tous assumer aujourd'hui qu'une décision a été prise en Belgique. C'est de vivre dans un système régionalisé et que donc nous avons aujourd'hui une Région de Bruxelles-Capitale qui est enfermée dans des frontières qu'on ne peut malheureusement pas bouger, ce qui signifie que le type de projet qui se trouve aujourd'hui présenté du côté de Saintelette, cela se produit dans d'autres parties de la région pour une bonne et simple raison, c'est qu'aujourd'hui il y a une demande d'un certain type d'habitats pour des personnes qui généralement sont plus âgées, sont seules, etc ont souvent, de par leur âge, de par leur activité, qu'ils ont eu un petit pactole, qu'ils peuvent investir à ce moment-là dans un logement qui leur convient et donc inévitablement ce petit projet reviendra encore sur la table.

Maintenant moi ce qui m'interpelle ici principalement et c'est quelque chose que je ne comprends pas effectivement, c'est de un la hauteur du bâtiment qui aurait dû être réduite par rapport aux bâtiments qui se trouvent à côté et la deuxième chose également ce qui m'interpelle aussi très fort, c'est le nombre de logements qui sont mis dedans en terme de studios et en terme d'appartements une chambre alors que nous savons très bien que si nous voulons également avoir des jeunes familles qui ont des revenus etc. qui puissent venir s'installer sur la commune, il faut leur permettre de pouvoir y rester d'une façon qui va pouvoir perdurer dans leurs appartements et que donc il faut des appartements avec au moins deux chambres pour leur permettre d'avoir un ou deux enfants le cas échéant, avant qu'il ne décide de se trouver un logement plus important. Il y a la troisième, l'autre chose qui me qui m'interpelle fortement également, ce sont ces 400 mètres de bureaux. Qu'il y ait un commerce en dessous du bâtiment, à la limite, je peux le comprendre. Ça manque peut-être dans le quartier d'avoir un commerce soit de grandes surfaces, soit des zones multiples au niveau des commerces. Mais ces 400 mètres de bureaux, ces 400 mètres carrés de bureaux ça, ça me dérange fortement. Quand on voit la tendance aujourd'hui ou suite aux problèmes de santé qui se sont posés les dernières années et les entreprises qui se sont mises à envoyer leur personnel travailler à domicile et qui aujourd'hui, pour une grande partie, maintiennent ce genre de procédé, je me demande si ça vaut vraiment la peine d'encore créer des bureaux supplémentaires alors que nous avons aujourd'hui des masses de bureaux qui sont en voie d'être libérés ou qui vont se libérer parce que les entreprises n'auront plus besoin d'avoir ces quantités de surface disponibles puisque la quantité de personnel n'y sera pas. A partir du moment où ils ont une salle de réunion pour regrouper les gens, pour les rencontrer de temps en temps et avoir un système de travail communautaire, ça suffira. En plus de ça, nous le savons, j'ai encore entendu hier une discussion sur soit la RTBF ou sur RTL, je ne sais plus où on parlait des espaces partagés qui étaient mis à disposition des entreprises et qui permettait à ce moment-là même d'avoir des entreprises qui avaient des connexions ensemble grâce au fait qu'ils se rencontraient dans ces lieux. Eh bien, je crois que ces 400 mètres carrés sont tout à fait superflus et que déjà de rabattre le bâtiment en diminuant et supprimant ces bureaux serait déjà une bonne chose pour avancer. En tout cas, malheureusement, la commune a des difficultés financières et donc nous avons aussi besoin d'avoir, de faire rentrer des ménages qui vont permettre les finances de s'améliorer.

Je vous remercie, madame la Présidente, de m'avoir laissé la parole aussi longtemps et je vous souhaite bonne chance pour arriver à faire faire une modification au niveau de la région dans le cadre de ce projet.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Alors pour le collègue, monsieur Gjanaj prendre la parole en premier, c'est l'échevin de l'urbanisme et je prendrai la parole ensuite.

Monsieur Gjanaj je vous donne la parole.

M. l'échevin Gjanaj :

Merci Madame la présidente. Présidente.

En effet, au niveau de la dernière commission de concertation, la commune s'est exprimée d'ailleurs en premier puisque c'est comme ça au niveau de la procédure. On remercie bien évidemment les habitants avec lesquels nous avons eu beaucoup de contacts et je pense que la position que nous avons eue à la commission de concertation, d'emblée, je pense, satisfait aussi les habitants puisque effectivement, ce projet est un projet qui ne répond, comme on l'a dit au niveau de la commission de concertation, ne répond à aucun des besoins de la commune de Molenbeek et d'ailleurs, au niveau de la hauteur, la hauteur et toutes les caractéristiques de ce projet sont plutôt reliées à la commune voisine et à des bâtiments qui sont en fait des bâtiments qui sont situés qui sont situés sur la ville de Bruxelles. D'ailleurs, il y a en fait une référence qui est prise, qui est en fait le saillant de l'Isère et on prend en fait effectivement l'élément le plus élevé qui est en fait simplement l'élément saillant, on va dire, de ce bâtiment alors que le fait du toit est un peu plus bas, il est déjà plus haut que le bâtiment que l'on se propose de construire à cet endroit-là.

Donc en fait, nous avons exprimé un avis négatif par rapport à ce projet ou il y a trop de densité. Il y a en fait à ce moment-là, 149 logements qui sont proposés, 70% ce sont des logements de petite taille, d'une chambre, des studios, alors que notre population, on le sait, a donc des besoins. Ce sont des grandes familles. On demande généralement 20 % minimum pour ce qui concerne les demandes qui sont adressées au niveau des permis d'urbanisme, c'est 20% de logements, trois chambres. Or, ici, on nous propose simplement moins de 5% de logements de plus de trois chambres, ce qui est totalement insuffisant par rapport aux besoins de la population de Molenbeek.

Nous avons aussi un nombre de parking alors que normalement il est prévu dans les règles qu'il faille avoir un parking pour un logement. Ici, on a en fait 0,5 places de parking par logement, ce qui est aussi totalement insuffisant. Ça veut dire que l'impact sur la mobilité dans le quartier, qui est déjà catastrophique, serait négatif si on laissait passer ce projet. Donc nous avons été totalement négatifs également pour la raison qui consiste à considérer qu'il n'y a pas suffisamment de places de parking. D'autant plus que aussi ces voitures sortiront au niveau de la place Saintelette qui est déjà fortement encombrée. Il y a aussi le fait que ce bâtiment est très très haut, donc 20 mètres plus haut que tous les bâtiments voisins. Donc pas simplement la référence au saillant de l'Isère, mais c'est 20 mètres plus haut que les bâtiments voisins et au niveau des commerces nous nous souhaitons aussi, ce bâtiment avant est un bâtiment à vocation économique. Nous nous satisferions d'avoir ce bâtiment dédié rien qu'à l'activité économique puisque nous en avons fortement besoin. Nous avons besoin de développement économique, nous avons besoin de développer l'emploi et le collège en tant que tel s'est exprimé largement sur le fait que l'on veuille maintenir les activités économiques et tous les bâtiments à vocation économique.

Dans les dix dernières années, nous avons perdu plus de 40% de nos de nos bâtiments à vocation économique. Donc, au niveau du collège, nous sommes fortement liés au fait de, en tout cas, déterminé à vouloir maintenir tous les bâtiments à vocation économique que nous avons, parce que c'est autant de possibilités de développer l'emploi et avec le taux de chômage que l'on a, que l'on connaît à Molenbeek, c'est une nécessité absolue de garder une mixité dans les quartiers et donc nous avons émis un avis négatif.

Il est vrai qu'au niveau de l'expression, il n'y a aucune équivoque. Nous sommes très négatifs par rapport à ce projet-là. On l'a exprimé, je l'ai exprimé au nom du collège, au niveau

de la commission de concertation. Cette commission de concertation, c'est une commission de concertation de l'urbanisme, donc au niveau de l'avis du procès-verbal c'est un procès-verbal lié à l'urbanisme et quand un des acteurs que nous sommes, c'est à dire la commune, exprime un avis qui est différent de l'avis des autres instances qui sont là, ça s'appelle un avis minoritaire, mais ça ne veut pas dire que notre avis ne compte pour rien. Ça veut dire simplement qu'on l'appelle comme ça. Au niveau de la commission de concertation, c'est la règle urbanistique. Ça n'a rien à voir avec le fait que nous partons perdants pour ce qui concerne la voie que nous émettons. Nous avons été majoritairement, donc unanimement au niveau de la commune contre ce projet-là. Ce n'est pas qu'il manquait quelqu'un ou quelqu'un s'est exprimé différemment, c'est que tous les trois voix que nous avons au niveau de la commune se sont exprimés unanimement contre ce projet. On appelle cela un avis minoritaire, parce qu'il y a d'autres avis qui sont exprimés, notamment les trois avis de la région trois entités, trois organismes différents, donc l'urbanisme, le service de l'urbanisme de la région, les Monuments et sites et Bruxelles-Environnement et ça, c'est trois voies d'organismes différents mais ça ne veut pas dire que notre voix compte pour rien.

Maintenant, il est vrai que ce type de projet, ce gros projet, le permis est délivré par la Région et donc notre position à nous, ce n'est qu'un avis et ce sera la Région qui va délivrer. Vous savez peut-être qu'il y a eu un avis qui a été remis par la Région et il y a une nouvelle enquête publique parce que les plans modifiés qui ont été introduits, parce qu'il y a eu des plans modifiés, il y a eu par exemple une modification du nombre de logements. On a demandé, ceux qui étaient pour ont demandé une diminution du nombre d'étages et il y a en fait le nombre de logements qui est passé de 149 à 124 dans le nouveau projet, dans les plans modifiés. Il y a eu aussi le nombre de parking qui a diminué. Il y a une augmentation, une diminution du nombre de chambres, de logements, d'une chambre et de studio. Donc on est passé à un peu plus de 60% au lieu de 70% et au niveau des logements de plus de trois chambres, on est passé à plus de 10% alors qu'on est à moins de 5%. Donc en fait, il y a eu des modifications mais malgré tout, il reste encore des dérogations et c'est la raison pour laquelle il y a une nouvelle enquête publique qui se termine le 27 mai je pense. Donc le point sera agendé à la nouvelle commission de concertation qui se déroulera au mois de juin où bien sûr, il y aura toujours je pense les habitants qui, je pense, ont demandé d'être présents et bien sûr, vous êtes les bienvenus et nous réaffirmerons, je veux vraiment être clair par rapport à ça, nous réaffirmons notre avis négatif et notre position. Donc elle est très très claire. Ne vous attachez pas sur les termes qui sont des termes urbanistiques, mais si vous la reprenez un par un, ils sont bien clairs au niveau urbanistique. Au niveau du PV de la commission de concertation, il est inutile de marquer que c'est scandaleusement ça ne répond à aucun des critères de la commune. On a en fait pris les points un par un et ils sont tous négatifs. Donc que ce soit la densité, le nombre de logements, la hauteur, le nombre de parking à tous les points, nous sommes négatifs et nous concluons et donc c'est très très clair, notre avis est très très clair par rapport à ça et le 28 juin, nous allons ré exprimer notre avis négatif avec la population bien évidemment, et ce sera à la région de prendre sa décision. Si la décision de la Région est prise pour octroyer quand même le permis d'urbanisme, nous allons en tant que communes aller en recours. Puisque c'est une procédure ou c'est la Région qui délivre nous avons le droit d'aller en recours au niveau de la région et puis alors, si malgré tout, le projet est encore validé par la Région, nous allons aller en recours au Conseil d'Etat. Donc nous allons aller à tous les niveaux, qui nous sont permis pour aller contre ce projet avec la population et je pense que on ne peut vraiment pas dire que la commune a exprimé un avis qui n'est pas clair. On est clairement négatif, donc je veux vraiment insister là-dessus et je pense que j'ai tout dit par rapport à ce projet là et à l'avis de la commune.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Gjanaj.

Certains pensent que la tour, c'est l'avenir de la ville. Je ne vais pas faire une dissertation là-dessus parce que ça le mérite. En fait, on peut vraiment réfléchir à ça. Par contre, il est tout à fait évident qu'une tour à cet endroit-là ne nous convient pas. Voilà, c'est extrêmement clair. À vrai dire, si ça fait trois ans que ce projet n'avance pas, c'est n'est pas pour rien. Laissez-moi vous dire que c'est une guérilla cette affaire-si. Vous êtes guerriers avec nous. C'est très triste pour moi comme pour tous mes collègues du collège, de devoir constater que la région ne nous écoute pas. De devoir constater que la région fait fi des intérêts des habitants de ce quartier. C'est très triste, mais nous nous battons et nous allons continuer. Je veux vous dire que nous avons besoin de vous. Je veux vous dire que moi, j'ai une seule envie, c'est que vous soyez encore dix fois plus nombreux et que vous alliez vous manifester partout où c'est possible. Ça va nous aider, ça va nous aider à nous faire entendre. Nous communes, ça va nous aider.

La question de savoir où est ce qu'on veut encore et sous quelle forme du logement à Molenbeek? C'est une question cruciale. Je vois que vous avez des panneaux sur la gentrification. On a tous compris ce qui est en train de se passer. On n'est pas et on n'a jamais été un quartier excentré, loin du centre et on a un quartier qui touche le canal, ce qui prend de la valeur aujourd'hui. On est au centre, on est le centre et on est à côté de l'eau et ça vaut de la valeur et aujourd'hui, tout le monde est en train de s'en rendre compte et de vouloir changer radicalement le visage de nos quartiers. Ce n'est pas ce que nous voulons. Ce collègue ne veut pas ça et ce collègue travaille dans un autre sens. Ce collègue travaille à assurer que tous les habitants qui vivent là aujourd'hui puissent continuer d'y vivre. Il y a une question qui n'est pas répondu avec ce que je viens de dire et je vais la poser, elle est importante. Comment est-ce qu'on assure plus de mixité dans nos quartiers? C'est une vraie question. C'est une question importante. Mais la Tour n'est pas une réponse à cette question et nous en sommes certains. La tour telle qu'elle est présentée à Saintelette n'est pas une réponse à cette question. Nous le disons fermement. Ce n'est pas une réponse à plus de mixité. Chaque fois que nous allons devoir accueillir du logement supplémentaire à Molenbeek, qui a un des records de densité de population en Belgique, la densité de population moyenne belge, c'est 375 habitants au kilomètre carré, on est à plus de 16.000. Donc, chaque fois qu'on va vouloir ou devoir accepter du logement supplémentaire à Molenbeek, on doit se poser la question de savoir ou pourquoi est-ce que ça répond à nos besoins sociaux et est-ce que c'est à un endroit où c'est viable, vivable? Ce n'est pas le cas du bâtiment qui est proposé ici avec probablement 270 nouveaux habitants sur une surface ridicule à un endroit effectivement où on a déjà toutes sortes de soucis, que ce soit l'effet d'îlot de chaleur, que ce soient des difficultés dans la rue des Ateliers en termes de lumière, que ce soit la mobilité qui est un point très très important. Donc, ce projet, nous le rejetons. C'est une guérilla. Elle a commencé, elle a commencé il y a déjà plusieurs années. Elle continue. Nous n'avons pas fini et nous avons besoin de vous. Voilà ce que je voulais ajouter.

Monsieur, c'est vous qui avez le dernier mot. Je vous donne la parole.

M. Stefano Iannuzi:

Merci à tous. Je pense que c'est assez rare que nous sommes ici entre Molenbeekois, tous d'accord que la Tour n'a pas sa place là et sachez que c'est certain, nous continuerons à nous battre avec ou sans vous. Mais ce pourquoi nous étions là aujourd'hui, et j'aimerais juste encore le dire une dernière fois, c'est que nous aimerions entendre votre voix outre Canal également. Nous aimerions entendre que nous sommes soutenus quand on traverse le canal dans la presse, nous aimerions et c'est ça qui nous manquait et j'ai l'impression aujourd'hui et en tout cas, vous êtes déterminés comme nous à combattre cette tour et j'espère que dans quelques mois ou années, on pourra profiter d'un joli Pocket Park. D'ailleurs, si vous voulez vous intéresser au phénomène, c'est un phénomène très à la mode et qui fonctionne très très bien dans beaucoup de grandes villes au monde et qui serait parfait là où on désire mettre à la tour.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Merci beaucoup.

Applaudissements - Applaus

Est-ce qu'on pourrait disposer du film quand vous l'avez fini? Merci beaucoup. Si vous pouvez me l'envoyer, je le diffuserai aux autres conseillers. Merci à tous.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

Question d'actualité Actualiteitsvraag

Monsieur El Khannouss vous voulez vous exprimer à ce stade.

Je vous donne la parole.

M. El Khannouss :

J'ai introduit une question d'actualité par rapport aux dysfonctionnements du stade des infrastructures d'athlétisme. Vous m'avez répondu en me disant que vous m'invitez à me joindre interpellation de mon collègue M. Hamzaoui. Effectivement, vous avez en partie raison. Néanmoins, vous devriez me donner la garantie que je vais pouvoir répliquer, comme c'est prévu dans une question d'actualité, étant donné que si je me joins à l'interpellation de M. Hamzaoui, c'est le premier interpellant qui pourra répliquer, ce qui n'est pas le cas si je me joins à la sienne étant donné que j'ai introduit une question d'actualité qui normalement était éligible étant donné qu'il y a eu un fait, il y a eu un article dans la presse malgré l'interpellation. Donc moi je veux bien me joindre à l'interpellation de M. Hamzaoui, mais vous me permettez évidemment de répliquer comme pourrait le faire Monsieur Hamzaoui dans le cadre de son interpellation.

Mme la Présidente :

Je suis désolé Monsieur El Khannouss, d'avoir dû rejeter votre question d'actualité. Effectivement, vous savez que je suis ici la garante du respect du règlement d'ordre intérieur.

M. El Khannouss :

Ça dépend pour qui.

Mme la Présidente :

Je n'ai qu'un seul vœux, c'est que vous puissiez, entre conseillers, le remettre au goût du jour et je sais que vous êtes au travail là-dessus pour pouvoir palier à certaines choses qui ne vous semblent plus adéquates. Mais donc, l'article 15, il est bien clair, les questions d'actualité concernent des faits portés à la connaissance des conseillers moins de cinq jours francs avant la séance et ne découlant pas d'un fait déjà connu. Évidemment, les faits étaient déjà connus, à tel point que Monsieur Hamzaoui a déjà déposé une interpellation et donc il vous était loisible à vous aussi de déposer à temps l'interpellation et donc je ne peux pas malheureusement dans ces conditions, faire droit à votre demande.

M. El Khannouss :

C'est votre dernier mot.

Mme la Présidente :

Alors oui, c'est mon dernier mot.

M. El Khannouss :

Vous avez vu que je vous et je vous ai envoyé un email avant de venir pour vous dire que le point deux concernant votre ordonnance de police était totalement non respectueux à la nouvelle loi communale et que j'allais demander à la tutelle d'analyser la possibilité d'annuler ce conseil communal. Parce que vous parlez de respect de la loi communale, mais je vois ici que vous la faites respecter quand ça vous arrange. Mais par contre, quand il s'agit de respecter toute la loi communale, là évidemment ça vous pose un problème.

Mme la Présidente :

Je vous reconnais bien là. Vous êtes un champion de la flibuste et vous êtes un fana de la stratégie de l'incident.

M. El Khannouss :

Evidemment !

Mme la Présidente :

Est-ce que quand je parle, on peut éteindre le micro du conseiller, s'il vous plaît? Merci.

Alors, très simplement dans la mesure où nous avons le quorum ici en séance, je vous défie d'obtenir de la tutelle quoi que ce soit puisque en réalité, quand bien même on invaliderait les votes à distance qui sont votre problème eh bien nous avons ici le quorum et donc je pense qu'en fait l'incident est clos.

M. El Khannouss :

Non Madame, l'incident n'est pas clos. Le problème, ce n'est pas qu'on ait ou pas le quorum. Le problème, c'est que vous interprétez la nouvelles loi communale en fonction de vos intérêts, des intérêts de votre formation politique et moi, j'ai un vrai problème avec ça. La preuve, c'est qu'on va encore débattre d'autres interpellations qui ont été introduites aujourd'hui et je serai extrêmement attentif à ce que vous allez sortir comme argumentaire pour combiner les positions restantes.

Mme la Présidente :

Ecoutez, moi je ne peux que constater que vous essayez à tout prix d'orienter nos travaux en manière, telle que ces débats soient de la boue et pas de la politique. Alors je suis désolé, c'est très compliqué en fait pour tous les conseillers de vous suivre dans ces conditions. Ici, nous sommes réunis de manière valable, qu'on ait ou pas les conseillers avec nous par vidéoconférence et donc la question de la vidéoconférence, pour moi, dans ces conditions, elle n'existe plus. Après, on verra bien si vous souhaitez aller pratiquer de la flibuste, empêcher nos services de travailler, empêcher nos gens d'être nommés parce que vous avez à tout prix envie de montrer que vous connaissez mieux la loi communale et que

vous l'interprétez mieux que tout le monde ici, dans la salle, ça vous regarde. Je peux que le regretter.

M. El Khannouss :

Voilà, je le répète, madame la présidente, madame la bourgmestre, avec vos nombreuses casquettes, vous avez l'art d'interpréter cette nouvelle loi communale et ce règlement en fonction de vos intérêts et vous avez une grande spécialité, c'est systématiquement de vous ériger en victime et d'essayer de faire pleurer dans les chaumières. Mais sachez que depuis belle lurette, ça ne marche plus. Merci.

La question d'actualité posée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal Les Engagés, relative aux infrastructures sportives, est rejetée conformément à l'article 15 alinéa 1 du ROI, les faits étant connus avant le délai de dépôt des questions d'actualité. De actuele vraag van de heer El Khannouss, gemeenteraadslid Les Engagés, over sportvoorzieningen wordt overeenkomstig artikel 15, lid 1, van het reglement van de gemeenteraad verworpen, aangezien de feiten vóór het verstrijken van de termijn voor de indiening van actuele vragen bekend waren.

2. Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation de l'ordonnance de police concernant la tenue des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint- Jean.

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging van de politieverordening betreffende het houden van de zittingen van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Est-ce que quelqu'un souhaite un débat sur l'ordonnance qui est la même en fait que les mois qui ont précédé?

Le Conseil approuve le point.

21 votants dans la salle : 20 votes positifs, 1 abstention.

11 votants en vidéoconférence : 9 votes positifs, 2 abstentions.

Monsieur Van Damme, Monsieur Daif, Madame Raiss, Madame Vandembemt, Madame Zamouri sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

21 stemmers in de zaal : 20 positieve stemmen, 1 onthouding.

11 stemmers per videoconferentie : 9 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

Mijnheer Van Damme, Mijnheer Daif, Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandembemt,

Mevrouw Zamouri zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

3. Secrétariat communal - Démission d'un conseiller communal - Rachid MAHDAOUI - Communication.

Gemeentelijk secretariaat - Ontslagneming van een gemeenteraadslid - Rachid MAHDAOUI - Mededeling.

Mme la Présidente :

On avait déjà fait un hommage à Mr. Mahdaoui à la dernière séance et donc je suppose qu'on ne va pas en refaire un aujourd'hui. Je pense que ça ce n'est peut-être pas tout à fait adéquat et en conséquence de quoi je propose qu'on accueille la personne qui va le remplacer.

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

**4. Secrétariat communal - Prestation de serment et installation de Madame Fatima ZAHMIDI. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van Mevrouw Fatima ZAHMIDI. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

J'appelle Fatima Zahmidi à venir prêter serment comme nouvelle conseillère communale. Fatima.

Mme Zahmidi :

Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme la Présidente :

Félicitations!

Bienvenue dans ce conseil communal.

Vous pouvez prendre place à côté de monsieur Daif.

*Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.*

**5. Secrétariat communal - Etablissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal. (Complémentaire)
Gemeentelijk Secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Ce point est donc l'établissement du nouveau tableau de préséance. Le tableau de l'appel aux votes, etc. puisqu'on y inclut désormais Madame Zahmidi.

*Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.*

**6. Secrétariat communal - Démission de Monsieur Rachid Mahdaoui en tant que Conseiller de police - Communication.
Gemeentelijk secretariaat - Ontslag van Mijnheer Rachid Mahdaoui als politieraadslid - Mededeling.**

*Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.*

7. Secrétariat communal - Commission communale de l'Accueil (CCA) - Démission de Monsieur Rachid MAHDAOUI - Communication.
Gemeentelijk secretariaat - Commission communale de l'Accueil (CCA) - Ontslagneming van Mijnheer Rachid MAHDAOUI - Mededeling.

Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.

8. Secrétariat communal - AG ASBL Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE) - Démission de Monsieur Rachid MAHDAOUI - Communication.
Gemeentelijk secretariaat - AV van V.Z.W. Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE) - Ontslagneming van Mijnheer Rachid MAHDAOUI - Mededeling.

Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.

9. Secrétariat communal - AG de POP (Pouvoir Organisateur Pluriel) - Démission de Monsieur Rachid MAHDAOUI - Communication.
Gemeentelijk secretariaat - AV van POP - Ontslagneming van Mijnheer Rachid MAHDAOUI - Mededeling.

Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.

10. Secrétariat communal - AG de l'asbl VIA - Démission de Monsieur Rachid MAHDAOUI - Communication.
Gemeentelijk secretariaat - AV vzw VIA - Ontslagneming van Mijnheer Rachid MAHDAOUI - Mededeling.

Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.

Rajae Maouane entre en séance / treedt in zitting.

11. Relations Internationales - Programme de Coopération Internationale Communal (CIC) – Projet de Coopération Internationale communale avec la municipalité de Mokrisset au Maroc / Signature Convention de Partenariat Tripartite 2022-2026.
Internationale betrekkingen - Programma voor Gemeentelijke Internationale Samenwerking (GIS) - Project voor gemeentelijke Internationale Samenwerking met de gemeente Mokrisset in Marokko / Ondertekening van een tripartiete partnerschapsovereenkomst 2022-2026.

Mme la Présidente :

Il s'agit du projet de coopération internationale avec la municipalité de Mokrisset. C'est un point pour lequel madame Schepmans est en charge. Madame Schepmans, je vous en prie, prenez la parole.

Mme Schepmans :

Donc je vais brièvement vous présenter ce partenariat, ce programme de coopération internationale entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la commune de Mokrisset au Maroc. Alors c'est un projet qui est soutenu entièrement je dirais, et notamment financièrement par Brulocalis. Nous avons également un partenariat avec le Sénégal, avec la commune de

Mbour. En ce qui concerne le Maroc, ce programme vise à renforcer les dix communes partenaires dans leur capacité à développer, mettre en œuvre et évaluer une politique d'action sociale locale durable en faveur des populations et en particulier des publics cibles plus fragiles que sont les femmes, les personnes à besoins spécifiques, les migrants et les jeunes.

Alors, la participation citoyenne est au cœur du programme. Elle est garante d'une politique d'action sociale pertinente et inclusive et pour ce faire, le programme permet aux communes partenaires de renforcer les initiatives de participation citoyenne et de s'initier aux approches participatives. Donc, ce sont des projets innovants à destination des publics cibles qui sont soutenus.

Alors, le travail et la coordination entre la commune et les associations locales, qui sont évidemment les acteurs clés au niveau de la commune et de son développement, sera poursuivi dans le nouveau programme que nous vous présentons. De même, une attention particulière est portée à la durabilité des actions qui sont mises en place et à la recherche de financements endogènes, c'est à dire sur place ou des financements externes, que ce soit directement pour les communes ou en appui indirectement à des associations et ce partenariat, comme je l'ai souligné, de coopération intercommunale, se base sur des partenariats entre communes belges et marocaines pour ce qui nous concerne, dans cet échange et évidemment, l'expérience de bonnes pratiques et d'expertises sont tout à fait essentielles.

Alors, comme je l'ai dit, ces accords de coopération avec Brulocalis s'inscrivent dans la durée et donc il faut, et je pense que c'est l'occasion de souligner le travail et l'investissement qui ont été effectués par les échevins en charge de cette matière sous les législatures précédentes et que chacun y a mis sa, je dirais sa pierre à l'édifice pour bâtir des relations de partenariat, voire des partenariats de grande proximité avec ces localités et le projet qui vous est soumis aujourd'hui est la reconduction, comme je l'ai souligné, de la coopération avec la commune de Mokrisset sous l'égide et le financement de Brulocalis et concrètement, on fixe des feuilles de route pluriannuelle pour des activités pour la période de 2022 à 2026. Et c'est un budget important puisque le budget global est de 171.000 Euro.

Depuis l'établissement de notre collaboration, je précise en 2011, donc elle remonte dans le temps cette collaboration avec Mokrisset, nous pouvons énumérer plusieurs réalisations, la rénovation de la bibliothèque communale, l'équipement de deux internats, la construction du centre pluridisciplinaire, l'équipement d'une salle sportive communale, la construction d'un parc avec des jeux pour les enfants, l'achat d'un minibus mis à disposition de toutes les associations locales, l'ouverture et l'équipement de la Maison de l'artisanat des femmes, l'équipement de deux écoles préscolaires et de multiples formations à destination des fonctionnaires et des élus de Mokrisset et enfin la création du service d'action sociale.

Alors pour la phase 2022-2026, Brulocalis nous laisse également une marge de manœuvre puisque si nous sommes tenus par un cadre général et stratégique commun, nous pouvons travailler avec nos partenaires actuels à développer des projets plus spécifiques, et ce, sur une base d'une feuille de route et d'un programme budgétaire pour les cinq ans à venir. Pour déterminer le programme, il y a à Mokrisset deux jours d'ateliers qui ont été organisés de manière participative, rassemblant les citoyens et les associations locales, les élus et les fonctionnaires de la commune afin d'identifier les besoins et grâce à ses ateliers on peut dire que les projets sont le fruit d'une réflexion collective et que les publics clés qui ont été identifiés sont les jeunes et les femmes et que l'effet attendu par ces projets, c'est l'émancipation des femmes à travers des projets socioéconomiques et la mise à l'emploi de jeunes chômeurs à travers également des projets économiques. Donc dans le programme 2022-2026, nous avons pour ambition de porter le projet Mokrisset, destination touristique. Le but est d'améliorer les conditions de vie de la population locale à travers des activités cohérentes et ces activités sont programmées et mises en œuvre en prenant en considération une approche participative, une

approche de genre, une approche inclusive, une approche environnementale et nous avons donc identifié plusieurs activités que nous allons aider à mettre en place dans notre projet, à savoir aider des foyers à se développer en maison d'hôtes et si la demande augmente, nous souhaitons également soutenir d'autres foyers, alors créer une coopérative de femmes, créer un marché de produits du terroir au centre de Mokrisset, assurer, soutenir en tout cas la renaissance de l'artisanat traditionnel, développer des outils de communication afin justement de développer et de promouvoir le tourisme. Alors, il y a également un projet d'éclairage public hybride, l'aménagement d'espaces verts, le projet de renforcement de capacités dans des métiers en relation avec le tourisme et le développement d'une orientation scolaire et de formation linguistique justement qui il serait plutôt destiné aux collégiens.

Voilà Mesdames et Messieurs les, les conseillers, Mesdames et Messieurs les échevins, le programme de coopération qui est présenté pour la phase 2022-2026 en collaboration avec Brulocalis pour la commune de Mokrisset.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame l'échevine des Relations internationales, bien évidemment, je me réjouis de voir que tous les projets initiés il y a quelques années continuent à fonctionner et s'inscrivent dans la durée. Il est vrai que Molenbeek a une tradition dans le développement de projets au niveau international. Il faut rappeler quand même que feu Philippe Moureaux avait initié le jumelage avec la ville de Oujda dans lequel de nombreux projets, en partie comme ceux que vous venez de nous exposer ce soir, ont été développés. Il y a eu ensuite, en 2007, un jumelage avec la ville de Mbour. Vous l'avez évoqué dans votre intervention. Ce jumelage a conduit à de très, très nombreux projets qui vont au-delà des échanges de capacités, d'échanges d'expertises qui vont aussi et ça, c'était un de nos objectifs premier, c'était de faire participer nos concitoyens. Il faut savoir que dans la ville de Mbour, avec une association flamande, nous avons construit une école qui accueille aujourd'hui 850 enfants et que des jeunes de Molenbeek, des jeunes de nos quartiers ont été participer à des chantiers solidaires. La question que je voudrais vous poser par rapport à notre jumelage, notre partenariat avec Mbour, c'est de savoir où nous en sommes. Est ce qu'il y a encore une reconnaissance de la part de Brulocalis? Est-ce que nous avons encore des financements qui sont prévus.

Je rappelle aussi que nous avons signé un accord de partenariat et c'est d'actualité avec la ville de Jénine en Palestine. Normalement, nous aurions dû développer des échanges dans le domaine économique, dans le domaine culturel, dans le domaine de la formation et je pense que Molenbeek est une des communes qui a toujours été la plus active au niveau de ce type de projets qui s'inscrit dans les échanges internationaux. Donc je voudrais savoir si pour la ville de Mbour qui est la deuxième ville du Sénégal, il y a encore des projets qui sont envisagés et ensuite, quid du partenariat avec la ville de Jénine en Palestine ou il y a eu la signature d'un accord de partenariat qui a été fait à l'époque par ma collègue Sarah Turine et moi-même, dans lequel nous avons programmé toute une série de projets et d'échanges. Je voudrais vous entendre sur ces deux questions. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que c'est une bonne chose que la commune de Molenbeek a des liens avec des communes dans d'autres pays, continents même. Je pense que ça, permet vraiment d'enrichir. J'ai par contre des questions sur la transparence et la publicité et le contrôle de ce genre de projets.

D'abord, je voudrais juste vérifier. Vous avez parlé et dans la convention, il y a plusieurs documents qui sont mentionnés mais qui ne sont pas annexés dans le BOS, dans les documents que reçoivent les conseillers. Donc le programme Maroc dont vous parlez, la feuille de route. Normalement la feuille de route est censée être finalisé au moment de la signature qui est prévu pour le 18 mai. Il y a la fiche signalétique. Voilà. Je n'ai eu connaissance d'aucun de ce document. Donc je voudrais savoir est ce que ces documents sont accessibles pour les conseillers et qui sont publics, c'est à dire accessibles pour les citoyens? Parce que là, c'est un deuxième point. Heureusement qu'il y a des citoyens qui vivent en Belgique et qui aussi connaissent Mokrisset et qui sont intéressés de suivre ces projets et quelques citoyens m'ont fait part que, en fait, ils se sont adressés à la commune de Molenbeek pour demander certains documents et qu'ils ne les ont pas reçus. Ils ont reçu comme réponse qu'ils n'étaient pas concernés et que les documents n'étaient pas pour eux. Donc je voulais en fait une réponse officielle. Si sur sous la loi de la publicité des documents administratifs, si les documents par exemple, les rapports finaux qui sont mentionnés et qui à mon avis sont des documents administratifs sont bien disponibles à Molenbeek et pas seulement à Brulocalis et pas seulement pour les conseillers, mais aussi pour les citoyens et la question est, est-ce que tout citoyen peut aller à Molenbeek, s'adresser et demander d'avoir une copie ou de regarder? Est-ce que cette publicité vaut aussi pour les citoyens marocains de Mokrisset même ? Est-ce que les rapports financier et le document, les preuves des finances sont ouverts, publics, consultables sur demande ? Est-ce que des audits que mentionne la convention des audits possibles sont-elles publiques ou pas? On parle d'un registre de matériaux acheté dans le cadre de la convention, l'obligation de tenir ce registre, est ce que ce registre est public? Est-ce que ce registre est aussi une obligation pour les conventions passées? Pleins de détails, plein de questions précises, mais qui, dans l'ensemble, reviennent à la question, est ce que le citoyen belge, molenbeekois, marocain habitant dans Mokrisset, ont-ils le droit, oui ou non, d'avoir accès à tout, toutes les pièces de cette convention pour vérifier si les choses se passent correctement?

Il y a des choses, il y a des questions à se poser. Ce n'est pas dans l'air. Je vais vous montrer les photos de la plaine de jeux dont vous parlez. Donc c'est une plaine de jeux qu' on a, je pense, approuvé au collège. Vous avez approuvé au collège le 3 septembre 2020 un budget de 27.000 € pour une plaine de jeux avec des jeux de rotations, donc les trucs qui tournent comme ça et je vous en montre 1, 1.000 €. Je vais vous montrer les petits engins à ressorts, ce petit truc de petit canard, 500 € l'ensemble, 30 000 €. Je me dis c'est quand même beaucoup pour ce que c'est et je voudrais vraiment attirer votre attention parce que des citoyens vivant là-bas ont attiré l'attention et disent OK, on veut pouvoir vérifier ce qui s'est passé particulièrement.

Il y a une deuxième affaire qui pose question. Plein d'entreprises reviennent dans les marchés publics. Il y a des entreprises qui reviennent et certaines entreprises, avec des noms différents en fait, sont situées sur la même adresse, dans une petite ville, Sidi Kacem, à 130 kilomètres, situés de Mokrisset et quand on fait un marché public, on doit avoir des offres, il faut avoir trois offres. Bizarrement, dans plusieurs marchés publics, les trois offres viennent de cette même ville et parfois du même quartier et par hasard, les marchés publics ou les trois offres viennent du même quartier de cette même ville, la société choisie, les deux sociétés choisies à la fin se retrouvent sur la même adresse. Je ne dis rien, je dis il y a des choses qui, je trouve, méritent la transparence et donc la dernière question, c'est est ce qu'il y a un contrôle de la commune qui permet d'aller regarder sur place ce qui a été réalisé avec ce qui a été

acheté et est-ce que le registre correspond avec la réalité? Donc voilà. Publicité, contrôle et transparence au niveau de tous les documents. Merci beaucoup.

Madame Moureaux, Présidente, quitte la séance.

Monsieur Achaoui, Echevin, prend la présidence.

Mr. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ben écoutez Monsieur le Président, j'avoue que je suis un petit peu sans voix parce que je voulais faire une petite intervention à ce sujet et je suis abasourdi par tout ce que j'entends. Donc moi, je n'ai aucun moyen de vérifier si tout ce qui est dit est vrai. Je suis même agréablement impressionné par les informations qui sont en possession de mon collègue. Je voulais dire d'abord que ça ne m'étonnait pas que mon collègue, notre collègue, Ahmed El Khannouss a profité de ce point pour faire l'étalage du bilan précédent. S'il y a bien une compétence qu'il avait où il a été très actif, c'est celle-là. Mais plus sérieusement, j'ai eu l'occasion d'aller à Mokrisset. Je n'ai jamais fait de voyage quand j'ai été échevin dans cette commune mais le seul voyage que j'ai fait, c'était à Mokrisset. Je dois dire que quand j'écoutais les explications de Françoise Schepmans, je reconnaissais ce que j'avais vu parce que j'étais vraiment impressionné et je pense qu'Ahmed El Khannouss peut le confirmer, j'étais très impressionné par le sérieux des gens. J'étais très impressionné par la participation. Moi, j'ai assisté à des discussions là sur les places publiques, avec des gens qui intervenaient, les gens qui donnaient leur avis, beaucoup de projets qui impliquaient les jeunes filles, les femmes, vraiment de très très beaux projets. Evidemment je ne vis pas là-bas, je ne connais pas la suite de tout ça. Donc moi, je voulais surtout souligner ça, apporter ça comme témoignage mais c'est un témoignage qui remonte à il y a plus de dix ans maintenant. Finalement, les années passent très très vite et c'est vrai que je voulais en profiter aussi parce que j'ai aussi des citoyens qui me demandent souvent ou en est le jumelage d'Oujda? Je sais que ce n'était pas forcément la tasse de thé de notre prédécesseur. En tout cas beaucoup de citoyens me demandent souvent ou on est le jumelage d'Oujda parce qu'il y avait eu quand même pas mal d'activités et pas mal d'engagement.

Je me pose aussi la question par rapport à Jénine également, mais j'avoue qu'ici je suis déçu. Je reste abasourdi par ce que j'entends. Je ne sais pas si la commune a les moyens de vérifier tout ça parce que finalement, je pense que la commune se contente de proposer des projets. Si je ne me trompe pas, ils sont pris en charge ou pas. Mais je veux dire, ce n'est pas la commune qui fait le travail de vérification. Mais en tout cas, mon groupe s'étonne en tout cas des informations qui sont dévoilées aujourd'hui. Je ne sais pas si, si on est proche de la réalité ou pas. J'espère que non et je ne sais pas si Françoise, pourra répondre à ça.

Moi j'encourage en tout cas ces collaborations, ces jumelages et évidemment j'encourage aussi avec tout ça la grande vigilance. Dans tous les projets de toute façon de coopération, il faut toujours être vigilant. Tous ceux qui ont déjà fait dans leur vie des projets de coopération. Il faut toujours avoir une certaine vigilance et une attention particulière. Voilà, j'ai dit merci.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci de me redonner la parole monsieur le Président.

Je voudrais juste apporter deux, trois petites précisions par rapport aux éléments qu'a mis en avant mon collègue Dirk De Block. Ce que je peux vous donner comme information par rapport à mon expérience, que ce soit au Maroc ou au Sénégal par rapport à des projets très importants que nous avons menés. J'ai entendu, madame Schepmans, parler d'un projet, d'un bâtiment multidisciplinaire que nous avons construit pour des montants relativement importants. Il faut savoir que la législation sur les marchés publics marocaines est extrêmement sévère et beaucoup plus contraignante qu'ici en Belgique. Néanmoins, la vigilance doit être de mise. Nous, en tant que commune, si on doit suivre les recommandations de Brulocalis, nous, nous n'avons pas ni les moyens humains, ni la capacité de pouvoir contrôler point par point tous les marchés ou tous les financements que nous implémentons auprès de nos partenaires. Néanmoins, c'est une question de volonté de la part de l'échevin en charge ou de ses services. Moi, personnellement, je contrôlais systématiquement tous les projets. C'est à dire que je vérifiais et je suis tombé sur des irrégularités déjà dès le départ et en interrogeant, en montrant que nous avons une vigilance, il y avait une prise de précaution de la part des partenaires. Maintenant, il existe chez Brulocalis un service qui s'occupe de la vérification. Il y a une plateforme dans les pays concernés qui s'occupe de vérifier si ce qui a été décidé dans le cadre du partenariat, ce qui a été décidé dans le cadre du marché public a été réalisé et si des règles de concurrence ont été respectées, donc des outils de vérification existent.

Il faut savoir que tous les partenaires du Sud ici, en l'occurrence le Maroc, ont un référent au niveau du ministère de l'Intérieur qui est un service très important, qui est chargé de vérifier si effectivement la législation en matière de respect des marchés publics sont respectées. Si ce n'est pas le cas et il y en a déjà eu dans d'autres villes du royaume, il y a des poursuites judiciaires qui sont enclenchées par les autorités judiciaires.

Moi, je pense que les éléments qui ont été mis en avant par mon collègue, Dirk De Block, méritent effectivement que ce soit relayé par Brulocalis, Madame l'échevine, auprès des partenaires pour qu'il y ait au minimum une vérification pour voir si les législations sur les marchés publics ont été respectées. Si ce n'est pas le cas, les responsables de ces dysfonctionnements doivent évidemment être pointés du doigt et être poursuivis devant la justice marocaine. Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à madame l'échevine Schepmans pour les réponses à apporter.

Mme. Schepmans, Echevine :

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions qui ont été relativement longues et qui concernent plusieurs partenariats, à savoir la ville d'Oujda, celle de Mbour, celle de Mokrisset et celle de Jénine.

Alors en ce qui concerne, je vais commencer par Mokrisset puisque c'est le projet qui vous est présenté ce soir. Je le rappelle et je n'ai pas été la seule à intervenir en ce sens qu'il s'agit de partenariats qui sont contrôlés et financés par Brulocalis. Brulocalis c'est l'Association des villes et des communes de Bruxelles. C'est une association tout à fait sérieuse et donc

elle chapeaute tous les projets qui sont menés au niveau des communes. Donc, je suis pour ma part convaincue du sérieux du travail qui est effectué tant par le service des relations internationales que par le contrôle effectué par Brulocalis.

Alors, en ce qui concerne la transparence ou le contrôle ou la publicité, évidemment que tous les actes de l'administration sont soumis aux règles de publicité telles qu'ils valent pour tous les échanges et donc moi je vais me renseigner, mais je suis, je suis étonnée que vous me fassiez part du fait que cette communication aurait été refusée à des citoyens ou à des conseillers communaux alors que moi, cette information ne m'a jamais été, on ne m'a jamais contacté pour demander des copies ou des informations. Je me tiens évidemment à la disposition des citoyens qui souhaiteraient avoir plus d'informations sur ce partenariat et avoir, s'ils le souhaitent, des copies mais ça doit se faire évidemment dans le respect des règles telles qu'elles sont définies pour la publicité des actes administratifs. Donc je reviendrai vers vous, vers ces personnes qui ont demandé plus d'informations et ce partenariat peut faire aussi l'objet d'un contact ou d'une présentation avec le fonctionnaire ainsi que le représentant de Brulocalis, dans le cadre par exemple d'une section réunie. Moi, je n'ai aucune difficulté à le présenter de façon plus pointue que par un point tel qu'il vous est proposé aujourd'hui. Donc, je prends note de ce que vous m'avez dit. Mais voilà, vous m'informez au conseil communal et je le prends avec toute la réserve nécessaire dans la mesure où je n'ai pas été informée au préalable sur ce que vous me dites, mais évidemment, on peut revenir sur les considérations que vous avez émises ce soir.

Alors, en ce qui concerne la collaboration avec la ville d'Oujda, c'est une collaboration qui ne s'est pas faite dans le cadre de Brulocalis. C'est un partenariat qui existait. C'est le plus ancien. On a eu plusieurs partenariats. Je vous rappellerai que nous avons eu un partenariat avec Levallois-Perret qui, bien heureusement, s'est arrêté, qui bien heureusement s'est arrêté et avec Oujda. Le partenariat avec Levallois-Perret remonte à après la seconde guerre mondiale donc je pense qu'ici personne n'est responsable de quoi que ce soit. Mais à l'époque c'était une ville, une ville communiste qui après c'est gentrifié.

Alors, en ce qui concerne le partenariat avec Oujda, c'est un partenariat qui remonte aussi, je pense dans les années nonante. C'est un partenariat qui a bien fonctionné au départ. Il y a eu un changement, je dirais à l'époque avant que je ne fasse ou je pense que peut être que Monsieur Ikazban peut mieux en parler, mais il y avait eu un changement de, comment dire, de majorité. En tout cas, les représentants politiques d'Oujda ou les élus d'Oujda n'étaient pas nécessairement des gens d'ouverture et donc la collaboration avec la ville d'Oujda n'a pas pu continuer à se développer comme nous l'aurions souhaité.

En ce qui concerne la ville de Mbour, le partenariat avec la ville de Mbour existe toujours, mais là aussi je peux, je pense que Mbour est une très grande ville aussi. Comme vous dites elle est la deuxième ville la plus importante après Dakar et nous, nous participons. Evidemment, nous avons une collaboration, mais elle est plus relative qu'avec Mokrisset qui est une petite ville où les collaborations sont plus concrètes. En tout cas, vous l'avez, vous pouvez le voir par la présentation de la convention qui vous est proposée aujourd'hui et par les échanges, enfin tout ce qui a été réalisé par le passé.

Alors en ce qui concerne Jénine, il était évidemment prévu et comme l'a souligné un conseiller communal, il y a eu des échanges tout à fait concrets sous la législature précédente. Il y a l'échevine de la Cohésion sociale et l'échevin des Relations internationales qui se sont rendus à Jénine, qui ont eu des contacts avec les autorités de cette ville. Il devait y avoir également un échange avec des jeunes. Donc c'était un projet qui était porté par FS International et par l'association soutenue par madame Suskind. Mais sur le moment, maintenant, je ne me rappelle plus le nom précis de cette association, mais malheureusement, la Covid n'a pas permis de concrétiser cet échange parce que les déplacements n'étaient plus autorisés. Parmi les jeunes qui devaient se rendre à Jénine, c'étaient notamment des jeunes

du conseil des jeunes et ce conseil des jeunes a été renouvelé récemment. Évidemment, nous, nous souhaitons que ce partenariat puisse se poursuivre avec la ville de Jénine. Mais vraiment, c'est pour des raisons tout à fait indépendantes de la volonté de la commune si nous n'avons pas pu le concrétiser alors que les contacts avaient été établis pour organiser ce voyage, voilà.

Qu'est-ce que je pourrais encore vous dire? Je pense que j'ai répondu à vos questions et évidemment, l'échange que nous avons ce soir peut se poursuivre de manière plus précise puisque vous avez également posé un certain nombre de questions qui demandent, voilà si vous me les aviez transmises au préalable j'aurais pu vous y répondre plus aisément que maintenant puisque ça concerne des documents précis.

M. le Président :

Merci Madame Schepmans.

Je donne la parole à monsieur De Block pour une dernière réplique.

M. De Block :

Donc si j'ai bien compris tous les documents relatifs au projet sont bien publics et consultables pour toute personne qui s'adresse. Les gens doivent s'adresser à qui exactement à la commune, juste précisément pour que je puisse orienter les personnes ?

Mme Schepmans, Echevine :

Je pense qu'ils peuvent s'adresser directement à moi mais moi, je vous dis c'est dans le respect de la publicité sur les actes de l'administration et là, moi, je ne peux pas vous préciser dans quelle mesure ces documents peuvent être transmis aux citoyens puisque je ne sais pas exactement quels sont les documents dont ils souhaitent avoir copie ou en prendre connaissance.

M. De Block :

Donc vous répondrez. J'avais posé la question sur la publicité ici pour les citoyens vivant en Belgique. Mais j'ai évidemment aussi posé la question sur la publicité, parce que le même problème s'est posé quand les gens sont allés sur place demander des justificatifs pour le projet sur place. Parce qu'évidemment, pour le service Brulocalis, eux ils vont voir trois devis et tout est formellement en ordre. Évidemment, ce sont les gens sur le terrain qui disent il y a un petit souci, qui comparent le prix, qui comparent la réalité qui a été construite. Donc je voudrais poser la question, j'ai posé la question, mais je n'ai pas eu de réponse, est-ce que la convention garantit aussi aux citoyens marocains la publicité?

Finalement, la dernière question et après je me tais, le programme parle de coordinateur, donc il y a normalement un coordinateur belge du partenaire belge et il y a un coordinateur de la ville de Mokrisset, est ce que vous pouvez me donner les noms s'ils ont déjà été désignés? C'est qui les coordinateurs respectifs? Comme ça, les gens savent à qui s'adresser éventuellement.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Considérant les questions techniques et précises j'invite Madame Schepmans à y répondre par écrit par rapport à cela pour donner des éléments précis. Merci. Merci pour ce débat et merci pour les échanges riches.

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 20 votes positifs, 2 abstentions.

11 votants en vidéoconférence : 10 votes positifs, 1 abstention.

Monsieur Daif, Madame Raiss, Madame Vandembemt, Madame Zamouri et Madame Maouane sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 stemmers in de zaal : 20 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

11 stemmers per videoconferentie : 10 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mijnheer Daif, Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandembemt, Mevrouw Zamouri en

Mevrouw Maouane zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

12. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine - CRU 6 « Autour de Simonis » - Approbation des conventions.

Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract - SVC 6 « Rondom Simonis » - Goedkeuring van de overeenkomsten.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme, Echevin.

M. l'échevin Van Damme :

Merci Monsieur le Président.

Donc le premier point concerne le contrat de rénovation urbaine , le CRU six et le nouveau contrat de rénovation urbaine autour de Simonis. Pour rappel, un contrat de rénovation urbain, c'est une sorte de contrat de quartier mais alors sur plusieurs communes et pas gérés par la commune mais gérés par la Région. Cependant, nous sommes avec Koekelberg un partenaire important pour ce contrat rénovation urbain et pour certaines opérations, nous collaborons même étroitement et donc, dans ce cadre-là, nous devons conclure un certain nombre de conventions qui formalisent cette collaboration entre les différents partenaires qui sont les communes, mais aussi les administrations régionales impliquées et par exemple aussi « le logements molenbeekoïses » parce qu'il y a un volet logement assez important, à ce contrat de rénovation urbaine. Ici, c'est donc la formalisation de la collaboration entre ces différentes entités.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Monsieur le Président. J'ai juste une petite remarque. Je pense qu'il est important d'organiser une petite séance d'information, que ce soit pour les conseillers communaux, pour comprendre un petit peu ce contrat de rénovation urbaine et également pour une section d'information aussi pour les citoyens qui vivent dans ce quartier, pour qu'ils puissent en tout cas aussi comprendre et voir ce qui va être réalisé dans ce quartier. Voilà donc juste une petite remarque par rapport à une action que vous pouvez organiser une fois que les conventions sont réalisées. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Donc sur les deux sujets douze et treize et les contrats de rénovation urbaine il y avait déjà un problème je trouve. Il y avait des pièces manquantes. Je l'ai signalé aussi au secrétariat. Voilà, je trouve que c'est important.

Ma remarque principale est la remarque que ces deux projets s'inscrivent dans toute une dynamique qui, avec l'intention de la région, a comme but de revaloriser la zone canal, revaloriser, l'adapter, le rendre attractif pour un certain public qui veulent attirer, moyen, hype, on voit de l'autre côté le musée Canal et donc le Centre Pompidou bruxellois. Donc ce que je voudrais avoir ici au conseil, je ne veux pas discuter d'un petit projet ou un autre projet c'est en fait, pour quel public et avec quels objectifs nous faisons ces mesures et ces contrats de rénovation urbaine ? Si c'est pour rendre plus bling bling encore toute cette zone Canal, donc connecter les deux rives et machin, en fait je pense qu'on se plante. On doit vraiment se baser sur qu'est-ce que les gens qui vivent et tous les gens qui vivent dans le quartier ont besoin? Donc, je crains vraiment dans toute cette zone et je pense certainement à Citroën mais autour de Simonis je pense que les mêmes dynamiques ont lieu. A Citroën, par exemple, le Vzw, Toestand qui avait encore quelque part, un lieu sauvage de rencontre relativement accessible à toutes, tout ce quai va se remplir de projets qui pour le moyen molenbeekois qui habite maintenant le quartier maritime, aura l'étiquette inaccessible. Je crains cela et on n'a jamais réellement eu la discussion sur qu'elle est, la vision de la commune sur ces deux genres de projet et certainement autour du canal.

Sinon, dernière remarque. J'ai entendu des riverains dans ma rue se plaindre sur la communication, piètre sur la participation citoyenne autour de Simonis. Je me rappelle un tract. Je pense que c'était juste avant l'été avec un QR code qui ne fonctionnait pas ou il n'y avait même pas de site réellement. Comment les gens vont accéder avec le QR code qui ne fonctionne pas ou il n'y a presque pas de numéros corrects de communication. Je ne sais pas si ça a été rattrapé, mais j'ai été interpellé. Donc je me demande comment ce genre de contrats ont été construits avec une participation citoyenne dans ces conditions-là et donc, est ce qu'ils répondent réellement aux besoins de tout le monde et pas juste aux gens qui savent fonctionner avec un QR code ?

M. le Président :

Parfait. Nous avons bien compris les questions.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci monsieur le Président.

Moi je me réjouis qu'on crée des partenariats même si ça déplaît à monsieur De Block quelque part, notamment en matière ludique dans les espaces publics pour notre jeunesse. Moi, je crois que c'est important et qu'il n'y en aura jamais assez. Il y a beaucoup de jeunes dans cette commune et j'estime que c'est une bonne initiative. J'ose espérer que ça se mettra un petit peu, quelque part, partout, dans tous les quartiers quitte à ce qu'on fasse sur les espaces limitrophes avec d'autres communes un partage de subsides. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard,

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Oui, merci pour vos interventions et vos questions. Donc la toute première de M. Hamzaoui, je demanderai donc à la région s'ils veulent venir présenter le CRU 6 ici. Pas de problème pour moi. Il y a eu plusieurs informations et là je viens chez M. De Block. Il y a eu plusieurs séances d'information et des séances de participation. Cependant, je suis assez d'accord avec vous que ça n'a pas été assez poussé et nous avons insisté nous-mêmes pour avoir plus de contacts, pas seulement virtuel, parce qu'il y a pas mal de réunions qui ont eu lieu de façon virtuelle aussi, en partie à cause du Covid, ça, il faut malheureusement le dire que la période d'élaboration du contenu de ce contrat de rénovation urbain a été dans une période Covid et donc le contact physique qui est très important pour nos quartiers a été beaucoup plus difficile. Mais donc c'est vrai que la communication, la participation est un point qui a été difficile dans ce contrat de rénovation urbaine et nous avons insisté dès le début sur ce point et nous continuerons à le faire parce que c'est vrai que c'est un poids très important qui souvent ne donne pas les résultats espérés et c'était aussi le cas ici.

Sur le fond par contre, je suis beaucoup moins d'accord avec vous et je suis très content d'entendre l'intervention de madame Piquard. En effet, la vocation des contrats de quartier depuis 20 ans et des contrats de rénovation urbain récents est justement, de valoriser les quartiers et d'améliorer le quartier pour les gens qui sont là. Et c'est ce que font depuis très longtemps les contrats de quartier, avec beaucoup de succès. Nous venons la semaine passée, il y a deux semaines, de rouvrir le parc de la rue des Étangs Noirs, le parc Menin qui a été agrandi, qui a été construit dans le cadre d'un contrat de quartier. C'est un nouvel espace public vert qui n'est pas pour les gentrificateurs. Évidemment, ils sont le bienvenu mais la réalité, c'est que c'est un parc de quartier et nous pouvons vous énumérer d'innombrables autres initiatives. J'en prends un seul parce qu'il est plus récent. On va réaménager la place des Étangs Noirs. Ce n'est pas pour les soi-disant bobos du canal qu'on va le faire, c'est pour les gens du quartier et donc tous ces espaces publics d'ailleurs aussi. Je regrette avec vous la disparition de « Toestand », l'occupation temporaire le long des quais, mais ça va être transformé en un espace public, en un parc public. Donc dire que parce qu'il y a parfois en effet des effets secondaires d'attraction d'une certaine population dans certains quartiers parce que on améliore la situation dans le quartier, que ça ne profite en même temps, alors pas aux habitants qui sont là, c'est un peu nier la chaleur du soleil je voudrais dire et donc je veux vraiment pas aller dans le sens que vous venez de dire et dire que les contrats de quartier et les contrats de rénovation urbain ne sont là que pour les gens extérieurs au quartier qui sont aspirés dans les quartiers. Ben non, la réalité, c'est que justement, c'est une amélioration de la vie des gens dans le quartier et nous pouvons le prouver avec des dizaines et des dizaines d'interventions depuis 20 ans dans la commune de Molenbeek qui ont amélioré pas seulement les espaces publics, mais aussi concrètement créés des fonctions qui ont créé du logement de qualité et qui ont créé un cadre de vie bien plus agréable quotidien pour les gens qui habitent dans nos quartiers et qui sont là souvent depuis très longtemps. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai, je pense, précisé que la zone du canal est particulière et donc c'est clair que la gentrification dans certains quartiers de Molenbeek, il y a encore du travail, mais le canal pas du tout. Donc ici, on est dans un contrat de rénovation urbain sur deux rives avec la particularité que en fait peu peuplée, peu peuplée et donc l'espace public y sera attiré, attirant pour qui ? Ça, c'est la question. Donc il y aura des animations ludiques, je veux bien entendre, mais pour qui? Je comprends qu'à Etangs Noirs on vit une situation autre mais ici on est au canal, déjà une situation très particulière avec des blocs KBC, Tours & taxis, etc. Les habitants les plus

proches sont dans un petit spi avec en plus des supermarchés dans le quartier. En fait, ce n'est pas l'occupation, la population naturelle n'existe pas nécessairement dans cet espace. Entre deux, je veux dire, naturel, ça veut dire cet espace au long des rives, parce que c'est de là qu'on se situe. Il y a des blocs d'un côté et un peu plus éloigné le quartier maritime parfois un petit peu derrière le bloc KBC coincé entre. Je pense que c'est un tout autre défi qu'Etangs Noirs. A Etangs Noirs il y a des gens tout autour. À 20 mètres, il y a des maisons. Sur un périmètre de 500 mètres carrés ou de 500 mètres je pense qu'il y a globalement si ce n'est pas 5.000 c'est 10.000 personnes. Donc dans ce périmètre, au canal, on se situe clairement différemment et je pense que vous sous estimez effectivement la question principale, animations ludiques, parce que c'est ça qu'il y a ici devant nous mais aussi, est ce qu'il y a explicitement la réflexion, qu'il y a un travail à faire pour que cette animation, que cet espace soit vraiment accessible pour toute population?

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevr. Moureaux treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap van de zitting.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Je dois quand même réagir à ça. Le CRU 1 Parce qu'on parle maintenant de deux points, on peut les traiter comme un point. Ça ne me dérange pas parce que le point treize est en effet aussi sur un cru, le CRU1 s'étend de la Chaussée d'Anvers à la Ville de Bruxelles jusqu'au boulevard du Jubilé. Alors dire que ce sont les zones gentrifiées du canal, c'est quand même un peu lourd. Je vais vous donner un seul exemple. Nous allons avec l'argent du CRU1 donc celui autour du bassin Vergote, mais donc beaucoup plus loin que ça, rénover le square Laekenveld. Eh ben ce n'est pas pour les bobos du canal que nous allons rénover le square Laekenveld. Donc je trouve franchement votre intervention un peu déplacée parce que vous avez l'air de dire que ces contrats de rénovation urbaine ne sont là que pour une certaine tranche de la population et en effet, elle englobe une zone du canal, mais elle englobe beaucoup plus. Elle englobe quasi tout le maritime et on ne peut pas dire que cette zone du maritime est une zone où il n'y a que de la gentrification qui est présente, bien au contraire. Il y a encore beaucoup de quartiers populaires et beaucoup de rues et de places populaires qu'avec cet argent-là, des CRU sont en train d'être amélioré et rénové. Je tiens quand même à dire que pour ce qui concerne cette majorité ci, nous sommes vraiment défenseurs avec ardeur des contrats de rénovation urbaine et des contrats de quartier. Nous trouvons qu'ils sont essentiels et qu'ils améliorent la qualité de vie de tous nos habitants qui sont là depuis souvent des dizaines d'années et qui voient finalement changer les choses de façon positive dans beaucoup de quartiers. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je vois qu'il y a clairement une différence de vue. Donc moi je vois le retour des gens qui habitent le quartier et qui aujourd'hui, avec les prix qui montent, ne sont plus capables de

racheter leur maison familiale parce que les prix flambent, d'autres gens arrivent et ça, c'est encore l'intérieur du quartier maritime, c'est l'intérieur.

Je vous ai parlé spécifiquement de la zone canal et on peut encore revenir plein de fois là-dessus mais la zone Canal a un enjeu spécifique de gentrification. Tout le monde qui dit le contraire nie la vérité. C'est le but vraiment voulu de la région de vraiment pimper cette zone et donc oui, si cela arrive, la question de savoir si les Molenbeekoïses se sentiraient encore bien à l'aise dans cet espace? Franchement, je ne vous raconte rien de nouveau. Ces processus ont été décrits étudés après étude, sociologues après sociologues et je peux vous dire s'il n'y a pas une réflexion sérieuse là-dessus, on aura des problèmes, on aura vraiment des problèmes.

Dernier mot. J'espère que ce n'est pas un petit jeu politique. Il y a un vrai souci que je me fais vraiment et donc j'espère qu'on aura un réel débat. Pas de camps, pas de tranchées, mais un réel débat sur qu'est-ce qu'on veut comme commune et qu'est-ce qu'on veut comme futur.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 22 votes positifs.

11 votants en vidéoconférence : 10 votes positifs, 1 abstention.

Monsieur Daif, Madame Raiss, Madame Vandembemt, Madame Zamouri et Madame Maouane sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.

11 stemmers per videoconferentie : 10 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mijnheer Daif, Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandembemt, Mevrouw Zamouri en Mevrouw Maouane zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

Mme la Présidente:

Je vois que vous avez déjà largement entamé en réalité également le sujet du point treize. Monsieur Van Damme, est ce que vous présenteriez maintenant de manière conforme le point treize?

M. l'échevin Van Damme :

Oui, je veux bien.

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Renovation Urbaine Citroën-Vergote (CRU 1) - Appel à projet - Interventions ludiques au sein d'espaces publics de proximité.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract Citroën-Vergote (SVC 1) - Projectoproep - Speelse interventies in de lokale openbare ruimte.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Le CRU 1 est en effet déjà en cours depuis longtemps et touche tout doucement à sa fin au niveau du programme actif, c'est à dire pas au niveau des bâtiments, etc. Mais au niveau de l'activation et donc il reste un dernier petit appel à projet que nous lançons avec la Ville de Bruxelles pour des interventions dans l'espace public dans la zone du CRU 1, c'est à dire entre la zone de la chaussée d'Anvers à la Ville de Bruxelles et le boulevard du Jubilé grosso modo à Molenbeek. Voilà.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, mais j'aimerais juste savoir quels sont les canaux de communication que vous comptez utiliser pour cet appel à projets. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Ma question est un peu dans le même sens. Donc comment est-ce que vous allez communiquer et joindre les associations qui sont dans ce créneau-là? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui donc c'est une bonne question. Mais heureusement, évidemment le CRU est en cours depuis pas mal de temps et donc il y a plusieurs actions qui ont été menées dans le passé. Donc il y a une certaine base de données qui a été construite avec les associations de quartier, les maisons de quartier, les habitants actifs et donc cette base de données va être utilisée par la région parce que c'est eux qui nous soutiennent dans tout ça. Mais ça va être utilisé par la Région d'une part, et par les deux communes d'autre part, qui vont utiliser leur propre réseau de diffusion. Donc ça veut dire email, site web, etc. mais il y aura aussi des affiches dans l'espace public qui permettent à tout un chacun qui n'ont pas d'accès digitaux ou qui ne voient pas ça sur les canaux digitaux, qui n'ont pas l'habitude d'aller consulter des sites web, de quand même voir cet appel et de pouvoir y réagir. Mais normalement, pour ce genre d'appel, ce sont plutôt des associations, des organisations existantes qui vont s'activer là-dessus et qui sont déjà dans des bases de données qui vont donc recevoir directement cette information via les contacts que nous avons construits durant toutes ces années.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci monsieur l'échevin. Donc vous comprenez un petit peu l'inquiétude que nous avons par rapport à ça. Je pense qu'il est important que les associations molenbeekoise locale

participent à ces interventions et ils doivent être au courant de l'existence de ces projets et donc n'hésitez pas à transférer en tout cas cet appel à projets à un grand nombre d'associations pour que nous ayons en tout cas une vue qu'ils auront, en tout cas une vue sur ce projet qu'ils puissent participer à cette réalisation. Merci.

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 22 votes positifs.

11 votants en vidéoconférence : 10 votes positifs, 1 abstention.

Monsieur Daif, Madame Raiss, Madame Vandembemt, Madame Zamouri et Madame Maouane sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.

11 stemmers per videoconferentie : 10 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mijnheer Daif, Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandembemt, Mevrouw Zamouri en

Mevrouw Maouane zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

14. Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique de la Ville 2021-2025 - Approbation de la fiche projet et de la convention entre la Commune et Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE).

Departement Infrstructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsbeleid 2021-2025 - Goedkeuring van de projectfiche en de overeenkomst tussen de Gemeente en Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE).

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui donc vous connaissez tous la place saint Rémi ici tout près et le local qui s'y trouve qui était jusqu'il y a un an occupé, géré principalement par Yes, Yes nous a quittés entre temps, pas quitté Molenbeek, mais quitté l'endroit et l'argent qui était disponible dans le cadre de la politique de la ville, Programme 2021-2025 devait donc être attribué à un autre acteur, de préférence à un acteur qui fait des activités semblables et qui crée donc un tissu social pour le vivre ensemble autour de cette place et donc, évidemment, nous avons un acteur molenbeekoïse fort avec cette expérience là et donc nous vous proposons ici un accord, une convention avec Move, l'ASBL communale pour activer, pour gérer ces lieux pour les années à venir, avec l'argent donc de la politique de la ville.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Ben j'ai une question à poser. Pourquoi la collaboration avec Yes a pris fin ? Je pense que c'est important dans un quartier ou dans cet espace-là, qu'il y a une continuité. Toute rupture amène à une perte de confiance, devoir reconstruire les liens. Je pense que ce n'était pas une bonne chose. Je n'ai pas l'impression que la fin de cette collaboration a été mutuellement voulue. Je voudrais savoir quelle était la raison? Quelque part, on s'engage envers des gens, des jeunes puis ça prend fin.

Mme la Présidente :

On a eu l'occasion de recevoir Yes il y a déjà maintenant un an et demi, je dirais qui manifestait des difficultés à poursuivre son travail dans le quartier. C'était compliqué pour eux d'avoir un investissement constant là et ça l'est devenu encore plus lorsqu'on a appris que l'enveloppe politique de la ville était diminuée au niveau des projets et Yes faisait partie des bénéficiaires de cette enveloppe et donc, ils ont fait partie aussi de ceux qui ont vu malheureusement l'investissement de la région baisser à ce niveau-là et donc d'une situation qui était déjà difficile pour eux c'est devenu une situation vraiment très difficile et ils ont à ce moment-là annoncé qu'ils ne continueraient pas leurs investissements dans ce secteur là et qu'ils allaient concentrer leurs efforts dans d'autres quartiers ou ils sont actifs. C'est quelque chose qu'on ne peut que regretter et je partage votre avis que la stabilité aurait été meilleure. Mais voilà, nous avons à gérer cette situation là et pas une autre et c'est ce qui est proposé ici.

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 22 votes positifs.

11 votants en vidéoconférence : 10 votes positifs, 1 abstention.

Monsieur Daif, Madame Raiss, Madame Vandembemt, Madame Zamouri et Madame Maouane sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.

11 stemmers per videoconferentie : 10 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mijnheer Daif, Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandembemt, Mevrouw Zamouri en

Mevrouw Maouane zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

**15. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Etangs Noirs - Actions 4.1 Jobcoach Mobile et 4.3 Accompagnement scolaire 12-21 ans - Appels à projets - Approbation des règlements.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zwarte Vijvers - Acties 4.1 Mobiele Jobcoach en 4.3 Schoolbegeleiding 12-21 jaar - Projectoproepen - Goedkeuring van de reglementen.**

Mme la Présidente :

Donc on a des opérations qui commencent déjà maintenant très importantes. Vous vous souvenez que dans le quartier des Étangs Noirs, évidemment une de nos priorités, c'était les jeunes. Ici, on a deux appels à projets pour les jeunes. Des montants quand même très importants 400.000 € et 240.000 €. Alors le 400.000 €, c'est pour une opération socioéconomique la plus importante à ce niveau là puisque c'est l'opération qui vise à aller accompagner les jeunes en rue. On cherche des opérateurs pour ça, un ou des opérateurs pour ça, pour pouvoir les ré accrocher soit à une formation, soit à une reprise d'études, un emploi et donc cet appel à projets s'appelle Job Coach mobile et reçoit 400.000 € du contrat de quartier. Donc je crois que c'est important. J'entendais tout à l'heure des critiques sur la technique des contrats de quartier. Je crois que c'est vraiment un outil essentiel et ici, on va pouvoir être très actif sur un segment pour lequel on n'a malheureusement pas assez d'intervenants et pas assez de forces d'action. C'est la remobilisation des jeunes afin de leur permettre d'obtenir un avenir meilleur.

Le deuxième appel à projets, c'est de l'accompagnement scolaire pour les 12- 21 ans. C'était aussi un élément du diagnostic du quartier. Il manquait de possibilités d'accompagnement pour les devoirs et l'aide aux études dans cette tranche d'âge, dans ce quartier et donc là, c'est 240.000 € pour l'accompagnement scolaire, également sous forme d'appel à projets.

Donc je pense que le contrat de quartier amène des choses formidables à Etangs Noirs. On s'est battu pour ça et on continue d'avancer là-dedans. Je crois que c'est vraiment une bonne chose.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci beaucoup. Je veux saluer ces deux appels à projets. Je pense que c'est bien de faire faire de la gymnastique sur les trottoirs, mais je pense que ceci est bien plus important parce que c'est un projet à long terme. C'est un projet qui donne du sens, un projet qui permet aux jeunes de retrouver de l'espoir, non seulement jeunes, mais toute la famille. C'est un projet qui permet de lutter contre la délinquance, contre la drogue. Donc voilà, j'espère vraiment qu'il y aura des opérateurs qui seront tout à fait adaptés pour jouer ce rôle-là. Des gens, comment dire, formés pour cela et j'espère aussi que l'on pourra avoir un accompagnement de ces associations, de ces personnes, un suivi pour que l'argent ne soit pas perdu dans de beaux projets écrits mais qui n'auront pas de suivi sur le terrain. Voilà donc je ne peux que féliciter pour ces ouvertures et espérer vraiment que ce soient des personnes tout à fait adaptées qui puissent le gérer et le prendre en main.

Mme la Présidente :

Merci madame Goris. Je suis tout à fait persuadé qu'on va avoir un, voire plusieurs opérateurs de grande qualité qui vont se présenter dans cet appel à projets.

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 22 votes positifs.

11 votants en vidéoconférence : 10 votes positifs, 1 abstention.

Monsieur Daif, Madame Raiss, Madame Vandembemt, Madame Zamouri et Madame Maouane sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.

11 stemmers per videoconferentie: 10 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mijnheer Daif, Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandembemt, Mevrouw Zamouri en

Mevrouw Maouane zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

16. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif à la démolition et la reconstruction du bâtiment avant de l'école 1 ainsi que la démolition d'une partie du réfectoire arrière et sa rénovation sis rue des Quatre Vents, 71 à Molenbeek-Saint-Jean - Fixation et approbation des conditions du marché - CDC 22.006. Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken met als voorwerp de afbraak en de wederopbouw van het voorgebouw van school 1, alsook de afbraak van een deel van de achterste refter en de renovatie ervan, gelegen Vierwindenstraat 71 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 22.006.

Mme la Présidente :

C'est un marché de travaux pour la suite de notre chantier école rénové avec des nouveaux plans et notamment une salle polyvalente. Notre école un aux quatre vents.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, voilà. Comme vous le dites, c'est la mise en œuvre de la suite du plan école que la bourgmestre et moi-même nous avons lancé il y a quelques années. Vous savez qu'on a récemment posé la première pierre pour un nouveau bâtiment de l'école 13, dans la rue De Koninck. Ici, c'est un chantier encore plus conséquent. Donc c'est la rénovation quasi totale du bâtiment qui se trouve rue des Quatre-Vents, avec un nouveau bâtiment qui va avoir sa place et qui sera un bâtiment exemplaire, tant au niveau énergétique qu'au niveau de son utilisation et de son aménagement, avec la création d'une salle polyvalente notamment, des classes, etc. et il donnera une entrée toute nouvelle à cette école et donc nous sommes sur le point de recevoir le permis d'urbanisme et nous lançons maintenant le cahier des charges pour la désignation d'une entreprise pour faire les travaux que nous espérons pouvoir commencer au début de l'année prochaine.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la Présidente. Juste une petite question ou peut être une question à moi-même. Vu le contexte économique actuel et sachant qu'effectivement les marges budgétaires habituellement de ce genre de travaux sont déjà à la norme de 10%, qu'on prévoit ici plutôt 10 ou plutôt 9 que 10, je vous pose la question effectivement, vu le contexte et vu l'augmentation des prix des matériaux, si on va tenir le coup avec cette marge de 9% en fin de parcours et qu'est ce qui se passera si on les dépasse et qui va prendre en charge effectivement le dépassement de budget ?
Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Milis.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles-Goris :

Donc il semble que ce soit le bâtiment en front de rue, pas le bâtiment intérieur, j'imagine. C'est quand on voit la somme, ça fait un peu froid dans le dos parce que ce n'est pas non plus un château qu'on va construire. Donc voilà, je pense que la remarque de Monsieur Milis est tout à fait sensée. La question par rapport aux nuisances parking dans les rues. Est-ce que vous avez pensé à l'aménagement ou est-ce que ça va être pris sur... Le bus passe par là. Est-ce qu'un plan a été réfléchi pour cela? Est-ce que le bus va continuer à passer ? Vous avez un autre bâtiment communal qui est en train d'être rénové, donc ça fait beaucoup de place pris par les travaux. N'oubliez pas les riverains.

Mme la Présidente :

On sent que vous habitez la rue. Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Deux bonnes questions. La première financière Monsieur Milis, je partage votre crainte. Cependant, on ne peut pas prévoir l'imprévisible et on est dans une période assez imprévisible pour le moment. Donc, j'espère que je ne vais pas devoir revenir chez vous aujourd'hui. Mais l'estimation que nous avons aujourd'hui, c'est celle-ci. Ce serait un peu bizarre de lancer un marché pour une estimation supérieure, tandis que ça, c'est l'estimation d'aujourd'hui, mais dans le contexte actuel, avec ces fluctuations importantes, je ne suis en effet pas sûr qu'on va pouvoir pour ce montant-là, pouvoir trouver un entrepreneur. Qui ne tente rien n'a rien et donc c'est ce que nous faisons. Malheureusement, c'est un des défis les plus importants que mes services devront affronter cette année-ci, c'est d'avoir de continuer à travailler et en même temps faire face à beaucoup d'imprévisible au niveau financier, au-delà des imprévisibles techniques que nous avons toujours. Mais ceci, c'est vraiment un casse-tête important pour beaucoup de nos chantiers en effet.

Alors la question de madame Gilles Goris, est tout à fait justifiée aussi. Il y a une différence quand même avec le chantier que vous vivez actuellement dans la rue des Quatre Vents, c'est que nous avons, contrairement à ce chantier-là, un accès vers l'arrière. Donc nous avons une possibilité de quand même dégager beaucoup plus d'espace à l'arrière, mais pas trop non plus parce qu'on a l'école qui continuera à fonctionner. Donc ce n'est pas vrai que ce n'est pas évident, mais ce n'est certainement pas le but de devoir interrompre le bus parce que le bus là est aussi une artère de vie, je vais dire de quartier. La suppression du passage véhicules dans la rue n'est pas à l'agenda. Par contre, comment est-ce qu'on va concrètement organiser? Est-ce que ça va avoir un impact sur les places de stationnement temporaires dans cette rue? Ça, je ne peux pas encore me prononcer actuellement. Ça dépendra aussi un peu de l'entreprise qu'on sélectionnera. Mais évidemment, on essayera de limiter au max l'impact pour les riverains et pour l'école. Mais voilà, faire une omelette sans casser des œufs, malheureusement, ce n'est pas possible.

Mme la Présidente :

On ne peut pas avoir l'omelette et les œufs, mais c'est important parce que ça va nous donner une salle de spectacle, salle polyvalente et une garderie, ce qui est vraiment très, très important. Ça va rénover la conciergerie. C'est vraiment de beaux travaux vraiment nécessaires pour cette école.

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 22 votes positifs.

11 votants en vidéoconférence : 11 votes positifs.

Monsieur Daif, Madame Raiss, Madame Vandembemt, Madame Zamouri et Madame Maouane sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.

11 stemmers per videoconferentie : 11 positieve stemmen.

Mijnheer Daif, Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandembemt, Mevrouw Zamouri en Mevrouw Maouane zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

Mohamed Daif quitte la séance / verlaat de zitting.

Rajae Maouane quitte la séance / verlaat de zitting.

17. Sport - Occupation des infrastructures sportives communales - Règlement d'octroi de créneaux horaires et ses annexes (annexe A : Fiche signalétique et Annexe B : Grille de tarification) - Règlement d'ordre intérieur - Approbation - Report du 28/04/2022.
Sport - Gebruik van gemeentelijke sportinfrastructuur - Regels voor toekenning van tijdslots en bijlagen (bijlage A: Identificatieblad en bijlage B: Tarieftabel) - Huishoudelijk reglement - Goedkeuring - Uitsstel van 28/04/2022.

Mme la Présidente :

Monsieur l'échevin des sports, pour la première fois, vous nous proposez un règlement qui rend transparent l'octroi des créneaux horaires.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

Eh bien écoutez, chers collègues, j'ai l'honneur et la joie de vous présenter un règlement qui était attendu, attendu d'ailleurs depuis plusieurs législatures. Et enfin, il se réalise et donc nous vous avons transmis les documents relatifs au règlement d'ordre intérieur qui se compose tout simplement de deux volets. Le premier volet relatif au règlement d'octroi des créneaux horaires d'occupation des infrastructures sportives communales molenbeekoise et le deuxième volet, le règlement d'ordre intérieur du site sportif des infrastructures au sens strict du terme. Donc, les éléments les plus importants à retenir dans ce fameux règlement, c'est qu'il y a un règlement là où il n'y en avait pas. C'est déjà une très, très, très bonne chose en termes de transparence et le deuxième point, qui est un point extrêmement important d'ailleurs, que j'ai défendu depuis le début, c'est qu'on a un intérêt particulier concernant les Molenbeekoïses. Si vous prenez les documents et plus particulièrement les articles sept, neuf et dix, vous allez voir qu'on a vraiment mis le focus sur les clubs molenbeekoïses et notamment ce qu'on entend précisément par club molenbeekoïse pour pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel. Il est notamment question d'avoir 50% des membres adhérents molenbeekoïses, mais également avoir le siège du club sur le territoire communal et bien sûr, fournir la preuve au moyen des listings émanant de la fédération reprenant l'adresse de leurs membres. Donc ça, c'est pour le tarif préférentiel. On a ajouté un deuxième article vraiment en l'intérêt supérieur des Molenbeekoïses et ça s'est fait tout simplement sur base d'un constat et d'un état des lieux. Moi, lorsque je suis arrivé dans les fonctions, j'ai constaté qu'il y avait tout le monde est légitime dans le sport. Cela étant, on a un service public. Donc je constatais qu'il y avait des assurances, des clubs d'assurances, des clubs de banques, des clubs qui originellement étaient issus de la commune. Mais 20 ans plus tard, finalement, il n'en restait plus grand chose. Et donc, il est extrêmement important de mettre le focus là-dessus et toujours dans l'état des lieux, je constatais, je rencontrais énormément de Molenbeekoïses qui nous expliquaient de manière très dramatique qu'ils n'avaient plus de place pour pouvoir pratiquer leur sport sur la commune et que même dans les autres communes et c'est là où ça devient encore plus frustrant, même dans les autres communes, malheureusement, ils n'étaient absolument pas priorités. Donc, comme j'ai pu vous le dire, le deuxième article met le focus également sur la priorisation dans l'accès aux infrastructures et à nouveau, on a mis des critères très précis, des critères très très précis, notamment dès que le Molenbeekoïse ayant au minimum 50 % de Molenbeekoïses dans leurs affiliés et également après, on a voulu aussi ouvrir le cercle pour d'autres pratiques sportives. On pense notamment au sport au féminin. Quand on pense au sport féminin on pense notamment aux RWDM girls, RWDM girls qui a une aura qui va au-delà de la commune. C'est une aura régionale, voire nationale, premier club en termes d'adhérents, premier club national, excusez du peu. Donc, madame la Présidente, nous vous présentons là un règlement qui se veut transparent, qui se veut clair, avec des règles précises et joint d'ailleurs au document dans les annexes, la fiche signalétique qui devrait être remplie par l'ensemble des opérateurs et enfin la fiche tarifaire qui reprend donc les tarifs des Molenbeekoïses et non Molenbeekoïses sur l'ensemble de nos sites sportifs. Voilà.

Mme la Présidente :

Voilà donc on poursuit la politique sportive qui permet de mettre plus de Molenbeekois aux sports, plus de filles aux sports et aussi donner une priorité au handisport.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la présidente, Madame la bourgmestre, c'est chaque fois un plaisir de vous entendre comme ça parler du travail de votre échevin des sports qui est l'échevin des Sports de l'histoire de la commune qui a eu le plus d'articles dans la presse et qui a fait l'objet de plus de plaintes qu'on n'a jamais vu ces 20 dernières années? Non seulement la situation est catastrophique sur le plan financier. Je ne veux pas revenir là-dessus, mais en plus, sur ces trois ou quatre dernières années, on a passé notre temps à gérer des problèmes de clientélisme, des plaintes en justice. Ce matin encore, des membres d'un très grand club m'ont interpellé pour me dire qu'on leur avait enlevé des créneaux. J'ai l'impression que Mr Azaoum, vous vivez sur une autre planète. J'ai l'impression que vous découvrez le sport. J'ai encore vu et on en parlera tout à l'heure quel sort vous avez réservé ou deux clubs d'athlétisme avec des prétextes, je sais que ce n'est pas vous, je sais que c'est madame Moureaux qui s'est engagée vis-à-vis d'un autre club et vous, vous êtes le simple petit exécutant, et que vous avez fait plaisir en annonçant que vous alliez déplacer les activités des deux clubs d'athlétisme. Sachez qu'on ne vous laissera pas faire. Ça je tiens à vous le dire et je développerai tout à l'heure les arguments pour cela.

Il se fait qu'aujourd'hui, nous avons, je vous ai envoyé une question écrite pour savoir quelle est la situation de l'endettement des différents clubs. Vous parlez de tarifs préférentiels. Moi je n'ai pas reçu de réponse. Ça fait 30 jours que je vous ai envoyé et je vous rappelle que la loi vous oblige à endéans les 30 jours de me répondre. Je vous envoie une question écrite parce que je suis vraiment inondé de plaintes de personnes qui ont des factures de plusieurs milliers d'euros parce que vous avez fait un matin en vous réveillant une espèce de formule que vous avez appliquée au club. Il y a des clubs aujourd'hui de natation, de football, de mini foot qui ont des factures de huit, dix, 12 000 € à payer et ils sont incapables de payer ces factures-là. Donc je m'interroge sur la méthode que vous avez utilisée pour pouvoir aboutir à ces facturations d'ailleurs dont on retrouve certaines parties dans le règlement que vous nous proposez aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle, je vous le dis clairement, c'est un règlement contre lequel nous allons voter contre bien évidemment, il ne fallait pas vous attendre à autre chose vu le nombre de plaintes qui émanent des clubs.

Vous savez qu'aujourd'hui, et on le sait tous très bien, de très nombreux clubs se sont vu retirer des créneaux, des clubs que vous connaissez, hein, d'ailleurs, vous allez remettre régulièrement des coupes et faire des selfies auprès de leurs joueurs. Ces clubs se plaignent de ne pas avoir la garantie de pouvoir engager un certain nombre d'équipes l'année prochaine à cause de votre politique de gestion des créneaux horaires. Alors c'est vrai, vous dites qu'il n'y avait pas de règlement dans le passé, mais je vous signale que dans le passé, on n'a jamais eu 10% des problèmes que vous avez créé, vous Monsieur l'échevin cette législature si, même pas 10%, on rencontrait des difficultés, on a eu des difficultés, il est vrai, mais jamais de l'ampleur.

M. El Khannouss :

Vous me laissez terminer ? Vous aurez l'occasion, le loisir de répondre tout à l'heure si vous avez des réponses qui sont à la hauteur des questions que je vous ai posées. Je vous ai posé une question écrite. Je n'ai jamais eu de réponse. Est-ce que je vais avoir la liste oui ou non, des endettements. Madame la secrétaire communale, pourriez-vous noter que je

demande à l'échevin la liste de tous les clubs et les endettements qui concernent ces clubs? Quels sont le niveau des dettes qui concernent l'ensemble des clubs toutes disciplines confondues? Je voudrais aussi savoir si oui ou non vous avez concerté les clubs concernés par l'attribution des créneaux dans toutes les disciplines? Moi, j'entends que non. Vous avez fait ça dans votre petit coin. On me dit que vous allez souvent dans certains cafés du quartier, avec vos copains, offrir l'un ou l'autre créneaux. D'ailleurs, j'apprends que certains occupants n'ont pas d'existence légale, qu'ils jouent sans payer de location. Ça vous fait rire? Moi, ça ne me fait pas rire parce que c'est l'argent des contribuables et en plus c'est injuste ! Vous avez tué un certain nombre de clubs. Vous avez tué le FC. Est-ce que je dois vous rappeler que ça nous a coûté 10.000 € ? Vous êtes arrivé, vous avez éjecté FC qui occupe l'infrastructure depuis dix ans et ce club a dû vous menacer d'aller en justice et vous avez, sans autorisation du conseil d'administration, pris les décisions pour pouvoir offrir pendant un an une occupation en dehors de Bruxelles à ce club.

Mais justement, le règlement vous l'avez fait maintenant. Ce règlement, vous êtes là en train de faire à la va vite, il va susciter de très, très nombreux problèmes parce que vous n'avez pas concerté les clubs. D'ailleurs, si vous aviez eu l'intelligence, vous et votre bourgmestre, d'implémenter la régie sportive, vous auriez permis au club de beaucoup plus s'investir dans la gestion, dans l'organisation, dans la dynamique de fonctionnement de Molenbeek Sports et aujourd'hui, on vit des problèmes énormes. D'ailleurs, ce n'est que le début vous savez. Vous allez voir qu'au niveau financier, l'année dernière, c'était 650.000 € de déficit en plus de la dotation communale. Je peux vous dire que l'année prochaine, nous serons ici, chers membres du conseil communal, pour parler du gouffre financier que vous avez provoqué en tant qu'échevin, je suis désolé de vous le dire d'échevin des sports totalement incompetents et non respectueux des occupants des infrastructures. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

En tout cas, moi, personnellement, je n'ai pas compris les questions qui avaient trait au règlement.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la bourgmestre. Alors Monsieur l'échevin, en vous écoutant, on se dit que vous avez réalisé le miracle du siècle en proposant ce règlement alors que vous ne présentez pas une politique sportive globale, une politique sportive pour comprendre vos orientations, pour comprendre votre organisation globale. Il est important pour nous d'avoir une ligne directrice claire sur laquelle vous vous baser en termes de politique sportive communale. Alors moi, je fais une demande aujourd'hui, nous attendons avec impatience une note d'orientation, une politique sportive qui met en tout cas en évidence votre politique dans ce sens-là. Voilà. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Bouazzati .

Est-ce que je peux vous proposer de vous déconnecter et de vous reconnecter et je vous reprends après pour votre question parce que là, on vous entend de manière tout à fait hachée et on ne comprend pas ce que vous dites en fait. Vous m'avez entendu?

M. El Bouazzati :

Oui.

Mme la Présidente :

Vous voulez bien essayer ceci parce que je pense qu'il y a un problème avec la connexion.

Je donne la parole à madame Dekens.

Mme Dekens :

Alors Dame des Quinze ne répond pas.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Moi, j'ai une question qui va être très simple. J'ai le règlement, ici, en face de moi, Monsieur l'échevin, pour vous gargariser de votre article neuf et de votre article dix. Dans l'article neuf, il est indiqué et je vais vous lire le texte exact parce que c'est important : « pour pouvoir bénéficier du tarif molenbeekois, entre parenthèses annexe B », les clubs ou associations doivent être composé d'au -50% de membres adhérents molenbeekois, ok, avoir leur siège sur la commune de Molenbeek, ok et nous en fournir la preuve au moyen d'un listing émanant de leur fédération ou reprenant l'adresse de leurs membres. Si celui-ci ne les mentionne pas, un autre justificatif sera demandé ». D'abord, si vous dites un autre justificatif, j'aimerais bien savoir quels justificatifs attendez-vous pour avoir cette preuve ? Est-ce que vous avez demandé un avis juridique sur votre texte? Parce que je suis désolé mais vous allez à l'encontre du RGPD parce que vous êtes occupé à demander à des clubs de vous transmettre des adresses alors qu'ils ne peuvent pas le faire s'ils n'ont pas reçu l'autorisation expresse des membres qui se sont inscrits, que cette adresse peut vous être transférée. Donc, si vous n'avez pas un avis juridique qui confirme que notre texte est correct et l'article 19, il répète la même chose que ce que vous avez dit à l'article neuf. Il ne fait que repréciser les choses en rajoutant le fait de pouvoir promouvoir le sport au féminin mais j'ai l'impression que vous avez pondu quelque chose que vous n'avez pas fait contrôler par un service juridique, à tout le moins celui de la commune.

Je vous invite, Monsieur L'échevin et Madame la Présidente, Madame le Bourgmestre, à le faire avant même de mettre ce texte en œuvre parce que, à mon sens, il est illégal. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je redonne la parole à monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

J'avais quatre points concernant les tarifs. Dans l'article trois du R.O.I, donc il y a des clubs qui doivent payer un supplément, une contribution, de quoi s'agit-il?

Ensuite, c'est une publicité qui avait été demandée pour les clubs. Et justement, on veut savoir s'il y a un registre unique pour que les clubs peuvent faire une demande.

Ensuite, il y aussi un problème concernant qui représente les clubs.

Il y a la publication récente qui devait se faire justement pour la signature de trois personnes qui représentent ces Asbl.

Ensuite, par rapport au point 1 de l'article 3, vous dites que l'autorité doit justement décider ces tarifs. Quand on parle des autorités, c'est qui? C'est la commune, le Collège ou le Conseil ?

Ensuite, j'ai aussi une remarque par rapport au forfait annuel des matchs pour les terrains sur le gazon au Sippelberg, de 730 € à 30 €. J'espère que ça a été clair pour vous. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Madame. Je suis en train de me demander si quelqu'un n'a pas fait une blague à madame Dekens en levant sa main sur ce sujet. Connaissant l'implication de madame Dekens au RWDM Girls. Ce n'est pas vous qui avez demandé la parole?

Je donne la parole à madame Dekens.

Mme Dekens :

Oui, j'avais demandé la parole parce que j'avais aussi quelques questions sur le règlement. En fait, dans le règlement, il est prévu que les demandes pour l'utilisation annuelle doivent être rentrées avant le 20 mai. Mais au moins en ce qui concerne les compétitions de foot, on doit rentrer nos équipes pour le 15 mai avec les créneaux horaires et où ils vont jouer. Donc le 20 mai, c'est beaucoup trop tard pour demander les demandes en ce qui concerne la CFF et voetbal vlaanderen et même le service sports cette année, ils ont demandé les demandes pour le 29 avril, donc ils sont bien au courant de la problématique.

Moi, je voulais vous demander s'il n'était pas possible d'avancer la date des demandes parce que pour nous, pour inscrire les équipes, on puisse tenir compte de la réalité des créneaux horaires ce serait bien que les demandes doivent rentrer plus tôt et que vous vous pouvez décider dès lors plus vite et que le 15 mai, on peut rentrer la réalité et pas qu'après, il faut commencer à rectifier parce que ça pose toujours des problèmes.

Alors j'ai aussi quelques questions sur la grille de tarification. J'aimerais savoir qu'est-ce que couvre une convention annuelle? C'est toute l'année ou ce n'est pas toute l'année. Donc c'est douze mois ou c'est dix mois. Pour les entraînements en dehors de cette période, si cela ne couvre pas toute une année, ce que je pense n'est pas le cas, vous demandez 75 € pour 1 h 30 si c'est quand même assez cher. Parce que c'est surtout pour des équipes par exemple comme la mienne, deuxième nationale, on s'arrête qu'un mois et donc, si ce n'est pas compris dans notre convention annuelle, ça devient assez cher et ça se rajoute quand même à la facture.

Alors dans le règlement, non dans le formulaire de demande, vous parlez d'équipes mixtes, c'est à dire des moins de 18 ans avec des plus de 18 ans mais il n'y a pas de tarif. Donc est ce que c'est le tarif comme pour les plus de 18 ans ou pour celui pour les moins de 18 ans pour les équipes mixtes ou est-ce que c'est un oubli que vous n'avez pas prévu de prix pour des équipes mixtes?

Alors cette saison, le tarif horaire pour les matchs était de 350 € pour une année et dans la grille tarifaire, je vois que vous l'augmenter à 730 €. Est-ce bien juste?

Je voulais aussi demander, si je comprends bien que pour un stage d'été pour des enfants, il faut compter 20 € l'heure donc ça veut dire que pour un stage d'une semaine, ça

fait sept fois 20 € X 5, j'arrive à 700 € pour l'utilisation du terrain pour un stage d'une semaine. Ça, c'étaient mes questions madame la bourgmestre.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

En complément à mon collègue El Bouazzati, il avait posé la question sur qui tranche parce qu'il y a tout le règlement d'attribution des créneaux, nulle part est noté qui tranche, question importante et vous dites il y a des critères clairs cette fois-ci mais nulle part est écrit quand l'offre est plus petite que la demande, quand il y a trop de demandes pour l'offre sur quelle base vous allez trancher ? Ça, c'est expliqué nulle part. C'était justement le problème du passé, nulle part résolu dans votre règlement et surtout qui tranche. Voilà.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Oui, je m'excuse. J'ai quand même envie de dire ceci. Quand un échevin dit cela fait des décennies qu'on attend ce règlement, je trouve que l'humilité en politique fait vraiment du bien.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette remarque. Concernant l'humilité, j'appelle chacun d'entre nous ici à l'humilité.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. Azaoum, Echevin :

Pour mettre les pieds dans le plat et directement répondre à la question de M. De Block et par ricochet Mr. El Bouazzati eh bien évidemment que le règlement tel qu'il est décrit et de manière très claire, permet de prioriser les choses de manière assez évidente selon les critères que nous avons mis en avant et que j'ai déjà abordé. Donc les critères permettront de manière très claire de prioriser les choses. Monsieur De Block, de manière évidente.

La deuxième remarque est une remarque plus générale. Vous savez, moi ça me fait toujours rire des gens qui se gargarisent, qui ont été aux affaires pendant des dizaines d'années, qui nous ont promis un règlement, la transparence et tout ce qui va avec et que finalement, au bout d'un processus long, le règlement n'est toujours pas d'application. On a tenu des engagements, nos engagements sont tenus et comme vous pouvez le voir, on vous propose un règlement qui nous permettra enfin de pouvoir objectiver les choix des uns et des autres. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la bourgmestre, vraiment il y a des moments où je ne sais pas comment réagir par rapport au gouffre de bêtises qu'incarne votre échevin et je pèse mes mots. Est-ce que vous vous rendez compte qu'il y a eu un certain nombre de questions et il en a répondu à aucune ? Vous rendez compte ? On lui a posé des questions précises. Il y a eu des dizaines de questions qui ont été posées. Pas une seule réponse, si ce n'est un sourire idiot que l'on a eu droit. Mais ça, on en a l'habitude.

M. l'échevin Azaoum :

C'est une insulte !

M. El Khannouss :

Je suis très dur dans mes propos et je les assume. Oui, parce qu'écoutez, on gère une commune de 100 000 habitants. Il faut qu'on arrête de jouer. Il faut qu'on soit sérieux. Moi, ce n'est pas de l'insulte, c'est un constat. Monsieur Azaoum, ce n'est vraiment pas de l'insulte c'est un constat. Je suis énervé parce que je suis en train de vous parler sérieusement de souffrances qui sont relayés par les clubs de sports et vous êtes en train de me faire un sourire béat comme si ça vous vous faisait rire et je m'interroge sur l'état ... On n'a jamais eu de problème comme les vôtres, vous savez. Allez, on ne va pas faire d'incident, on ne va pas se donner en spectacle. Je pense que les Molenbeekoïses savent, vous connaissent, connaissent vos capacités et surtout votre incompétence et vos incapacité à gérer vos compétences.

Moi, je pose une question très claire et il y à mon collègue Michel Eylenbosch, hormis les très, très nombreuses remarques et les questions précises qui ont été posées pour lesquelles on n'a aucune réponse, le RGPD, c'est une législation qui est très claire par rapport à l'utilisation des données privées, monsieur Eylenbosch vous a posé une question, le règlement que vous proposez aujourd'hui est totalement illégal. Vous allez vous retrouver avec des données qui concernent des membres des clubs. Je ne sais pas très bien ce que vous allez en faire. Connaissant votre politisation de tout et vraiment à tort et à travers, je m'interroge.

Moi, madame la bourgmestre, je demande ici d'une manière solennelle à vous, en tant que responsable de cette commune, de retirer ce règlement, de le retravailler, de le faire analyser par des juristes compétents et de revenir ici le mois prochain avec un règlement qui tient compte de très nombreuses remarques qui ont été fait par l'ensemble de nos collègues et j'espère être soutenue par l'ensemble des conseillers communaux ce soir. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la bourgmestre. Franchement, c'est un comportement, je n'ai pas de mots pour le décrire. C'est un comportement inacceptable de la part d'un échevin. Je vous invite, madame la bourgmestre à gérer cette incompétence, à gérer ce genre de comportement. C'est de la part d'un échevin qui doit donner en tout cas l'image d'un collègue et l'image d'une majorité, je n'ai pas de mot à décrire ce genre de ce genre de comportement. C'est vraiment inacceptable de la part d'un échevin. Il remet en cause le travail que nous effectuons en tant que conseillers communaux. C'est un non-respect du travail que nous

effectuons. Donc, madame la bourgmestre je vous demande également de retirer ce point, de le retravailler et de le représenter au conseil du mois prochain, en prenant en considération toutes les remarques qui ont été émises, notamment par rapport à l'illégalité citée par Mr Eylenbosch, mais également par rapport aux tarifs et par rapport aussi à la politique globale que nous devons avoir, à la politique sportive globale que nous devons également avoir au sein de notre commune. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je suis désolé, mais je trouve que c'est méprisant par rapport aux personnes qui ont posé des questions de manière constructive, même des gens de vos partis. Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas droit, nous, les personnes qui ont posé des questions n'avons pas droit à un minimum de réponses. Si on ne connaît pas la réponse ou on ne sait pas donner la réponse, il n'y a pas de honte à dire : je vais vous répondre plus tard, mais franchement, c'est simplement un respect du travail, de la présence ici, de la vie au sein de notre commune, de la vie des clubs, de la vie des gens, je ne comprends pas vraiment, je suis désolé. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Deux phrases ! Quand on occupe la fonction d'échevin et qu'on a des compétences, que des questions lui sont posées, on a la décence de répondre aux conseillers et simplement les considérer comme des moins que rien ça n'apporte rien, au contraire, ça ne permettra pas de faire cesser les quolibets dont vous êtes victime si vous le considérez comme cela.

Je vous ai posé une question. Est-ce que ce texte a été validé par un service juridique? Je n'ai pas de réponse. En conséquence, je suppose que soit vous ne le savez pas, soit ça n'a pas été le cas et dans ce cas, madame la bourgmestre, je m'adresse à la bourgmestre je crois que vous devriez retirer ce point, comme plusieurs de mes collègues l'ont dit, pour le faire contrôler et le faire amender dans le sens de la législation qui existe en matière de règlement général des données personnelles. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Dekens.

Mme Dekens :

Je voulais juste dire que vu que ce sont des questions très précises que j'ai posées, que je serais très contente si l'échevin m'envoie une réponse par écrit après parce que j'ai aussi envoyé mes questions par mail parce que je sais que c'est très précis et donc voilà, il faudra peut-être se concerter avec le service Sports.

Mme la Présidente :

Merci madame Dekens de la constructivité de vos remarques.

Je donne la parole à monsieur EL Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Moi, j'ai posé des questions et je n'ai pas eu de réponse non plus. Donc, notamment qui est l'autorité qui va décider des tarifs parce qu'on parle du Collège, du Conseil, je ne sais pas.

D'autres questions que je pose aussi sur la publicité des demandes des clubs. Est ce qu'il y aura un registre qui est tenu pour les tranches et les demandes et qui sur quels critères se sont basés ces tranche-là ? Et les numéros d'Asbl ? Donc il y avait une publication de loi qui devait être faite pour la liste des membres d'une Asbl et donc je répète encore une fois, je ne sais pas faire autrement que répéter. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Nous sommes un petit peu hallucinant de cet échange entre le conseil et l'échevin. Je ne sais pas en fait quelles conclusions je dois en tirer. Est-ce que cela veut dire que vous ne maîtrisez pas votre dossier? Est-ce que c'est du pur mépris? Est-ce qu'on vous prépare vos dossiers et vous ne les maîtrisez pas? Est-ce qu'on vous a demandé de vous limiter à ce semblant de réponse parce que vous êtes peut-être isolé dans votre collège? Je pose la question franchement parce que je regarde le collège et il n'y a juste personne qui réagit, qui a un minimum de sentiments d'honneur, de représenter une collectivité, d'avoir le sentiment que quand un collègue à vous, un échevin, ni méprise, ne sait même pas répondre sur l' abc des choses et je trouve que Tania Dekens est vraiment très gentille. En fait, j'ai l'impression qu'avec l'échevin des sports, la seule question réponse qu'on aura, c'est via questions écrites. Mais pour moi, cela veut dire qu'il ne maîtrise plus rien. Je suis désolé, mais vis à vis de ce mépris, je me pose réellement des questions parce que je ne te connais pas nécessairement comme quelqu'un de méprisant. Vous n'avez pas répondu à aucune des questions. Il y a des tarifs qui ont été mis en question. On vous demande juste pourquoi? Zéro réponse. On vous fait des propositions même de transparence. Mettez un registre de toutes les demandes que tous les clubs peuvent voir, tel club a demandé tel créneau et puis après ah ça, c'est la décision géniale ! La question clé qu'on demande depuis je ne sais pas combien de temps, qui décide? Qui décide? Pas de réponse. Est-ce que c'est l'Echevin dans sa sagesse individuelle et infinie? Est-ce que c'est le collège? Est-ce que c'est le cabinet ? Est ce qu'il y a un contrôle sur cette décision? Est-ce que c'est le conseil? Zéro réponse. On vient de vivre Molenbeek Sport avec plus que des soupçons de favoritisme, plus que de soupçons parce que si on arrive avec des litiges et des litiges sur litiges, on perd des milliers de fric. Poser la question sur transparence, bonne gestion, qui tranche ? Est-ce que c'est clair? Je n'ai pas l'impression, madame la présidente et madame la bourgmestre que ce sont des questions sur lesquelles le conseil ici n'a pas droit de réponse. Donc, s'il vous plaît, je vous adresse alors à vous, madame la bourgmestre, chef de votre collège qui tranche ? Qui décide du tarif ? S'il y a de trop dans le critère des Molenbeekois, deux clubs molenbeekois, 50 % de molenbeekois siègent à Molenbeek et y en a comme ça à Molenbeek, comme ça, il y a trop de demandes, comment vous allez faire? Zéro indication.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'Echevin.

M. l'échevin Azaoum :

Je vous dis, il y avait énormément de questions techniques dont il n'est pas toujours facile d'apporter une réponse, notamment le démarrage des horaires, la réflexion que madame Dekens a également apportée. Bien évidemment, on gardera un œil très attentif là-dessus.

Après, j'entends bien, j'entends bien un certain nombre de vos remarques sur des éléments importants du document et je vous dis je n'en fais pas non plus une affaire d'État, à ce que ce ROI puisse passer aujourd'hui. S'il y a des correctifs à devoir y apporter, on les apportera et on vous représentera les choses en essayant de vous apporter un éclairage beaucoup plus, clair sur certains aspects que vous avez mis en évidence aujourd'hui. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Azaoum. Je pense que c'est une sage décision.

M. El Khannouss :

Ce n'est pas très clair.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, l'échevin dit qu'il va revenir avec ce point et examiner toutes vos questions.

M. El Khannouss :

Donc en bon français, vous retirez votre règlement. Vous le faites analyser par des juristes compétents, très importants mais compétents, hein? C'est important parce qu'il y a problème de compétence, visiblement. Donc d'accord, ça va. Bon, on viendra le mois prochain alors je vous remercie. Merci.

Mme la Présidente :

Alors donc on a un nouveau président de séance. Merci Monsieur El Khannouss. J'étais en train de parler en fait.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

C'est de la décision de l'échevin de retirer le point de cette séance et de le représenter lors de la prochaine séance avec un texte remis en ordre et j'espère qu'il le sera effectivement convenablement avec l'aide des services techniques et juridiques de la commune qui seront probablement plus efficaces que ce que lui il a pondu. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, à chacun ses œufs, comme on dit.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

18. Sports - Octroi d'un subside à l'ASBL Olympic Urban Festival. Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Olympic Urban Festival.

Mme la Présidente :

C'est la poursuite de la politique mise en place il y a maintenant deux ans et demi avec les Brussels Urban Youth Games et je vous invite d'ailleurs à nous suivre demain puisque nous accueillons à nouveau les Urban Youth Games demain.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

C'est un projet qui a été initié sous l'ancienne législature que j'ai trouvé à l'époque très positif. Je voulais savoir un peu quelle est l'ampleur de celui-ci dans cette version, parce qu'à la base, il y avait un subside de 30 000 € qui était octroyé. Ici, je vois qu'on octroie un subside de 15 000 €. Pour savoir quels sont les participants est-ce qu'il y a toujours nos écoles ? Est ce qu'on a élargi au secteur associatif et s'il y a des participations d'autres enfants, d'autres communes? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la bourgmestre. Je voulais juste savoir quelles sont les activités proposées par cette Asbl. ? Quelle période? Quel public cible? Donc un peu d'explications d'abord par rapport à ce point. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. Azaoum :

Il s'agit du programme Urban Youth Games, un programme qui a été lancé déjà il y a quelques années et le projet vise justement à permettre à l'ensemble des étudiants d'écoles primaires, sixième primaire en particulier, de pouvoir avoir une activité sportive avec une palette d'activités, une palette de disciplines sportives, une quinzaine de sports, Monsieur Hamzaoui, qui sont développés et d'ailleurs avec l'ensemble de nos clubs mais également de nos associations telle que l'AJM tels que le Club d'Athlétisme notamment. Ça s'organise demain et après-demain et surtout, ce qui est important de faire passer en termes de valeurs auprès des jeunes, c'est vraiment toute la logique du fair play, la logique de certes compétition, mais toujours avec des valeurs de fair play, de respect, le respect de l'adversaire, c'est vraiment le fil conducteur de ce projet. Ce projet est parrainé par un certain nombre de très très grands sportifs. Je pense notamment à Jean-Michel Saive, notre champion olympique du ping pong mais il y a d'autres acteurs, notamment à madame Jaïd également aussi, qui fait partie de ce magnifique projet. Pour ceux qui veulent y assister, ça se passe au Sippelberg.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'Echevin.

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 22 votes positifs.
11 votants en vidéoconférence : 11 votes positifs.
Madame Raiss, Madame Vandenbempt et Madame Zamouri sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.
De Raad keurt het punt goed.
22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.
11 stemmers per videoconferentie : 11 positieve stemmen.
Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandenbempt en Mevrouw Zamouri zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

**19. Taxes communales - Taxe sur les caisses automatiques - Création.
Gemeentebelastingen - Belasting op de automatische kassa's.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**20. Taxes communales - Taxe sur les panneaux publicitaires - Modification.
Gemeentebelastingen - Belasting op de reclameborden - Wijziging.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**21. Finances - Fabrique d'église Saint Charles Borromée - Compte 2021.
Financiën - Kerkfabriek Sint Karel Borromeus - Rekening 2021.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck, Echevin :

Pour les fabriques d'église, il n'y a pas grand-chose à dire. Comme déjà pour les budgets, les comptes sont relativement bons. Il faut savoir qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, les fabriques d'église vont passer à la région, donc elles ne seront plus chez nous et comme on l'a déjà dit, c'est pour information. Enfin, vous pouvez me demander de faire des contrôles, ça oui mais c'est pour information. On ne peut même pas refuser.

*Le Conseil approuve le point.
22 votants dans la salle : 22 votes positifs.
11 votants en vidéoconférence : 10 votes positifs, 1 abstention.
Madame Raiss, Madame Vandenbempt et Madame Zamouri sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.
De Raad keurt het punt goed.
22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.
11 stemmers per videoconferentie : 10 positieve stemmen, 1 onthouding.
Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandenbempt en Mevrouw Zamouri zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.*

**22. Finances - Fabrique d'église Résurrection Molenbeek - Compte 2021.
Financiën - Kerkfabriek Verrijzenisparochie St-Jans-Molenbeek - Rekening 2021.**

*Le Conseil approuve le point.
22 votants dans la salle : 22 votes positifs.
11 votants en vidéoconférence : 10 votes positifs, 1 abstention.*

Madame Raiss, Madame Vandenbempt et Madame Zamouri sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.

11 stemmers per videoconferentie : 10 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandenbempt en Mevrouw Zamouri zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

**23. Finances - Fabrique d'église Sainte-Barbe + Saint-Jean-Baptiste - Compte 2021
Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara + Sint-Jan-Doper - Rekening 2021**

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 22 votes positifs.

11 votants en vidéoconférence : 10 votes positifs, 1 abstention.

Madame Raiss, Madame Vandenbempt et Madame Zamouri sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.

11 stemmers per videoconferentie : 10 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandenbempt en Mevrouw Zamouri zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

**24. Confirmation de l'Ordonnance de police du 12 mai 2022 concernant l'interdiction de l'événement prévu le 13 mai 2022 par Messieurs Filip Dewinter et Geert Wilders sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean (Complémentaire)
Bekrachtiging van de Politieverordening van 12 mei 2022 betreffende het verbod van het evenement op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, gepland door de heren Filip Dewinter en Geert Wilders op 13 mei 2022. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Vous avez tous su que l'extrême droite flamande avait invité Geert Wilders de l'extrême droite néerlandaise à se joindre à elle pour venir en visite à Molenbeek et faire un tour dans nos rues et une conférence de presse sur le parvis. C'est un événement que j'ai interdit et j'ai interdit l'entrée sur le territoire à ces deux personnes, Filip De Winter et Geert Wilders au motif que ceci allait engendrer des risques pour la paix publique de manière évidente. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il est clair que ces personnes venaient avec un but tout à fait provocateur, un but d'injure et de provocation de notre population. Je pense que ces personnes utilisent la stratégie de l'incident, cherchent à se faire voir en position difficile, cherchent à créer des altercations et des difficultés, cherchent aussi à avoir les images les plus difficiles possibles de notre commune. Donc tout ça, malheureusement, ce sont des choses contre lesquelles on doit se battre. Je pense que l'extrême droite ne devrait jamais être bienvenue sur notre territoire et c'est évident que lorsqu'une telle demande est formulée, il s'agit d'une provocation.

Alors, j'ai été quelque peu aidé dans l'interdiction de cet événement puisque l'OCAM reconnaissait le caractère dangereux de la visite. Et donc, je pense que cette fois, je l'espère, il n'y aura pas de recours contre cette décision et de suite négative supplémentaire. J'ajouterais que nous avons pris nos précautions pour que ceci soit fait de manière correcte et j'avais pris également soin de prévenir les collègues bourgmestres qui étaient susceptibles de recevoir la visite des deux personnages d'extrême droite s'ils ne pouvaient franchir nos frontières à nous. Et une série de mes collègues ont donc dans la suite également pris les mêmes ordonnances, le jour qui a suivi la prise de l'ordonnance sur notre territoire, ce qui a permis en fait d'arrêter ces personnes à la frontière, en l'occurrence de la commune de Saint-Josse. Donc je pense que Bruxelles a montré que l'extrême droite n'y était pas bienvenue dans

un caractère provocateur, discriminatoire, injurieux. Et je suis fière de dire que nos habitants ont su rester calmes, pacifiques et intelligents. Et je pense que la seule solution était l'interdiction, ce que nous avons fait.

Voilà Monsieur El Khannouss, allez-y.

M. El Khannouss :

Madame la présidente, comme vous, évidemment, je me réjouis de cette décision qui n'était pas une première. Je rappelle que l'ancienne bourgmestre madame Schepmans avait pris directement la même décision, cette ordonnance de police interdisant à ces fachos de venir polluer les rues molenbeekoises. Il est important de rappeler que ça soit l'extrême droite, mais toute tous les extrémismes, quels qu'ils soient, n'ont pas leur place, ni dans notre commune, ni à Bruxelles d'ailleurs, ni en Belgique. Ce que je dirais simplement, et c'est la raison pour laquelle j'ai réagi sur les réseaux sociaux. J'aurais aimé qu'on prenne une décision beaucoup plus rapide avec une force d'expression. Et alors, au lieu de, je pense contacter l'ensemble des autres bourgmestres des communes périphériques, je rappelle que le Ministre-Président a, dans sa panoplie légale, la possibilité de prendre une décision au niveau régional. Ce qui, je pense, préserverait les communes et ferait qu'il n'y aurait plus de possibilité pour ces extrémistes de trouver une commune de refuge, comme ils ont essayé de le faire à Saint-Josse et dans d'autres communes après que vous ayez interdit, je rappelle la veille de l'annonce de leur venue donc. Voilà. En tout cas, je vous remercie d'avoir pris cette décision parce qu'il faut la prendre, je pense systématiquement et c'est un message aussi fort qu'on donne à nos concitoyens molenbeekoïses, mais aussi bruxellois. Il n'y a pas de place pour l'extrémisme chez nous. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. Ikazban.

M. Ikazban :

Oui. Ben voilà, d'abord, je me joins en partie les propos de mon collègue à l'instant, et lui dire simplement qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, il n'y a pas de honte à féliciter à un moment donné une décision qui est prise et qui est bonne. Donc, il faut le dire franchement, je pense qu'on est, on se rehausse de sa stature et on et on rehausse le niveau politique quand on le fait. Je félicite la bourgmestre pour la décision. Je félicite tous les bourgmestres qui ont pris la même décision. Il ne faut pas avoir honte de le dire. Il ne faut pas commencer à chercher des critiques et des remarques. Voilà. J'aurais fait comme ceci ou comme ça. Là, moi je dis bravo. C'est une décision courageuse, c'est une décision démocratique. Pour le reste, moi je ne suis pas d'accord avec la remarque sur la forte expression. Je pense qu'au contraire, il ne fallait pas donner trop d'audience médiatique à ces gens parce que c'est ce qu'ils cherchent. En fait, ils ne construisent rien, ils ne font que détruire les relations entre les personnes et ils utilisent les médias, les réseaux sociaux. Donc je pense qu'il ne faut pas faire trop de pub à ces gens.

Et puis moi je voudrais aussi la féliciter, féliciter la bourgmestre pour la décision parce que en fait, elle s'est inscrite dans la lignée aussi de cette nouvelle charte, le renouvellement de la Charte démocratique. On parlait longtemps du cordon sanitaire. Eh bien, le point seize indique justement qu'il faut que les partis politiques, ça a été signé par tous les présidents de partis politiques démocratiques francophones, de mettre tout en œuvre pour empêcher tout rassemblement, manifestations, défilés sur la voie publique organisée par une formation d'extrême droite ou de même nature. Donc pour moi, quand un ou une bourgmestre prend cette décision, quelle que soit sa couleur politique, tant que c'est un parti démocratique, moi je l'encourage des deux mains. Et je suis aussi d'ailleurs d'accord avec la remarque qui a été

faite par rapport aux habitants. Nos habitants ont vraiment fait preuve de beaucoup de dignité, beaucoup de sang-froid, beaucoup de maîtrise. Ils ne supportent plus ce genre d'attaques, mais en même temps, ils savent aussi comment l'ignorer intelligemment et ne pas lui donner un écho que ces gens ne méritent pas. Voilà, j'ai dit et merci encore à toutes et tous. Je pense qu'on est tous d'accord pour condamner ce genre de formation dite politique non démocratique.

Mme la Présidente :

Merci Mr Ikazban, Mr Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci Madame la présidente. Tout d'abord, je tenais à vous remercier pour la rapidité et l'action que vous avez menées. J'ai eu l'occasion de pouvoir discuter avec certains policiers qui étaient sur le terrain, certains gardiens de la paix également. Je sais qu'ils étaient en faction dans de nombreux coins de la commune. Donc, je tenais vivement à les remercier et à les féliciter pour le boulot fourni, cette journée, je sais que cela a été pénible pour certains de devoir rester en faction pendant très longtemps dans un même endroit et rester vigilant par rapport à ce type de problématique. Donc, je tenais vivement à mettre en avant le caractère remarquable du boulot fourni, que ce soit par nos services de prévention, tout comme par nos services de police. Ça, c'était la première chose.

La seconde chose, c'est une question d'ordre juridique, dans la mesure où les mots utilisés par ces extrémistes racistes. Je pense que c'est le mot et le terme adéquat. Ils ont parlé de safaris islam ou islam safaris. Dans ce contexte, je souhaiterais savoir si, d'un point de vue juridique, il y avait la possibilité, voire s'il y a eu une réflexion pour un signalement, même si c'est de notoriété publique, vers le MRAX, vers Unia ou le CCIB, voire au niveau pénal, pour pouvoir déterminer s'il y a une marche, une petite fenêtre, pour pouvoir veiller à faire en sorte que ces gens-là se rendent compte que le poids des mots a une importance et que le fait de traîner toute une communauté dans la boue avec leurs propos totalement scandaleux, dignes, je n'ai pas peur des mots, dignes de la deuxième guerre mondiale. Certaines phrases, certains phrasés, certains comportements et leur volonté politique est totalement ignoble. Par conséquent, je souhaiterais savoir s'il y avait possibilité que la commune puisse porter en justice, certaines de ces phrases et cette volonté de vouloir d'une certaine manière discréditer, cracher et nuire à l'image de toute une commune dans une volonté politique obscure et ignoble. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que c'était la seule décision possible. On l'avait demandée. Je pense qu'on l'a soutenue aussi pour faire en sorte que les gens qui avaient envie de réagir et qui trouvaient qu'il fallait réagir, de créer une confiance, que la Commune allait réagir aussi. Et qu'on devait un petit peu favoriser l'interdiction par la commune à une contre-manif possible qui avait toutes les chances de dégénérer à un moment donné. Donc je ne suis pas contre les contre-manifs, mais je pense que dans ces cas-ci, on doit vraiment faire très attention. Je trouve que la bataille contre l'extrême droite et les propos racistes rampants, parce que c'est vraiment une pente glissante aussi. Je trouve que ce n'est pas juste une bataille de réactions contre l'extrême droite. Je trouve qu'il faut aussi réagir quand il y a des propos déplacés. Je ne veux pas trop politiser, ce n'est pas. Mais voilà, il y a eu des dirigeants politiques néerlandophones qui ont glissé aussi là-dedans, je trouve. Je félicite les membres de son parti ici présents, qui ont réagi,

qui ont dit leur avis là-dessus clairement. Je pense qu'on doit faire attention, vraiment faire attention à ce genre de choses et réagir, faire la distinction entre l'extrême droite et les autres. Mais soyons clairs, ce n'est pas en courant et en reprenant le discours de l'extrême droite qu'on va le combattre. Voilà. J'espère aussi que la bourgmestre va agir aussi à l'intérieur de son personnel, dans le corps de police, il y a eu des propos il y a quelques temps qui ont été filmés, qui étaient déplacés, racistes je trouve aussi. Donc il y a eu une discussion. Je pose qu'une question a été posée. On avait promis de le prendre en main. Voilà, je trouve qu'il faut faire le suivi et communiquer là-dessus aussi parce que les gens ont vu la même personne apparaître encore en service. Se pose la question quelle est la position alors de la bourgmestre comme chef de corps ? Quelle est la suite de la démarche qui a été faite ? Pourquoi ? Donc, si on n'a pas très clair au niveau de la communication, qu'on n'accepte pas le racisme d'où ça vient ? Je pense qu'on doit regagner la confiance, regagner la confiance aussi envers la population victime, mais aussi montrer l'exemple envers les autres, toutes les communautés, que la commune est là pour défendre activement le vivre ensemble et combattre activement les propos qui divisent, qui stigmatisent de tous les côtés.

Mme la Présidente :

Merci, madame Goris.

Mme Goris :

Bien, comme toutes les personnes qui se sont prononcées, on ne peut que se féliciter de la décision qui a été prise et surtout faire le moins de publicité possible parce qu'au moins on en parle entre guillemets, au moins ils ont de place sur la place publique, au mieux c'est. Ils ne méritent pas d'avoir la parole. Donc merci d'avoir pris cette décision.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Mme la présidente. Nous ne pouvons que nous réjouir effectivement de cette ordonnance, car l'attitude de ces extrémistes n'a pas sa place sur la voie publique, que ce soit à Molenbeek ou ailleurs. La montée de l'extrémisme est très dangereuse. Nous devons rester vigilants et continuer à combattre cet extrémisme. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci. Moi, je voulais ajouter qu'il y a plusieurs manières de faire de la politique. Il y a être dans le verbe uniquement. Et ça, c'est souvent aussi être sur les réseaux sociaux tout le temps. On a des spécialistes de ceci, en politique belge comme ailleurs d'ailleurs. Ou essayer d'être dans quelque chose qui est productif, qui fait vraiment avancer la société. Et ici, je l'ai dit, l'extrême droite n'est pas la bienvenue. Mais je souhaitais que l'interdiction soit effective. Et pour que l'interdiction soit effective, c'est à dire qu'elle ne soit pas contrecarrée immédiatement, qu'elle ne soit pas perdante en justice immédiatement, qu'elle ne permette pas à l'extrême droite de marquer des points dans un débat public ou éventuellement, ils pourraient casser l'interdiction et gagner. Il fallait qu'elle soit suffisamment motivée, il fallait qu'elle soit aboutie, parfaitement à temps et à heure. Et si vous regardez ce qui s'est passé, c'est exactement ce qui s'est passé. Et donc, c'est vrai, je suis très contente qu'on ait pu éviter que ces personnes viennent sur notre territoire. Et ce, grâce au travail des juristes d'abord, de ma directrice prévention sécurité, mais aussi de nos policiers, de nos gardiens qui ont été là, qui ont accompagné et qui ont permis que tout se passe très bien. Mais ce n'est pas une mince

affaire, à vrai dire, parce que ces personnes étaient extrêmement décidées. Elles l'ont déjà montré, elles ont déjà gagné en justice. Et effectivement, réussir à faire en sorte de leur donner le moins de publicité possible n'est pas une chose aisée. Je pense que sur toute la ligne, on a gagné. On a pu faire valoir qu'ils n'étaient pas les bienvenus, on a pu les empêcher de venir. Et par ailleurs, dans notre travail au quotidien, on s'inscrit dans l'idée de montrer notre richesse multiculturelle, notre vivre ensemble, notre faire ensemble. On arrive à être ce qu'ils détestent, c'est à dire l'image de l'avenir de Bruxelles et de la Belgique tous ensemble. Construire une société diverse qui se respecte et qui respecte chacun dans son identité et c'est pour ça que l'extrême droite vient chez nous. Elle déteste ce modèle-là que nous incarnons, que nous incarnons tous ensemble. Et donc voilà, nous sommes fatigués du bashing, tous. Et il faudra continuer de lutter contre. Et il faudra continuer de parler et de convaincre que ce n'est pas quelque chose d'acceptable. Et nous devons continuer de montrer notre caractère de commune universelle, de montrer à nos jeunes comment faire pour allier le dynamisme, la créativité, l'énergie et la résilience. On va devoir continuer ça. Ce n'est pas fini, mais je fais le vœu qu'ensemble on soit encore capable d'arrêter cette haine, d'arrêter ces gens qui ne cherchent qu'une seule chose, c'est la confrontation et creuser les fossés entre les personnes pour leurs origines, pour leurs convictions religieuses, philosophiques, pour leur couleur de peau.

Voilà, je pense que on est assez intelligents et armés et j'espère qu'on saura être capable aussi de surmonter des divisions politiciennes qui n'ont pas lieu d'être dans ce type de dossier. On se doit d'être unis face au racisme tous les jours. Et effectivement, comme l'a dit l'un d'entre vous, Molenbeek n'accepte pas le racisme d'où qu'ils viennent. Voilà, merci de soutenir l'ordonnance.

Alors à ce stade, je vous propose qu'on passe au vote. Je voudrais qu'on vote d'abord avec les personnes qui sont dans la salle. Avec le mode de scrutin classique, ça va nous changer. Vous préférez qu'on fasse le scrutin habituel ? Je ne le souhaite pas, je ne le souhaite pas. J'ai la menace d'un de mes conseillers d'aller en tutelle contre cette séance, Monsieur El Khannouss, qui a dit qu'il irait à la tutelle pour casser la validité de nos votes. Et donc, je souhaite que nous votions, je souhaite que nous votions en séance, s'il vous plaît, s'il vous plaît. Voilà. Donc nous allons commencer par voter en séance, tout simplement. Alors je sais que ça peut sembler plus compliqué, mais je préfère vraiment qu'il y ait la validité de la séance à tous les coups, quels que soient les actes des personnes qui souhaitent perturber le bon déroulement de nos travaux.

Le Conseil approuve le point.

22 votants dans la salle : 22 votes positifs.

11 votants en vidéoconférence : 11 votes positifs.

Madame Raiss, Madame Vandenbempt et Madame Zamouri sont présents dans la salle, mais ne prennent pas part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

22 kiezers in de zaal : 22 positieve stemmen.

11 stemmers per videoconferentie : 11 positieve stemmen.

Mevrouw Raiss, Mevrouw Vandenbempt en Mevrouw Zamouri zijn in de zaal aanwezig, maar nemen niet deel aan de stemming.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Ecoutez, on arrive à la fin des votes en remerciant Mr El Khannouss qui voudrait invalider la séance et qui nous oblige à ce genre de façon compliquée de travailler. C'est fait. Alors quels sont les résultats des votes Madame Albrecht ?

Mme la Secrétaire f.f. :

Tous les points ont été approuvés.

Mme la Présidente :

Tous les points sont approuvés. Je vous remercie et j'en profite pour vous remercier de m'assister ce soir dans cette séance particulière, merci, et de manière générale de votre travail pour l'instant comme secrétaire communal faisant fonction, ce qui n'est pas une mince affaire. Merci beaucoup.

25. Secrétariat communal - Motion déposée par le PTB et le CDH/Les Engagés concernant l'abattage rituel.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de PTB en CDH/Les Engagés betreffende de rituele slachting.

Mme la Présidente :

Alors on continue avec les points introduits par les conseillers. Alors si mes informations sont correctes, la motion est reportée. Merci beaucoup. Vous voulez dire un mot Monsieur De Block ? Allez-y.

M. De Block :

Voilà, après avoir introduit la motion concernant l'abattage rituel sans étourdissement, on a eu quelques réactions de chefs de groupe et qui nous ont exprimé la volonté de peut-être encore pouvoir échanger pour permettre de déposer quelque chose qui est plutôt en commun. Voilà, ça nous donne le temps pour le 22 juin au conseil pour arriver à quelque chose de plutôt partagé. Et je pense qu'on a intérêt tous à ce qu'on aboutisse vraiment à une solution pour tous les gens qui vraiment veulent pouvoir continuer à vivre leur religion, à pratiquer leur religion et aussi la facilité. Je pense que pour Molenbeek, c'est important. Donc voilà, on veut donner toutes les chances au dialogue pour atterrir le 22 juin, à une solution.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente. Bien évidemment, je vais m'inscrire dans les propos de mon collègue Dirk De Block et aussi en profiter pour remercier Mohamed Bouazzati pour avoir participé à la rédaction de cette motion proposée. Moi aussi, ainsi que les membres de mon groupe, nous avons, après avoir échangé avec les différents chefs de groupe, décidé, comme l'a expliqué mon collègue, de postposer le débat autour de cette motion. Mais je tiens à rappeler que le débat qui nous préoccupe aujourd'hui est fondamental et il rejoint un peu vos propos de tout à l'heure. Ici, il s'agit de droits fondamentaux, celle de pouvoir pratiquer son culte librement, qui est garanti par la Constitution. L'enjeu est crucial pour le vivre ensemble et pour le respect des droits des minorités, et donc pour aboutir à un résultat positif dans les débats qui ont lieu aujourd'hui au parlement bruxellois. Il y a eu aujourd'hui encore de très longues auditions et je remercie tous les députés qui s'acharnent à vouloir atterrir avec un texte consensuel qui respecte en même temps le droit des minorités et en même temps le bien-être animal. Je pense que les Bruxellois et de manière générale, contrairement à ce qui s'est passé en Wallonie et en Flandre, les Belges seront gagnants de ces résultats positifs. En tout cas, merci à tous d'avoir participé d'une manière directe ou indirecte à ce débat.

Mme la Présidente :

Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, je voudrais simplement remercier mes collègues qui viennent s'exprimer pour la proposition qui a été déposée et puis pour le fait d'accepter de s'insérer dans une démarche qui est collective parce que je pense que c'est une préoccupation qui doit être, à mon avis, la plus collective et la plus large possible pour éviter les clivages. Pour le reste, moi je, je suis le représentant modeste d'une formation politique qui s'est exprimée clairement et qui porte le combat très fort au parlement bruxellois, là où la décision, les décisions devront et doivent se prendre, et là où les débats ont commencé très tôt ce matin à 8 h 30. Et donc encore une fois, je remercie mes collègues et je suis certain qu'on aura l'occasion de trouver une possibilité d'atterrir de la bonne manière comme on a souvent eu l'habitude ici. Et encore une fois, c'est ce qui nous permettra toutes et tous de nous grandir, mais aussi de lancer un message très fort, à la fois pour les concitoyens de confession juive et musulmane qui sont les premiers concernés, mais aussi, par rapport à des préoccupations légitimes liées au bien-être animal.

Mme la Présidente :

Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la Présidente. Je tenais également à mettre en avant que ce type de débat et de division favorisent et nourrissent les extrêmes. C'est pourquoi je serai heureux d'envoyer un signal à la Région et dans d'autres niveaux de pouvoir de part Molenbeek pour pouvoir apporter justement un autre son de cloche que celui établi justement par certains, certains extrémistes qui souhaiteraient manipuler l'opinion publique ainsi que tout simplement le bien-être animal. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Alors Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Bon, effectivement, si on a retiré cette motion ce mois-ci, ce n'est pas pour faire le débat maintenant. J'ai pris juste la parole pour remercier à M. El Khannouss et M. De Block d'avoir en tout cas accepté qu'on puisse prendre le temps de pouvoir en tout cas réfléchir ensemble pour déposer une motion commune. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Monsieur El Bouazzati, allez-y !

M. El Bouazzati :

Donc je vous remercie aussi tous. Au moins c'était une invitation à tout le monde. Justement, je n'ai pas envie de rentrer dans la polémique aujourd'hui et donc pour la sérénité des débats, je propose avec mes collègues signataires de reporter la motion.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Bouazzati. Merci à tous. Je pense que c'est très sage. Un grand merci.

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

**26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relative à la propreté publique - Report du 20/04/2022.
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid DEFI, betreffende openbare netheid - Uitstel van 20/04/2022.**

Mme la Présidente :

Alors, si je suis bien informée, monsieur Ben Salah préférerait reporter son interpellation relative à la propreté dans l'attente de la présence de l'échevine madame Garcia Fernandez.

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

**27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Kalimbiro, Conseillère communale PS-SP.A, relative au ramassage des déchets par les élèves.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Kalimbiro, gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende het ophalen van afval door scholieren.**

Mme la Présidente :

Alors si je suis bien informée également, madame Kalimbiro transforme son interpellation en question écrite.

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Dit punt wordt van de agenda afgevoerd en omgezet in een schriftelijke vraag.*

**28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, conseiller communal DEFI, concernant à la répartition des subsides relatifs au prochain volet du Plan bruxellois de prévention et de proximité (2022-2024).
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ben Salah, gemeenteraadslid DEFI, betreffende de verdeling van de subsidies over de volgende fase van het Brusselse plan voor preventie en proximateit (2022-2024).**

Mme la Présidente :

Alors on arrive chez vous à nouveau, Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la Présidente. Madame la bourgmestre, comme vous le savez, le 1^{er} avril dernier, le Ministre Président a informé les 19 communes d'une nouvelle clé de répartition des subsides relatifs au prochain volet du plan de prévention, Plan bruxellois de prévention et de proximité 2022 - 2024. Cette subvention régionale permet aux communes, entre autres, de financer les gardiens de la paix et d'autres services de prévention pour de nombreuses communes de la Région bruxelloise. C'est véritablement là, sur le coup, une véritable claque, une douche froide. Inutile de répéter les efforts et les disponibilités dont font preuve ces travailleurs qui sont intervenus dans toutes les circonstances que nous avons

connues, des moments très difficiles et qui aujourd'hui sont remerciés par la crainte de perdre leur emploi, leur travail, ce qui permet de pouvoir nourrir leur famille par la même occasion. Comme beaucoup d'entre vous le savent, je suis très attaché au service de prévention et plus particulièrement aux femmes et aux hommes qui font un travail remarquable et qui ne sont pas considérés à leur juste valeur. Et cette clé de répartition en démontre clairement l'importance d'une certaine manière. C'est un message étrange que le Ministre-Président nous envoie en sabrant dans les fonds de prévention. C'est pourquoi mes questions sont les suivantes : avons-nous à craindre des licenciements dans nos services de prévention ? Si oui, combien de postes sont menacés ? Quel est votre sentiment sur le sujet et quel est votre sentiment sur le sujet ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors je vous avoue que je suis très embarrassée par votre interpellation. Je vais y répondre. J'ai du mal à savoir si vous êtes un naïf en politique. Ou alors, si vous êtes extrêmement mal informé, j'hésite en fait entre les deux. Vous allez me guider parce qu'en fait, ce qui se passe ici, c'est la conséquence de l'accord de majorité. Et l'accord de majorité y prévoyait de revoir les critères qui dotaient les communes pour la répartition des subsides du Plan bruxellois de prévention et de proximité. Et en fait, non seulement c'est votre parti, mais c'est même le Ministre pour lequel vous travaillez qui a amené dans l'accord de gouvernement ce que vous me demandez de critiquer aujourd'hui. Donc moi, j'ai juste envie de dire, soyez cohérents Mr Ben Salah, parlez à votre ministre dans le cabinet où vous travaillez et faites-lui changer cette décision. Elle est très mauvaise pour Molenbeek, ça c'est le seul point sur lequel on sera en accord. Aidez-nous. Aidez Molenbeek!

Voilà, donc je ne sais pas. Naïf, extrêmement naïf, mal informé, extrêmement mal informé, je ne sais pas où vous vous situez, mais donc si vous voulez, je donne un peu plus de précisions parce qu'il y a de la densité. Là, j'ai juste fait le résumé de ma réponse, mais aidez-nous, voilà. Allez-y, allez voir votre ministre. Voilà. Allez-y. Je n'ai pas envie de saouler tout le monde. Je vais juste prendre un petit élément qui est dans la réponse qu'on m'a préparée et qui ajoute à ce que je viens de dire, c'est qu'en fait, depuis 2015, les critères utilisés pour ce plan, c'étaient les critères de la DGC. Ce sont des critères qui sont assez favorables pour Molenbeek et ces critères avaient été contestés à cette époque-là, sans succès, par un bourgmestre, Bernard Clerfayt, votre ministre. Et donc en fait, à partir de 2016, l'ensemble des plans bruxellois prévention avait été calculés sur la base DGC. C'était favorable pour nous. Et puis, à l'occasion de la nouvelle législature, le même bourgmestre qui va devenir ensuite ministre, exige l'inscription de la révision des critères à partir de 2019. Et en fait, ce qui a sauvé que ce ne soit pas déjà appliqué à partir de 2019, c'est le COVID qui a fait que la crise sanitaire a figé les plans et ils ont été prolongés sans rediscussion entre les partenaires en 2020 et 2021. C'est pour ça qu'il n'y avait pas eu de modification. Et puis ensuite, effectivement, la modification qui a consisté à enlever un critère qui nous est favorable, à la demande de votre parti, c'est à dire le critère de la présence des logements sociaux, a amené à ce qu'on perde. Effectivement, on perd. Et donc j'appelle de mes vœux qu'en 2024, quand les critères seront à nouveau revus, autour de la table, ce seront des gens qui seront plus favorables à Molenbeek. Je vous remercie, on compte sur vous !

M. Ben Salah :

Je vous remercie. Je ne vous ai pas interrompu. Laissez-moi répondre à cette façon de détourner les choses. J'ai l'impression que vous n'êtes pas au gouvernement. J'ai l'impression que vous n'avez pas accepté votre Ministre-Président qui se charge de la prévention dans la Région bruxelloise et qui a un poids conséquent dans les décisions et notamment cet accord gouvernemental. Donc ça je m'intéresse vraiment à savoir s'il a réellement l'intention ou la volonté, par votre parti, de soutenir ces emplois de manière assez

claire, toutes ces personnes qui sont subventionnées de manière systématique chaque année depuis de nombreuses années. Vous n'avez strictement rien à fait pour apporter un statut entre guillemets digne de ce nom. Vous n'avez strictement rien fait, que ce soit au fédéral, à la Région ou que ce soit dans les communes, pour pouvoir permettre à ces emplois d'être de vrais emplois plutôt que des emplois précarisés, avec une épée de Damoclès, avec des subsides qui risquent de tomber ou de ne pas tomber. Donc vous avez créé à la précarité dans ce type d'emploi durant des décennies et c'est vous qui faites d'une certaine manière la leçon. Je trouve ça extraordinaire, en termes de mauvaise foi, là, sur le coup ! Alors effectivement, je ne suis pas, je ne suis pas politique de père en fils ou de mère en fille ou etc. etc., ça j'avoue. Là sur le coup, j'ai aucun souci avec ça. Je l'avoue, c'est peut-être ma faiblesse de ne pas connaître entre guillemets tous les couloirs et les rideaux, etc etc puisque j'imagine que vous avez développé ça durant de nombreuses années. Donc moi je vous le dis, je vous le dis simplement, ma volonté aujourd'hui et la question qui est posée, j'en ai posé deux. Ce n'est pas compliqué, et j'espère avoir une réponse. Je pense, que ce soient les gardiens de la paix ou les acteurs de la prévention souhaitent avoir une réponse, et remettre ça sur Bernard Clerfayt, c'est aussi votre ministre, je vous signale. Il est aussi dans votre gouvernement et il y a un gouvernement qui a validé cette clé de répartition dont vous faites partie. Donc je veux bien, je veux bien. Je vous prie de m'excuser, monsieur Ikazban. Je sais que ça fait mal quand et ça pique quand je parle. Mais de temps en temps, Monsieur Ikazban, je vous, je vous invite à réfléchir. Vous êtes Bruxellois, c'est votre ministre, c'est votre ministre, au même titre que madame la bourgmestre et de tous les Molenbeekoïses. Donc c'est votre ministre, que vous le vouliez ou non, que vous avez du mal à l'avalier ou non. C'est comme ça et vous traitez avec lui de manière systématique en tant que chef de groupe. Alors je vous prie de réfléchir avant d'avancer des propos qui sont totalement désagréables.

Mme la Présidente :

Dites, je ne vais pas vous demander quand même allez, s'il vous plaît, je ne vais pas devoir interrompre la séance pour cette histoire.

M. Ben Salah :

Demandez à votre chef de groupe d'arrêter de m'interrompre. Je vous remercie de me laisser terminer et je remercie le chef de groupe, M. Ikazban, de me laisser terminer. Donc je répète, je souhaite avoir une réponse, à savoir est-ce que vous allez permettre notamment à certains gardiens de la paix d'aller en fonds propres pour pouvoir leur préserver de leurs emplois ? Est-ce que vous allez envoyer une petite lettre au ministre de l'Emploi bruxellois ? Moi, je veux bien le faire. Il y a aucun problème, au Ministre-Président pour veiller à faire en sorte de sauver ces emplois ? Ça, j'aimerais savoir. J'aimerais le savoir, plutôt que de venir avec des propos entre guillemets totalement inacceptables, parce que je veux bien moi, si on veut aller sur les personnes, on peut le lire sur les personnes. Donc je le demande et je le répète. Est-ce qu'il y a des emplois menacés à Molenbeek-Saint-Jean dans le service de prévention, oui ou non ? Simple question, et qu'est-ce que vous allez faire si la situation arrivait par exemple à ce stade-là ? Merci.

Mme la Présidente :

Alors le ministre de l'Emploi, si je ne me trompe pas, ça tombe bien, c'est de nouveau votre ministre, donc vous travaillez chez lui, donc je suppose que vous pouvez. Ah d'accord, vous ne travaillez plus chez lui. Je pourrais juste vous dire qu'un accord de majorité, effectivement, c'est ce qui scelle l'entente entre des partenaires pour monter un gouvernement ou un collège. Et donc, c'est vrai que le Parti socialiste ne s'illustre pas en étant un partenaire déloyal de majorité. Et c'est vrai que malheureusement, je ne peux que constater que DEFI, lui, au niveau de la loyauté par rapport à un accord de majorité et je pense malheureusement

au dossier de l'abattage rituel notamment, ne s'illustre pas comme un partenaire fiable et loyal d'un accord de majorité et je ne peux vraiment que le regretter.

Alors en ce qui concerne la situation à gérer, nous la gèreront. Et malheureusement, je ne peux pas encore vous dire comment nous allons la gérer, mais nous allons devoir la gérer. Et je refais appel à vous, si vous pouvez nous aider pour d'une manière ou d'une autre autour de la table, que le ministre des Pouvoirs locaux, pour lequel j'entends que vous ne travaillez plus mais vous y travailliez encore récemment, pouvait donner un peu plus de sous à Molenbeek et pouvait peut-être éventuellement trouver une manière de compenser ce qu'il nous a enlevé avec cet accord de majorité qui était défavorable à notre commune et extrêmement favorable à la sienne, et bien, ça nous serait particulièrement agréable. Et je crois que pour le coup, tous les autres conseillers s'allieraient à moi pour vous féliciter et pour vous remercier. Allez-y Monsieur Ben Salah ! Le dernier mot est à vous, en tant que conseiller.

M. Ben Salah :

En tous les cas, je vous remercie, Madame le Bourgmestre, de votre franchise et de votre sincérité. Je pense honnêtement que là, sur le coup, vous êtes alors soit qu'il y a un problème collégial au niveau de Molenbeek et de chacun des partenaires de la majorité, vous désavouez tout ce que dit le MR, et le MR désavoue tout ce que dit le Parti Socialiste. Donc la logique d'un gouvernement, c'est le même, c'est de la collégialité. Et donc, quand vous déterminez ou quand vous décidez d'une clé de répartition, vous la décidez en collégialité. Et donc le Parti Socialiste a voté pour pouvoir aller dans ce sens-là. Donc moi j'ai aucun souci avec ce que vous dites, madame la bourgmestre. J'ai aucun problème et d'ailleurs je veux être clair avec vous, je suis contre cette clé de répartition. Je le dis, je le dis sincèrement. Vous savez, il peut y avoir des dissonances au sein même d'un parti. Je sais que c'est compliqué pour vous, hein. Je sais qu'ici, la quasi-majorité des conseillers ont tendance à vous suivre corps et âme. C'est très bien pour vous, hein ! Mais on verra comment ça va évoluer dans le temps. Soit, je n'irai pas dans ces considérations-là. Néanmoins, je vous le dis, je vous le dis simplement. Moi, ce qui m'intéresse, c'est Molenbeek. Molenbeek, les services de prévention et le personnel communal. Toutes ces personnes qui bossent, et qui aujourd'hui ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête et qui attendent de vous que vous les défendiez à tous les niveaux de pouvoir. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Et qui savent très bien que je les défends.

**29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, conseiller communal LIDEM, relative à l'enquête lancée pour la rénovation du parc Houwaert.
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Eylenbosch, Gemeenteraadslid LIDEM, over het onderzoek ingesteld voor de renovatie van het Houwaertpark.**

Mme la Présidente :

Alors on va chez Monsieur Eylenbosch qui a une question sur les travaux du parc Houwaert. C'est Mr. Van Damme qui répondra pour le collègue.

M. Eylenbosch :

Merci madame la Présidente, effectivement, je souhaite interpellier concernant l'enquête lancée pour la rénovation du parc Houwaert. Monsieur Van Damme, en tant qu'échevin des Travaux publics et vous-même, est à l'initiative d'une proposition de travaux au sein du parc Houwaert pour un réaménagement. Il y a effectivement des pancartes qui ont

été affichées autour de ce parc pour communiquer avec les personnes qui le fréquentent. Pour pouvoir télécharger le formulaire qu'il fallait remplir, il fallait utiliser un QR code. Donc déjà vous limitez au nombre de personnes seules qui savent utiliser le QR code. Parce que quand vous avez des personnes qui sont en fracture numérique, je parle des personnes âgées etc., elles n'ont pas toujours la possibilité de récupérer cette information par ce biais-là.

Sur la proposition qui est affichée, vous indiquez trois propositions qui sont mises au vote : une plaine de jeux pour les enfants, une infrastructure sportive pour les jeunes, une piste de course à l'intérieur du parc. Alors moi, je le fréquente souvent, plusieurs fois par jour, et j'ai été interpellé par plusieurs personnes qui le fréquentent également et des riverains, qui se demandent bien pourquoi on va dépenser les sommes que vous allez dépenser pour créer ce genre d'aménagement à l'intérieur du parc ? En effet, on le sait tous, ce parc est utilisé par des groupes et des bandes de jeunes d'une façon régulière. Il y a autour de ce parc et principalement dans le Clos des Rosacées et dans la rue de la Cité Joyeuse, des trafics de stupéfiants. Certains ont déjà été arrêtés à plusieurs reprises par la police, et également des nuisances au niveau du bruit de musique etc. quand ils fument dans leur voiture avec le moteur tournant, que ce soit en hiver, que ce soit en été, comme maintenant, les beaux jours reviennent, ça ne va faire que s'accélérer. Je constate une chose, c'est que la communication ne s'est même pas adressée aux riverains. Il n'y a pas eu de toutes boîtes, il n'y a eu que cet affichage. Donc d'abord, pourquoi ? La deuxième chose, ce sont les idées qui ont été mises sur la table, la plaine de jeux, elle a déjà existé. Quand elle s'adressait aux petits enfants, c'est le Mr Magérus qui avait créé ça, avec un bac à sable. Et dedans, il y avait des jeux comme ceux dont on a parlé tout à l'heure pour Mokrisset, avec des petits personnages sur ressort sur lesquels les enfants pouvaient se balancer. Malheureusement, ce ne sont pas les enfants qui se balançaient là-dessus, mais des jeunes de 17, 18, de 19 ans et qui les ont, au bout de deux ans ou trois ans, complètement démolis. Et le bac à sable n'a jamais été utilisé parce qu'il y a tellement d'animaux sauvages qui se baladent là que ce n'est pas très hygiénique.

Ensuite, l'infrastructure sportive pour les jeunes. Je crois que les jeunes qui fréquentent le parc actuellement, dans d'autres circonstances, n'ont pas besoin de faire du bodybuilding supplémentaire. Ils le font déjà probablement suffisamment ailleurs. Et donc, pourquoi faire ça dans ce parc-là, alors que ce n'est pas la fréquentation principale pendant la journée pour les gens qui le fréquentent. Je parle des parents qui sont avec leurs enfants sortant de l'école 16 par exemple. La piste de course en intérieur, alors oui, de temps en temps je vois un joggeur qui traverse le parc. Je crois que ça doit se faire une fois ou deux fois par mois. Donc je ne comprends pas très bien pourquoi ces trois propositions alors que nous sommes confrontés justement à pas mal de problèmes. Alors il y a les frais de sécurisation qui devraient être faits pour qu'il y ait cette circulation permanente. La rénovation de l'éclairage, il y a plusieurs luminaires qui ne fonctionnent plus. Un entretien régulier du site pour le jardinage, la propreté, on ne passe que deux fois par semaine et généralement, c'est le samedi matin. Tout ce qui tombe le samedi et le samedi soir. Vous avez les jeunes qui sont là et qui consomment énormément. Ils laissent toutes leurs crasses, qui sont là et qui ne sont ramassées que le mardi qui suit. Enfin, il faudrait aussi faire une action forte contre les consommateurs de drogue qui se trouvent là. Parce que du matin au soir, ça sent la marijuana. Et à côté d'une école, je vous ai déjà fait la réflexion. Je ne trouve pas ça très correct, certainement pas très instructif pour les jeunes qui la fréquentent. Et encore, cet après-midi, juste avant ce conseil, j'ai fréquenté le parc et j'ai découvert trois jeunes qui étaient occupés à fumer de la chicha justement dans la petite zone dans laquelle il y avait cette plaine de jeux qui avait été exécutée, qui avait été mise en place par Monsieur Magérus.

Donc voilà, je voudrais savoir pourquoi cette enquête sans toutes boîtes pour les riverains qui étaient finalement les premiers concernés aussi. Combien de réponses avez-vous obtenues ? Quelles sont les différents nombres de voix obtenues par chacune des propositions ? Quel est le budget qui est prévu ? Et ce budget, va-t-il également couvrir la

totalité des points que j'ai soulevés là tout de suite au niveau de la sécurisation, rénovation de l'éclairage, l'entretien du site etc. Merci.

M. Gjanaj prend la présidence de la séance.

M. Gjanaj neemt het voorzitterschap van de zitting.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci Monsieur. Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je voudrais remercier Mr Eylenbosch pour son interpellation parce que je partage évidemment son avis et les riverains en ont ras le bol de cet espace dit « vert ». Mais c'est grâce à lui que j'ai appris qu'il y avait un projet. Si on ne sait pas contrôler maintenant et organiser un peu de sécurité dans ce quartier, un peu de paix dans ce quartier, en sachant que ça va déjà coûter pas mal d'argent en personnel et en heures de travail, est-ce que réellement, si on veut installer des jeux pour les enfants, les parents responsables laisseraient des enfants jouer à un endroit pareil ? Et de même pour une piste de course. Non seulement, évidemment, je le dis, il faudrait la pression de ce quartier soit diminuée. Mais je voudrais aussi vous alerter sur le fait qu'au niveau de la publicité, non seulement il y a la remarque de M. Eylenbosch, mais j'ai aussi essayé de voir au niveau du site communal, si quelque chose était mentionné, ni à parc Hauwaert, ni à rénovation de parc, il n'y a rien du tout. Ce qui n'est pas normal. Et ce n'est la première fois que je signale que je cherche des informations sur le site et que, en tout cas, elles ne sont pas évidentes. Je ne veux pas dire qu'elles n'y sont pas, mais elles ne sont pas évidentes et le moteur de recherche ne fonctionne pas. En tout cas, on n'a pas la réponse. Voilà. Et j'ai été voir sur Google pour voir s'il y avait des informations. Et bien là non plus, à part la situation du parc et un vieux projet qui date de 2004, je crois, de la Région, il n'y a rien non plus. Et j'ajouterais en dernière remarque et je sais que ça va vous faire sourire, mais quand on met des panneaux ou des affichettes rouges à une certaine hauteur, les personnes qui ont des doubles foyers ou des multi focales, eh bien, ils ne savent pas les lire. Raison de plus pour mettre des toutes boîtes et que tout le monde puisse être au courant. Je vous remercie.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci Madame Evraud, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Merci pour vos interpellations sur un sujet intéressant. Maintenant je vais répondre, tout d'abord à une question qui a été posée par vous deux, la question de la communication. Je tiens quand même à préciser que nous avons fait des toutes boîtes. Nous avons distribué des flyers dans les quartiers, nous avons fait des affiches et sur ces affiches, il y a un numéro de téléphone, il y a une adresse électronique et il y a un QR code. Et donc nous avons fait de la participation. Nous avons fait de la concertation avec les riverains d'une façon supplémentaire à ce qu'on fait normalement, c'est à dire le toutes boîtes qu'ont fait normalement en ajoutant une option QR code. Alors je sais que c'est un peu novateur, mais ça ne veut pas dire que les autres modes de communication n'existent plus. Bien au contraire. Nous sommes très conscients qu'il y a beaucoup de gens qui n'utilisent pas le téléphone portable pour remplir des enquêtes et donc qui préfèrent encore s'adresser via mail, via téléphone ou même via à lettre à des administrations communales. Et ce n'est pas un problème. Tous ces modes ont été prévus. Je regrette que ne vous n'avez peut-être pas dans votre boîte aux lettres eu le flyer. C'est dommage, mais il y a bien un flyer qui a été distribué dans toutes les boîtes dans les rues environnantes. Ça, c'est la première chose. Et même si

vous ne l'avez pas reçu, vous avez vu sur l'affiche qu'il y a une adresse mail, qu'il y a un téléphone avec lequel vous pouvez prendre contact à tout moment si vous voulez exprimer votre opinion. Alors c'est ce qu'ont fait beaucoup de riverains et donc nous avons reçu pas mal de mails. Nous avons reçu des appels mais surtout nous avons remarqué que le système QR Code fonctionne quand même pas mal parce que nous avons eu pas moins de 100 remarques, suggestions et retours sur l'enquête qui a été mise en ligne. Cela veut dire que ce système fonctionne quand même assez bien parce que très souvent, quand nous faisons une enquête publique ou des consultations publiques, il n'y a pas ou très peu de retours. Et dans ce cas-ci, on en a eu beaucoup. Les services sont en train de les traiter maintenant parce que l'enquête vient d'être terminée. Donc si vous voulez plus de précisions par rapport aux retours concrets, je vous propose d'envoyer une petite question écrite parce que je ne peux pas vous répondre sur le contenu de retour pour le moment parce qu'on n'a pas encore pu traiter toutes ces remarques.

Alors sur le fond du projet, je crois que c'est quand même très important de recadrer l'idée. Notre idée n'est pas de refaire le parc. Notre idée n'est pas de résoudre le problème de sécurité avec cet investissement. Notre objectif n'est pas celui-là. Notre objectif est beaucoup plus modeste. Mon administration, on n'est pas responsable pour la gestion des parcs, n'est pas responsable pour la sécurité. Mais je suis sûr que la bourgmestre et l'échevin concerné répondront à vos questions là-dessus et à vos demandes, si vous vous les envoyez ou si vous leur en parlez. Donc ici, nous lançons une action dans le cadre de l'appel à projet Proxi. C'est un appel à projet régional qui nous permet d'installer à certains endroits bien précis, des équipements sportifs ou de jeux, dans l'espace public. Et donc, comme vous l'avez vous-même mentionné, il y avait déjà dans le temps un équipement jeux à cet endroit dans le parc et donc notre intention est d'en installer un nouveau et donc la question était très ouverte, c'est à dire qu'en fait, il y avait trois, trois options possibles. Mais il y avait aussi une question très ouverte, si vous voulez faire autre chose, faites-le savoir. Et donc, si la conclusion de toutes les remarques qu'on va éplucher, ce sera qu'il ne faut rien faire, comme j'ai l'impression de vous entendre dire, on ne fera rien, donc on ne va pas imposer aux habitants du quartier un équipement qu'ils ne veulent pas. Par contre, moi je pense qu'il y a quand même pas mal de gens qui seront plutôt positifs sur l'idée de faire quelque chose et d'ajouter une fonction publique dans ce parc ou peut être de façon plus large.

Alors les étapes suivantes, c'est d'abord éplucher les résultats de ces comptages et puis alors évidemment en discuter en interne parce qu'on va en discuter avec l'échevin qui est responsable pour les espaces verts, avec l'échevin responsable pour le sport et leurs administrations pour voir quel choix nous faisons à cet endroit. Et puis ce sera au collège de trancher oui ou non à installer un équipement. Donc ça veut dire qu'on est au tout début d'un processus. Je pense qu'on a fonctionné de façon transparente et de façon correcte. C'est à dire d'abord consulter la population. D'abord consulter le quartier et puis décider concrètement ce que nous allons faire. Voilà, je pense avoir répondu à vos questions.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci Monsieur Van Damme, Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Donc merci Monsieur l'échevin pour votre réponse. Mais je suis un petit peu surpris quand vous me dites que l'objectif, ce n'est pas la sécurité. Quand on parle d'infrastructures mises à disposition pour des enfants, je crois quand même que la sécurité en fait aussi partie puisque l'espace de jeu où se trouvaient ces jeux aujourd'hui, c'est celui-là qui est principalement squatté par les trafics et la police le connaît bien, ils passent la nuit avec leur voiture etc. et c'est toujours un coin qu'ils vont contrôler. Je comprends votre le projet proxy, c'est une très très bonne initiative, je ne vais pas la contester et loin de moi l'idée de vouloir

vous donner qu'il n'y a pas la possibilité de trouver une activité ou de trouver le moyen d'aménager ce parc d'une façon différente. Mais quand je parle avec les riverains et quand je les ai entendus, eux, ce qu'ils voudraient, c'est justement à ce qu'il y ait un aménagement et un entretien plus régulier de ce parc. Je vais simplement vous citer un exemple, lors des dernières tempêtes, il y a un arbre qui s'est affalé, il y a plusieurs branches qui sont tombées, les services de la commune sont venus, ont fait le nécessaire que pour détruire les arbres, pour les branches etc. et tout le bois concassé a été jeté pour combler des trous à gauche et à droite. Le parc est également utilisé par la 66^e au niveau des scouts pour venir jouer dedans lorsqu'ils ont leurs activités le dimanche après-midi ou le dimanche pendant la journée. Et aujourd'hui, partout, vous avez des morceaux de bois d'à peu près dix ou quinze cm de long sur un diamètre de deux ou trois ou quatre cm, qui sont répartis sur la totalité du parc. Ce qui signifie que si ces gamins commencent à courir à cet endroit-là, eh bien on risque que l'un ou l'autre se tordent un pied et qu'il y a un problème ou un accident plus grave que simplement une foulure. Donc, s'il y en a un qui tombe et qu'il tombe mal sur un de ces morceaux de bois, il pourrait se faire mal. Donc ce que les gens veulent, c'est qu'il y ait un entretien correct de ce parc, ils ne contestent pas le fait que ce soit considéré comme un parc sauvage, parce que ça, on le sait, c'est une volonté qui a été mise en place pour ce parc déjà depuis pratiquement deux décennies. Parce que je crois que c'est encore M. Magérus qui avait lancé cette initiative et qui a été suivi depuis la législature 2000- 2006, si mes souvenirs sont bons. Donc ça, ce n'est pas contesté. Mais il faut aussi un entretien régulier pour les week-ends, il faut au moins un passage le samedi, le dimanche, etc. pour ramasser des poubelles qui traînent. Surtout que maintenant, on va de nouveau avec le beau temps, ça ne sent pas bon et laisser toutes les ordures traîner comme ça longtemps, ça attire d'autres animaux qui automatiquement viennent manger les restes que c'est que ces consommateurs jettent, parce que ce ne sont pas que des jeunes, il y a aussi des personnes, des adultes etc. qui viennent de temps en temps manger sur un banc et qui ensuite ne ramassent pas leur crasses, les laissent là en croyant qu'en ayant enfin une petite boule et le mettant par terre, que le problème sera résolu parce que quelqu'un va passer pour eux pour les ramasser. On a déjà eu suffisamment cette discussion par rapport à la problématique de la propreté. Si vous voulez mon avis personnel, je n'ai pas rentré de réponse personnellement à cette enquête parce que je considère qu'en tant que conseiller communal, je dois d'abord laisser parler les riverains, mon opinion personnelle, je crois que les gens seraient probablement le plus intéressés à ce que ce soit fait avec un système où les gens pourraient courir avec un parcours, etc. Mais il faudra quand même faire un effort pour venir enlever les vélos et les trottinettes qui sont oubliées en plein milieu des chemins. Et j'en ai parlé hier soir encore avec le chef de zone puisque nous avons un conseil de police qui m'a dit que la problématique était vraiment lourde. Et donc je souhaiterais avoir peut-être une réponse de madame la bourgmestre, le cas échéant, pas spécialement maintenant, mais c'est peut-être un sujet qui peut être abordé. Il semblerait que dans certaines communes il y ait un accord qui fait que le personnel communal enlève les trottinettes qui sont oubliées dans des parcs, des trottoirs etc. et qu'elles soient restituées un petit peu le même principe que ce qui se fait avec les voitures qui sont mal stationnées, qu'elles soient restituées après qu'une amende ait été payée et que la personne qui est responsable du mauvais stationnement soit lui-même verbalisé ou soit chargé de payer les frais qui sont payés par la société à qui il a loué le matériel?

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci Monsieur Eylenbosch, l'incident est donc clos.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à de fausses domiciliations d'associations gérées par des mandataires locaux et subsidiées par des pouvoirs locaux.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Hamzaoui, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over valse domiciliëringen van verenigingen die door plaatselijke mandatarissen worden beheerd en door de plaatselijke autoriteiten worden gesubsidieerd.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à M. Hamzaoui pour son interpellation.

M. Hamzaoui :

Merci Monsieur le Président. Merci Madame la bourgmestre. Par cette interpellation, je souhaite mettre en évidence une situation inédite, une situation très grave qui pourrait avoir des répercussions pénales. Les recherches que nous avons effectuées ont démontré que notre échevin du Commerce et de L'économie, ainsi que son collaborateur qui était, pour rappel candidat aux élections communales de 2018 sur la liste PS, ils sont responsables d'une ASBL avec un siège social fictif. Le collaborateur en question est responsable et président d'une ASBL domiciliée dans un logement social. Et là, ce sont les recherches que j'ai effectuées sur la banque Carrefour des entreprises qui mentionnent bien l'adresse, l'adresse et donc cette recherche a été effectuée, une recherche récente qui a été effectuée au mois d'avril. Et malheureusement, j'ai eu également cette semaine une information supplémentaire. Comme quoi, même l'échevin du Commerce est aussi président d'une ASBL, donc l'Association des commerçants de la Duchesse. Cette ASBL a également une domiciliation à cette même adresse. Une recherche également qui a été effectuée récemment et qui confirme en tout cas cette domiciliation à cette adresse.

Je récapitule madame la bourgmestre. L'échevin et son collaborateur sont responsables de deux ASBL, pas qu'une seule ASBL, deux ASBL, domiciliées toutes les deux dans un logement social, du patrimoine, du logement molenbeekois. Un logement qui aurait été occupé de longues années par ce même collaborateur qui, par ailleurs, n'habite plus depuis plusieurs années à cette adresse. En revanche, madame la bourgmestre, le siège de ces deux ASBL est toujours là. Et ce logement, il est habité par un citoyen molenbeekois. Sachez, chers collègues, que cette situation est illégale, conformément à l'article deux du contrat de bail dans le secteur du logement social. Il est interdit de changer la destination d'un logement social. Il est destiné uniquement à un usage privé d'habitation.

Madame la bourgmestre, chers collègues, ce qui est plus grave, c'est le fait de savoir que l'ASBL dirigée par le collaborateur a perçu des subsides pour un montant dépassant les 70.000 € qui émanaient de plusieurs pouvoirs subsidiants, dont la commune de Molenbeek. Il est donc important pour nous de s'assurer de la distribution de ces de ces subsides octroyés. Surtout que ce collaborateur a été licencié pour des faits graves en 2009. Ce qui m'inquiète également, c'est le fait que ces deux personnes étaient impliquées et responsables dans l'affaire des tapis rouges qui a coûté à la commune plus de 35.000 €, malheureusement payés par le citoyen molenbeekois. Cette situation est très grave, très particulière et inédite. Cette situation nécessite des réponses aux questions suivantes madame la Bourgmestre : connaissiez-vous cette situation évoquée ? Avez-vous fait des recherches là-dessus ? Avez-vous des réponses du Logement molenbeekois ? Pourriez-vous nous donner les montants perçus par cette ASBL en 2018, 2019, 2020 et 2021 ? Et surtout, que comptez-vous faire pour mettre fin à cette situation illégale ? J'ai dit et je vous remercie d'avance pour vos réponses. Voilà.

*Mme Moureaux reprend la présidence de la séance.
Mevrouw Moureaux herneemt het voorzitterschap dan de zitting.*

Mme la Présidente :

Y a-t-il un autre conseiller qui veut s'inscrire dans cette interpellation ?

Ha, ha, Ha, Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Non, non, je dois remercier mon collègue.

Mme la Présidente :

Votre doigt a glissé.

M. El Khannouss :

Non, il n'a pas glissé. Vous savez très bien que j'assume les actes que je pose, contrairement à d'autres. Je pense que l'interpellation de mon collègue Mr Hamzaoui démontre ô combien la situation est gravissime. D'ailleurs, j'ai une autre interpellation comme par hasard, qui concerne encore les mêmes personnes, où il y a eu des décisions qui ont été prises d'ailleurs par votre collègue, qui flirtent avec l'illégalité et les cadeaux politiques. Moi, ce qui me choque le plus, c'est quand j'entends ce que je viens d'entendre, c'est que vous allez encore essayer de trouver une petite porte de sortie pour dire que c'est du bashing, ce sont des attaques qui ne sont pas fondées alors qu'ici j'ai été voir le dossier et il y a des éléments qui sont probants, déclaration de la banque Carrefour, ça, ça ne tombe pas du ciel. Nous avons deux associations qui perçoivent des subsides et M. Hamzaoui a rappelé les montants plus de 70.000 € qui sont domiciliées, excusez-moi le terme, à des fausses adresses. Les deux associations sont domiciliées dans un logement social où habitait un des responsables de ces deux associations, qui est le collaborateur de l'échevin et qui était candidat sur votre liste politique, ça a été rappelé par M. Hamzaoui. Il y a plus de 70.000 € qui ont été octroyés pendant des années visiblement, et ça ne semble pas déranger quiconque dans ce collège. J'ai été voir aussi les statuts après avoir vu l'interpellation, l'échevin qui a défrayé la chronique, comme me l'a rappelé mon collègue, dans le cadre des tapis rouges, je rappelle que la décision des tapis rouges, le ministre de tutelle a annulé la décision. Il a exigé que vous remboursiez les montants qui ont été alloués pour l'acquisition des tapis rouges et l'éclairage. Vous avez fait un appel, comme par enchantement, comme par miracle, la tutelle a fait en sorte qu'il y ait un dépassement de délai et que ça tombe automatiquement dans le déficit de la commune. C'est-à-dire, chers collègues, c'est vous et nous qui allons rembourser ces montants. Donc, madame la bourgmestre, je voudrais et c'est aussi un appel solennel, ça fait l'ixième que je vous demande depuis le début de la législature, c'est de me dire vous étiez au courant que des subsides ont été octroyés, si oui, est-ce que Molenbeek en a octroyé ? Et alors, devant cette litanie d'échevins et de responsables de votre formation politique qui dysfonctionnent, et on a encore entendu tantôt votre lumière, qui fait office d'échevin des Sports. Je pense qu'il est plus que temps que vous preniez et que vous assumiez vos responsabilités et arrêtez d'aller voir le mal là où il n'est pas. Ne croyez pas que ce sont des conseillers qui sont responsables de la mauvaise gouvernance. Vous me dites, vous donnez une image négative de la commune. Ce sont les actes des membres de votre collège qui sont responsables de cette image extrêmement négative qui est donnée aux Molenbeekois, aux Bruxellois et de manière générale aux Belges. Et donc, si vous voulez qu'il y ait plus de bashing et que vous ne donniez pas le bâton pour faire battre à ceux qui nous critiquent en permanence, mettez de l'ordre dans votre équipe. Deux questions : est-ce que vous étiez au courant ? Ça vous fait rire, évidemment. Évidemment, la gravité des faits qui sont ramenés par mon collègue, ça

vous fait rire. Bah voilà, on comprend pourquoi est-ce qu'il y a une continuité dans ce genre de gestion problématique. Est-ce qu'il y a des montants qui ont été octroyés par le collège ? Si oui, quels sont-ils ? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a un autre conseiller qui souhaite prendre la parole ? Eh bien non, il n'y a pas d'autres conseillers. Eh ben, ça ne m'étonne pas. À vrai dire, en voyant cette interpellation de M. Hamzaoui et en voyant l'interpellation qui a pris la place 32 de Monsieur El Khannouss, en constatant que ces deux interpellations visent une seule et même personne qui fait un travail extraordinaire, et on l'a encore remercié hier pour le lancement de la nouvelle plateforme contre la discrimination à l'embauche. Je mets ma main à couper, et vous m'entendrez rarement le faire, que l'un de vous deux instrumentalise l'autre pour à nouveau créer un nuage autour d'un échevin ou d'un conseiller du Parti Socialiste.

Bon alors, je vais maintenant me permettre de répondre à Mr Hamzaoui. Monsieur Hamzaoui, il m'est difficile de vous répondre avec une grande précision puisque c'est la deuxième fois, c'est la deuxième interpellation où nous devons tenter de comprendre l'objet de l'interpellation et de savoir sur quoi votre interpellation porte, en séance. Et je vous remercie d'avoir durant la séance au moins citer le nom d'une association, qui n'est pas celle que vous visiez en premier, mais soit, parce que ça va m'aider quand même à répondre. Alors évidemment, il ne s'agit pas de remettre en cause le droit à l'interpellation d'un conseiller ou d'une conseillère, parce que ça, c'est vraiment un droit démocratique. C'est un droit qui n'est pas négociable. Mais quand même, je voudrais, avant de répondre à vos questions, vous laisser entendre un peu de manière précise, une chose fondamentale pour moi. Monsieur Hamzaoui, vous appartenez à une famille politique respectable, celle de l'écologie politique. Votre famille politique, à ma connaissance, fait preuve de rigueur et de déontologie dans sa façon d'interpeller le collège. Et malheureusement, ce n'est pas la première fois que vos questions à vous, elles se présentent de façons fallacieuses. Je m'en explique. En fait, vous utilisez une technique, si vous avez un peu de connaissance de ce que fait l'extrême droite, c'est la même. C'est une de leurs cinq techniques principales, c'est une de leurs cinq techniques principales. Vous prenez un bout de vérité et vous noyez ça dans un océan de flou et d'informations qui sont, au mieux, non vérifiées, au pire, des mensonges assumés. Et donc il y a une expression qui dit que, là où il y a du flou, se cache le loup, ça veut dire, plus il y a de flou, plus il faut craindre un danger. C'est effectivement une technique utilisée par les populistes pour dénigrer l'adversaire. C'est une technique connue et je me désolé que le parti ECOLO à travers vous, cautionne ce type de pratiques. Alors c'est un peu comme si je disais Monsieur Hamzaoui, c'est un peu comme si je vous disais voilà, il paraît que comme écologistes, vous pratiquez beaucoup le vélo. Et d'ailleurs, j'ai entendu dire que vous changiez souvent de vélo. Et puis après je rajouterais. Est-ce que derrière ça, au fait, il n'y aurait pas en fait un trafic de vélos parce que c'est illégal, le trafic de vélos. Eh ben non, en fait, moi je ne ferais pas ça. Et chacun et chacune ici le sait. Je ne ferais pas ça.

Mais bon, je vais quand même essayer de répondre à votre interpellation qui ne reprend pas le nom de l'association que vous mettez en cause, et maintenant, j'apprends qu'il y en aurait une deuxième, qui parle d'un logement sans nous signaler lequel, qui parle de subventions qui ne reposent sur rien, et là, je suis quand même extrêmement surprise et encore plus quand c'est repris par Monsieur El Khannouss alors que la règle sur les subventions est très simple. Peut-être que vous, vous ne la connaissez pas puisque vous êtes dans ce conseil depuis peu. Mais Monsieur El Khannouss, il la connaît très bien puisqu'il est dans ce conseil depuis des dizaines d'années. C'est qu'en réalité, les subventions élevées, vous devez les voter en conseil et les subventions mineures, moins de 1.500 €, en fait, vous en recevez une communication. Pour le dire autrement, vous ne pouvez pas mentionner la subvention de 70.000 € comme ça, sans savoir vous-même que c'est un mensonge puisque

jamais rien de tout ça n'est passé devant le conseil. Donc en fait, ça n'existe pas. C'est un élément de votre interpellation qui n'existe pas. Voilà.

Alors sincèrement, j'aurais pu rejeter votre interpellation. Je ne l'ai pas fait parce que je pense que, en fait, c'est un peu un piège. Vous m'auriez, vous ou votre acolyte, reproché de cacher quelque chose. Donc je ne vais rien cacher et je vais quand même essayer de répondre. Mais donc vous comprendrez par contre que ma réponse, elle va se baser sur des hypothèses puisque votre interpellation, elle ne dit pas toutes ces questions. Sur les subventions, puisque vous m'avez parlé nommément de l'échevin du Commerce et de son collaborateur, vous avez aussi mis un montant. Eh bien, depuis 2018, pas de subvention à une association qui serait celle du collaborateur de l'échevin dont on parle.

Alors la question du siège social de l'association que vous ne nommez pas. Votre interprétation de la règle du Logement molenbeekoïse. OK. Mais bien sûr, c'est vrai. C'est vrai que le logement social ne peut être affecté à autre chose que le logement principal. Ça veut dire quoi ça? C'est très simple, très évident. Ça veut dire qu'on ne peut pas y faire un commerce. Ça veut dire qu'on ne peut pas y faire le lieu principal d'activités extrascolaires. Ça ne peut pas non plus être le lieu principal d'activités culturelles. Ça ne peut pas être un lieu régulier de rassemblement d'une association. C'est certain. Oui, ça c'est vrai. Par contre, je pense que vous surinterprétez en disant que ça ne peut pas être une adresse postale. Voilà.

Alors, est-ce que vous voulez porter plainte parce que quelqu'un qui a changé d'adresse juste avant le COVID aurait laissé un siège social d'une association à l'endroit qu'il a quitté. Sachant les difficultés que connaissent les associations au niveau administratif et encore plus durant cette période ? Peut-être, mais si vous voulez faire ça, allez porter plainte, allez-y. On verra toujours bien à ce que ce que le tribunal de commerce ou tout autre tribunal vous dira, allez-y. Faites-le. Je ne pense pas qu'en fait ceci soit l'objet d'un point de politique communal qui vaille la peine. Voilà. Voilà. Ecoutez Monsieur Hamzaoui, ça fait à mon avis beaucoup de bruit pour rien et un gros nuage nauséabond qui plaît très certainement à certains membres, et je pense à Mr El Khannouss de ce conseil, et je le regrette. J'espère que la personne que vous attaquez n'aura pas à aller devant la justice pour obtenir que vous cessiez de le diffamer. Je pense que je peux vous encourager à cesser ce type de pratiques, à préciser votre pensée, à préciser vos interpellations et à ne pas entrer dans des jeux politiques malsains qui ne servent en rien les habitants de cette commune, mais qui servent ici à créer des nuages nauséabonds qui ne nous avancent pas, qui ne font pas adhérer plus de gens à la scène politique et qui ne résolvent mais aucun, mais aucun des problèmes sur lesquels notre attention au niveau du collège doit être centrée, les problèmes de logement, les problèmes d'école, les problèmes de propreté, les problèmes d'éducation, les problèmes d'embauche. Ces problèmes-là requièrent notre attention, pas des élucubrations sur des adresses d'associations qui par ailleurs, en général sur notre commune, font un excellent travail. Je vous remercie.

Monsieur Hamzaoui, allez-y et je vous dis tout de suite je ne vais même pas répliquer parce que je pense que ça ne le mérite absolument pas. Attendez, parce que peut-être que monsieur que Gjanaj qui a été attaqué personnellement voulait dire un mot, Monsieur Gjanaj, allez-y !

M. l'échevin Gjanaj :

Oui, je voudrais bien répondre. En effet, l'association qui n'est pas citée, mais qui est quand même visée, c'est une association qui a, certes, elle a son siège social à cette adresse-là, mais au niveau des contacts, elle a toujours été contactée à l'adresse du collaborateur, comme de mon collaborateur qui est une autre adresse. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'il n'y a pas vraiment de prise de conscience directe du fait qu'il est important de changer puisque, on va dire, dans les différents échanges, on a oublié qu'il fallait faire cette démarche-là. Mais au

niveau urbanistique, puisque vous savez que je suis aussi échevin de l'Urbanisme, il n'y a pas eu de demande de changement d'affectation d'un logement social en commerce. L'association n'a jamais eu vraiment, on va dire, un besoin d'un siège social puisqu'il n'y a pas eu, il n'y a jamais eu de permanences, il n'y a jamais eu de contact. L'association en question, elle, a fait son travail, en particulier en direction du Maroc, à la suite du tremblement de terre. Donc, il y a vraiment aucun contact ici. Et si les contacts ont été établis, ils l'ont été par mon collaborateur. Et ce collaborateur-là, n'a vraiment pas eu besoin de faire, de démontrer qu'il avait une adresse ou un siège social ou quoi que ce soit puisque tous les contacts ont été faits au niveau personnel et justement, en fait, les attaques sont vraiment ad personam. Rien d'autre. On cite même un licenciement pour des faits graves en 2009 alors que c'est une affaire clôturée. Et en fait quand on voit un peu la chose, monsieur M. Hamzaoui qui est un employé de la SLRB, qui a sûrement eu une information par rapport à cette adresse. Parce que d'où vient, d'où vient cette information sur cette adresse-là ? D'ailleurs il faudrait peut-être se poser la question pourquoi Monsieur Hamzaoui a ce genre d'informations, alors qu'il travaille à la SLRB, si je ne me trompe pas. Et en fait, on peut peut-être même se dire que finalement, en allant un peu dans la direction de ce que vous avez dit, madame la bourgmestre, on peut se réjouir que Monsieur Hamzaoui ne soit pas devenu le directeur par exemple de l'école primaire de Monsieur Azdad, mon collaborateur, parce que peut-être on aurait eu ici en fait des choses aussi ridicules que le fait que, ah, Monsieur Azdad, à six ans, a tiré la langue à son voisin, ou bien peut-être qu'il a tué une mouche ou bien un moustique dans la classe ou quelque chose d'aussi ridicule que ça. Justement parce que Monsieur Hamzaoui utilise en fait des données qui viennent de son travail qui est à la SLRB. D'ailleurs, il y a eu aussi des discussions qui ont eues eu lieu par l'intervention de M. Hamzaoui.

Alors les subsides, puisqu'il faut parler de quelque chose qui est totalement en fait cohérent. Nous sommes ici à la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Alors en ce qui concerne les subsides, parce que vous parlez d'une association qui travaille en fait depuis le tremblement de terre, c'est à dire depuis 2004, en 2018, 2019, 20 et 21, donc depuis que je suis en charge, il n'y a jamais eu de demande. Précédemment effectivement à la commune de Molenbeek, avec un échevin qui est un échevin de de la collaboration internationale, on a eu cette association, on a eu des subsides, plusieurs années. Je n'ai même pas encore regardé vraiment les années. Mais cet échevin-là, cet ancien échevin est ici, il a donné des subsides. Mais depuis que je suis là, il n'y a pas eu vraiment de subsides. Il n'y a pas eu d'action non plus.

Vous parlez aussi d'une association de commerçants, l'association de commerçants. Elle a été créée en 2004 et n'a plus d'activité du tout. Il n'y a pas eu d'activité depuis lors. Souvent, on a été sollicité pour créer des associations de commerçants puisqu'on était dans deux dispositifs d'aide à la création d'entreprises et de développement du commerce, justement pour dynamiser certains quartiers au niveau au niveau de l'activité commerciale. Et cette association a été créée en 2004. Mais depuis lors, elle n'a jamais eu vraiment d'activité. Et donc voilà, je trouve en fait effectivement qu'il y a en fait des éléments qui sont vraiment en fait, vous parliez là tout à l'heure de la dignité qu'on doit avoir comme échevin. Mais je trouve qu'on doit aussi avoir une certaine dignité et aussi un peu garder un niveau, en tant que conseiller communal, et pas chaque fois aller vers ce genre de... Qu'est ce qui se passe en fait avec M. Azdad ? Qu'est-ce que vous avez avec M. Azdad ? Qu'est-ce qu'il a fait ? Qu'est-ce qui vous a fait ? Il vous a marché sur le pied parce que lui, il ne se souvient même pas de vous. Je ne comprends vraiment pas pourquoi est-ce que vous vous vous acharnez de façon complètement ridicule sur une personne avec des histoires, on dirait que vous avez découvert le scandale du siècle, une association, M. Hamzaoui pouvez-vous me donner votre adresse, s'il vous plaît ? Et je cherche directement dans la banque Carrefour des entreprises et vous allez voir que je vais sûrement trouver une association qui est active ou pas active. Vous pouvez me donner votre adresse ? Je regarde maintenant sur la Banque Carrefour des entreprises. Vous voulez bien me donner votre adresse ? Elle est publique, je crois. Vous

avez, vous avez, vous pouvez me donner votre adresse ? Je vérifie maintenant et on va voir s'il n'y a pas une association dedans.

M. Hamzaoui :

A quel niveau on arrive !

M. l'échevin Gjanaj :

A quel niveau, mais oui, quand vous, vous le faites, on voit votre niveau avec ça. Donnez-moi, je vais vous trouver une association à votre adresse. Et ne bougez pas votre pied comme si vous avez trouvé quelque chose, comme si vous étiez scandalisé par ce que vous entendez, parce que ce qui est scandaleux, c'est ce que vous faites, de la diffamation scandaleuse pour rien.

M. Hamzaoui :

Ce qui est scandaleux, c'est ce que vous avez fait !

M. l'échevin Gjanaj :

Quel est votre niveau politique, monsieur ? C'est quoi votre niveau politique ? Oui, oui, ne regardez pas comme ça. Quel est votre niveau politique ? C'est ça votre niveau ?

M. Hamzaoui :

Je n'ai pas à vous répondre, Monsieur l'échevin !

M. l'échevin Gjanaj :

Monsieur Azdad, en 2004, il était ...

M. Hamzaoui :

Madame la bourgmestre, vous êtes la présidente de cette séance.

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît.

On va redescendre et on va essayer de terminer cette séance sereinement. Voilà. Alors Monsieur Gjanaj, est-ce que vous voulez terminer ce que vous vouliez répondre à Mr Hamzaoui

M. l'échevin Gjanaj :

Non, franchement, je trouve ça abominable, comme niveau politique. Aller attaquer les gens ad personam pour rien du tout, pour aucun but. Quel est l'objectif en fait ? C'est quoi aller chercher des informations comme ça ? Il a été licencié pour faits graves en 2009. Qu'est-ce que vous voulez dire par là ? C'est quoi l'objectif de ça ?

M. Hamzaoui :

Allez consulter le jugement du tribunal.

M. l'échevin Gjanaj :

C'est quoi le jugement ? Qu'est-ce qu'il y a comme jugement ?

M. Hamzaoui :

Allez consulter le jugement.

M. l'échevin Gjanaj :

C'est quoi ? Dites-le alors, pourquoi vous n'êtes pas plus précis? Pourquoi vous dites des choses aussi floues, c'est quoi l'information que vous voulez donner?

M. Hamzaoui :

C'est vous qui précisez le nom de la personne.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'on va te voir interrompre la séance, s'il vous plaît ! On se calme, stop, stop ! Coupez les micros, s'il vous plaît.

M. El Khannouss :

C'est scandaleux.

Mme la Présidente :

Coupez tous les micros sauf le mien. Merci. Voilà. Dites! On redescend, on essaye de clôturer. D'accord. OK, on y va, Monsieur Hamzaoui, allez-y.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la bourgmestre. Je vais commencer par vous dire, Madame la bourgmestre, que vous vous mettez au même niveau de comportement que l'échevin des Sports. Vous nous répondez de la même manière que tout à l'heure, à un niveau vraiment très très bas, en essayant d'éviter de répondre à la question, de donner des éloges à des personnes alors qu'on sait très bien les faits sont là. Ils sont vérifiés par la Banque Carrefour des entreprises. Même Monsieur l'échevin le confirme. La domiciliation de cette ASBL bel est bien dans un logement social. Madame la bourgmestre, vous ne comprenez pas encore une fois le contenu de cette interpellation. Vous essayez de m'intimider, vous essayez d'intimider un conseiller communal qui fait son travail au lieu de répondre aux questions que nous avons posées. Si vous estimez que ce que j'ai apporté comme information est fallacieux, vous n'avez qu'à saisir la justice, c'est votre droit. C'est clair et net. C'est honteux en tout cas de votre part de dénigrer mon travail, de dénigrer le travail des conseillers communaux et de comparer ce travail au travail réalisé par l'extrême droite. C'est honteux, Madame la bourgmestre. Au lieu de répondre aux questions qui vous ont été posées par rapport au clientélisme, que ce soit dans cette interpellation, que ce soit dans les interpellations précédentes, au clientélisme, à l'incompétence de vos échevins, vous essayez de détourner, de ne pas répondre aux questions, vous essayez de comparer mon travail, de comparer mes recherches à l'extrême droite. Honteux, honteux à vous!

Alors je continue, madame la bourgmestre, la situation est très grave. La situation est tellement grave que vous ne donnez aucune réponse. Vous essayez de détourner l'attention. C'est clair. Vous n'apportez aucune mesure à ses réponses et à cette situation inédite. Au lieu

de donner une réponse claire, des mesures qui doivent être prises pour essayer de remédier à cette situation. De trouver une solution. Qu'est-ce que vous faites, je ne comprends pas votre interpellation, Monsieur Hamzaoui. C'est encore une fois, c'est la même chose que la dernière fois, alors que vous connaissez très bien la situation. Vous étiez au courant de cette situation, madame la bourgmestre. Si vous n'y étiez pas au courant de cette situation, vous l'êtes maintenant, madame la bourgmestre, vous l'êtes maintenant. Madame la bourgmestre, je ne comprends pas comment vous avez composé votre entourage. Je ne comprends pas comment vous faites pour travailler dans ces conditions. Je rappelle tapis rouge sans marché public, 35.000 €, ce sont les citoyens qui payent ces 35.000 €. Un échevin qui gère les sports, un échevin qui vient d'une autre planète, hors connexion. Je suis désolé, mais c'est hors connexion. Présentez-nous un projet politique, on vous le demande depuis le début de la législature. Alors je rappelle encore une fois, je rappelle encore une fois une échevine qui cumulait deux salaires, le salaire de directrice et salaire d'échevine et bien d'autres affaires que je ne vais pas citer maintenant.

Madame la bourgmestre, cette mauvaise gestion, cette gouvernance malsaine ne peut pas continuer. Le citoyen molenbeekois vous a fait confiance parce qu'il l'espérait une politique différente de celle pratiquée par vos échevins quand ils étaient dans les anciennes majorités. Madame la bourgmestre, par ses comportements, vous faites mal aux Molenbeekois. Vous faites mal à l'image de Molenbeek. Vous faites mal à la politique en général, vous faites mal au travail des conseillers communaux. Vous faites mal au travail des conseillers et vous vous mettez au même niveau, comme je l'ai dit tout à l'heure au début de mon intervention, que votre échevin qui est juste derrière moi. Il est grand temps de faire un nettoyage, je le précise, de faire un nettoyage, un nettoyage des personnes qui sont autour de vous. Je dis bien un nettoyage pour que vous puissiez en tout cas servir le citoyen molenbeekois comme il faut. Et vous vous ridiculisez. Vous vous ridiculisez et vous perdez de votre légitimité en ne donnant aucune réponse, en traitant les conseillers communaux à tout va, avec les mots qui vous viennent. En tout cas, c'est abominable. C'est tout ce que je peux dire. Madame la bourgmestre, il faut essayer d'arrêter cette mauvaise gouvernance et essayer de mettre de l'ordre dans ce que vous entreprenez et dans ce que vous faites à Molenbeek, j'ai dit.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss pour fait personnel. Vous avez une minute.

M. El Khannouss :

Je vais très court. Vous savez, je vais vous demander de manière solennelle, une fois de plus, de démissionner de vos fonctions de présidente du conseil communal. Ce à quoi nous avons assisté ce soir est tout simplement une honte, une honte non seulement vous avez complètement détourné l'objet de l'interpellation de mon collègue M. Hamzaoui, vous l'avez traité comme un moins que rien. Vous avez insinué que pratiquement il réfléchit par tutelle, en m'accusant directement d'être derrière sa démarche, comme si ce conseiller n'avait pas la capacité de pouvoir comprendre et d'analyser les choses. Vous avez utilisé, vous, madame la bourgmestre, des méthodes d'extrême droite, des méthodes populistes. Vous avez traité les conseillers, Monsieur Hamzaoui et moi-même, d'utiliser des méthodes d'extrême droite. On connaît ces méthodes qui visent à enfumer. Alors que l'interpellation de M. Hamzaoui, elle est objectivée par des documents légaux qui viennent de la banque Carrefour. Elle est objectivée par des documents qui démontrent très bien qu'il y a eu des subsides qui ont été octroyés. Elle est objectivée, Madame, vous faites mal votre travail, je ne sais pas qui vous a préparé vos réponses. Donc il y a une fausse domiciliation, que ça plaise ou pas. Ecoutez Monsieur, vous avez reçu, vous avez reçu des subsides de la Ville de Bruxelles pour plus de 75.000 €. Oui, vous avez reçu, votre association a reçu des subsides de la Ville de Bruxelles auprès d'une ASBL qui a un siège social dans un logement social. Ce qui est illégal, c'est interdit et on ne parle pas ici d'une boîte postale, contrairement à ce que dit madame la bourgmestre.

On parle d'un siège social. C'est totalement interdit, point à la ligne. Donc arrêtez, je vais clôturer madame la bourgmestre....

Mme la Présidente :

Vous avez largement débordé, je vais être obligée de couper votre micro. Merci. Et donc on va continuer puisqu'on a entendu, on a entendu tout ce que vous avez dit. Merci et on va continuer avec Monsieur Hamzaoui. Et cette fois, c'est Monsieur Azaoum qui répondra.

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à deux clubs d'athlétisme privés de terrain au stade du Sippelberg.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Hamzaoui, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over twee atletiekclubs die geen veld meer hebben in het Sippelbergstadion.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

On attend que Monsieur Azaoum soit présent pour nous répondre.

Mme la Présidente :

Et on va du coup aller vers l'interpellation suivante qui porte sur le même collaborateur et qui est amenée, elle, par Mr El Khannouss.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la bourgmestre, monsieur l'échevin, il est juste absurde de prendre une décision visant à priver les deux clubs historiques de Molenbeek en athlétisme, du terrain gazon du Sippelberg. Je rappelle que ces deux clubs exercent cette activité depuis 29 ans et qu'ils encadrent plus de 700 jeunes sportifs. Il est encore plus absurde de savoir que vous les délocalisez pour céder ce terrain à un autre club. Cette décision montre que vous préférez le football à l'athlétisme. Madame la bourgmestre, monsieur l'échevin, chers collègues, il est important pour nous de comprendre les raisons de cette privation et ce choix de décision. Nous souhaitons comprendre également s'il y a eu une décision unanime du collège dans ce sens-là. Chers collègues, étant donné que Molenbeek Sport a été liquidé, les compétences reviennent à la Commune et donc au conseil communal de les contrôler. Du coup, je pose une question à madame la secrétaire communale, est-ce que cette décision doit être prise par le collège ou par le conseil communal ? Voilà. J'estime personnellement que cette convention entre le RWDM et la commune doit être votée par le conseil communal, par les conseillers communaux et pas par une décision du collège ou même de l'échevin tout seul. Alors je compte interpellier la tutelle dans ce sens-là pour avoir une réponse. Mais j'aimerais aussi entendre votre réponse, madame la secrétaire communale. Je rajoute également que depuis l'installation de votre collège, aucune politique sportive, donc j'insiste là-dessus, aucun programme n'a été communiqué. On fonctionne sans ligne directrice, sans savoir quelles sont vos orientations dans ce domaine-là. Dans ce sens, ma question est simple, pouvez-vous me communiquer une politique sportive de votre majorité, une politique qui intègre toutes les

activités, et sans exclure, sans exclure aucune. Et comment comptiez-vous aider les jeunes, qui ont été privés de ces terrains, comment comptez-vous les aider pour se déplacer vers le terrain Verbist ? J'ai dit merci, merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Monsieur Azaoum, vous allez répondre après. Si vous pouvez éteindre votre micro, ça m'empêche de connaître l'ordre des conseillers. Mr El Khannouss et puis Mr Ikazban.

M. El Khannouss :

Merci Madame la Présidente. J'ai presque peur de prendre la parole dès lors que vous m'accusez de tous les maux de l'humanité. Vous allez encore dire que c'est moi qui suis responsable de cette interpellation. Oui, bien sûr, mais voilà, comme vous tous, chers collègues, j'ai été, je ne vais pas dire choqué, le mot est trop fort, mais en tout cas, j'ai été ébranlé en apprenant dans la presse que nos deux clubs d'athlétisme historiques qui, je tiens à le rappeler, la commune, avaient investi en 1995 plus de 400.000 € pour équiper une piste d'athlétisme ainsi que les nombreuses disciplines qui dépendent de cette pratique sportive. J'ai l'impression que notre échevin a découvert que l'athlétisme, ce n'est pas seulement courir autour d'une piste, mais c'est aussi le lancer du javelot, c'est le lancer du disque, c'est le lancer du poids. Et pour ça, ils ont besoin d'un terrain et de préférence un terrain en gazon. Ces deux clubs qui sont des clubs historiques, je ne pense pas que c'est mon collègue, l'ancien échevin des Sports, qui a accompagné le DACM, entre autres, qui va me contredire. On fait un travail historique remarquable. Aujourd'hui, ces deux clubs encadrent plus de 700 enfants, 700 enfants qui non seulement apprennent les différentes disciplines liées à l'athlétisme, mais en plus, il y a une hygiène de vie. Il y a toute une dimension éducative qui accompagne ces entraînements. Et j'ai été sidéré d'apprendre qu'une décision unilatérale de l'échevin, certains nous disent que la bourgmestre ne sait plus très bien qui, comment, pourquoi, vise à déménager une partie de ces activités-là sur d'autres sites. Alors, je le répète, ces différentes disciplines ont besoin d'une structure particulière adaptée à l'athlétisme. Et le seul endroit que nous avons à Molenbeek, n'en déplaise à certains, sauf si on veut que les gamins et les gamines fassent de l'occupationnel, c'est sur le terrain en gazon où il y a une piste d'athlétisme où il y a des infrastructures adaptées pour cette discipline sportive. Je voudrais savoir avec les détails qu'est-ce que vous comptez faire? Est-ce qu'il y a une volonté réellement de déplacer ces activités ou vous êtes revenus sur votre décision? Si vous insistez là-dessus, il est clair qu'on mettra tout en œuvre pour s'y opposer. Mais on voudrait aussi savoir qu'est-ce qui a motivé cette décision ou cette communication qui a circulé, qui a été relayée dans la presse et que vous avez, je le rappelle, confirmé lors d'une interview sur BX1. Donc, je le répète, ces deux clubs historiques encadrent plus de 700 enfants. Ces deux clubs font un travail remarquable depuis de très longues années et que nous avons toujours œuvré pour qu'il y ait une bonne mixité sportive sur l'ensemble des infrastructures. On ne doit pas tout miser sur le football ou le mini foot. Il y a de nombreuses disciplines et l'athlétisme en fait partie. Et moi, je souhaiterais savoir quelles sont vos intentions et surtout, est-ce que vous pouvez ce soir donner des garanties d'apaisement aux deux clubs pour leur dire, c'était une fausse nouvelle, c'était une rumeur, je me suis trompé, j'ai fait un mauvais rêve, je me suis réveillé du mauvais pied et j'ai dit des conneries, et je le regrette amèrement et je m'en excuse. Mais vous pourrez continuer à vous entraîner sur le terrain du Sippelberg. Merci.

Monsieur Ikazban :

Voilà. Merci Madame la bourgmestre. Alors je voulais profiter de l'occasion de cette interpellation, évidemment sans polémiquer, parce que moi je pense quand même, quand on est conseiller communal, de la majorité de l'opposition, on est en droit, c'est même un devoir de poser des questions, de s'interroger, de faire des propositions et aussi des suggestions et on ne doit pas forcément le faire en polémiquant et en ou en essayant d'attaquer qui que ce

soit. Donc moi, ici, j'ai eu le bonheur d'être échevin des sports dans cette commune pendant des années, pendant 12 ans, de 2000 à 2012, j'avais d'assez bonnes relations avec les clubs sportifs et j'ai été contacté par plusieurs clubs, dont les clubs d'athlétisme. Alors moi, je vais dire les choses clairement. Le football est quelque chose d'extrêmement important à Molenbeek. Beaucoup de pratiquants, beaucoup de pratiquantes aussi. Ça aussi, il ne faut pas l'oublier, il y a plus de pratiquantes qu'avant. Donc par définition, il faut plus de place évidemment. Mais il n'y a pas que le foot, il y a aussi tous les autres sports. Et quand j'étais échevin des Sports, j'ai essayé modestement d'essayer de faire la place à tout le monde et je sais que ce n'est pas facile. Ce n'est pas évident. C'est plus facile quand on est conseiller de demander à un échevin de régler tous les problèmes quand on est conseiller de l'opposition ou quand on n'a jamais assumé de responsabilités. Donc moi, je suis bien placé pour savoir que c'est extrêmement difficile. Et puis, je vais être honnête, on a de fabuleux clubs à Molenbeek. On a cité le DACM qui fait un travail remarquable depuis de longues années mais qui n'a pas toujours été soutenu. Il y a plein d'autres disciplines sportives que j'ai soutenues à une époque où personne n'y accordait la moindre importance. Alors maintenant, soyons honnêtes, la cohabitation entre le football et l'athlétisme, ça a toujours été une difficulté, ça a toujours été un problème au Sippelberg. Je vous avoue que moi, j'ai été échevin des Sports. J'ai essayé de gérer ça au mieux, alors que ce n'est pas évident parce qu'effectivement il n'y a pas que le fait de courir dans l'athlétisme. On lance des poids, on lance des javelots et on a beaucoup de jeunes et de jeunes filles, de jeunes garçons qui s'épanouissent dans l'athlétisme et qui, je pense, contribuent à perpétuer cette belle image de Molenbeek à travers le sport. Donc moi, vraiment, j'invite à fond à ce qu'on essaie de trouver des solutions au maximum. Et je sais que la demande de football est grandissante. La demande féminine est grandissante et tant mieux. Il faut de la place. Mais je pense qu'il faut aussi lancer des signaux positifs aux clubs d'athlétisme. Je vais parler surtout du DASM que je connais bien. Ils sont partis de rien il y a quelques années et ils ont créé un club qui regroupe véritablement énormément de personnes. Alors je vais quand même, parce que je pense que les conseillers sont aussi là pour faire des propositions. Et il ne faut pas, chers collègues, quand vous critiquez, n'ayez pas peur, faites des propositions, même si elles paraissent utopiques, même si elles paraissent folles. Vous savez, moi j'étais jeune échevin en 2000 2001, j'avais plein d'idées dingues révolutionnaires. J'en ai quand même réalisé quelques-unes, pas toutes, mais j'en ai réalisé quelques-unes. Et il y en a une notamment que je n'ai pas réalisé que je vais mettre sur la table, c'est peut-être une solution. Parce que moi j'ai toujours essayé de gérer la cohabitation, mais ce n'est pas facile. Ce n'était pas évident, il n'y avait pas de solution parfaite, il y avait toujours des mécontents. J'ai contribué à faire rénover cette piste. La piste d'athlétisme a été rénovée complètement. On a fait les vestiaires, on a même des vestiaires dédiés pour l'athlétisme, la psychomotricité. Ce n'était pas le cas avant donc on a amélioré le truc. Mais l'endroit n'est pas idéal parce qu'en fait, la piste que nous avons, elle n'a pas 400 mètres. On a une piste qui a 360 mètres et c'est un de mes grand regret, si on m'avait laissé continuer cette passion que j'avais en tout cas pour le sport à Molenbeek, eh bien, dans mes cartons, j'avais notamment la volonté de trouver un endroit, parce qu'au Sippelberg, ce n'est pas possible, de trouver un lieu et un endroit où on pouvait doter Molenbeek d'un vrai stade d'athlétisme avec une piste de 400 mètres, ce qui aurait permis au club vraiment de se développer beaucoup plus. Parce que si vous si vous annoncez un projet comme ça demain au club d'athlétisme, il signe des deux mains. Alors je vais vous dire, j'avais trouvé l'endroit. Mais à l'époque, ce n'était pas évident de convaincre tout le monde. Tout le monde n'était pas toujours très d'accord. Moi, je vais le dire. Du côté du Scheutbosch, il y a un bout de terrain qui est inscrit comme une zone sport, certains essaient de ne pas trop en parler, mais moi je le dis, il y a une zone qui est une zone sport, une zone où on peut construire une infrastructure sportive. Évidemment, ça ne doit pas être un stade de football, mais l'athlétisme, pourquoi pas? Il y a peut-être moyen là d'avoir un lieu dans un cadre extrêmement agréable qui pourrait permettre à nos clubs d'encore plus se développer. Et puis aussi encore améliorer, redorer l'image de la commune et qui vous permettra certainement d'utiliser encore plus le terrain de football qui n'arrête pas d'être sollicité et qui n'arrête pas d'avoir des demandes, et en même temps, de finalement, de ce problème que vous avez aujourd'hui, peut-être que peut naître

un projet pour l'avenir et un projet. Je sais que si le projet peut être relancé aujourd'hui, il mettra du temps. Ce n'est peut-être pas ceux qui sont là qui vont découper les rubans. Mais voilà, c'est ça la vie politique au niveau communal, c'est qu'on ne construit pas simplement des projets pour sa petite personne ou pour le moment où on est là, on construit pour les Molenbeekoïses, les Molenbeekoïses et on construit dans la durée, dans le temps. Voilà, moi je voulais simplement amener ce témoignage-là. Je sais que la cohabitation est difficile, mais moi, je me dois, comme l'ancien échevin des Sports, de dire tous les sports sont importants et particulièrement les sports qui sont parfois moins médiatiques que le football. Et c'est un amoureux du football qui vous le dit. Je pense qu'à Molenbeek, il y a peut-être des solutions. Il y a peut-être cette piste-là. Moi, je vous invite à la creuser. Voilà. Désolé, j'ai été un peu long, mais merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Un petit peu. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole sur ce sujet? OK. Alors Monsieur Azaoum va répondre.

M. l'échevin Azaoum :

Oui, merci madame la présidente. Avant de rentrer directement dans le fond du sujet, j'aimerais peut-être commencer par une anecdote qui est directement liée à l'athlétisme. Au lendemain de mon entrée en fonction comme échevin des sports, j'ai eu la joie et l'honneur de rencontrer le responsable du DACM qui m'a expliqué un petit peu sa réalité difficile et surtout le fait qu'il voulait arrêter l'athlétisme du jour au lendemain. Parmi la kyrielle de difficultés qu'il rencontrait, il y avait surtout une augmentation tarifaire. Je vous dis, moi, je ne suis pas là pour jeter la pierre sur qui que ce soit, je tire juste un constat, il y avait eu une augmentation tarifaire importante qui l'a poussé à s'interroger et à peut-être arrêter de proposer les activités d'athlétisme sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean, tournée d'ailleurs vers des jeunes vers des enfants de milieux extrêmement modestes. C'est d'ailleurs ce qui fait le charme et du DACM et de Athlemo, c'est qu'ils proposent véritablement une tarification sociale, une tarification raisonnable, tournée vers les familles des quartiers populaires. Et donc en tant qu'échevin des Sports, mais de l'ensemble des sports, pas uniquement du football, ce serait trop simple, pas uniquement des sports de combat, ce serait à nouveau trop simple puisqu'on sait que ce sont un petit peu les deux grandes mamelles des sportifs molenbeekoïses. C'est surtout ce type de pratique sportive qui est apprécié et donc j'ai fait des pieds et des mains pour convaincre le DACM de continuer à nous proposer des activités. Et d'ailleurs pour les convaincre, je n'ai pas été par le dos de la cuillère. On a organisé une réduction extrêmement importante. A nouveau, c'est ça le service public, une réduction extrêmement importante pour l'athlétisme, de manière à les garder sur place et qu'ils continuent à développer leur activité. Voilà la parenthèse refermée sur le DACM et mon entrée en fonction.

Maintenant, les raisons qui nous ont poussé, nous, à nous interroger, à nouveau, vous savez, moi je ne prends pas juste un terrain de manière particulière et j'en fais l'analyse. Je fais l'analyse de l'ensemble des infrastructures qui sont mises à la disposition des clubs et je prends également en ligne de compte l'ensemble des clubs qui font rayonner cette commune. Et notamment, vous n'ignorez pas, je sais que vous êtes des conseillers communaux assidus, mais également des passionnés de sports. Et vous n'ignorez pas que nos clubs sportifs, en particulier ceux du football, ont réussi une saison extrêmement brillante. D'ailleurs, je remercie mon personnel pour les infrastructures et l'organisation des infrastructures. Donc une saison extrêmement brillante pour nommer le RWDM girls par exemple, ils passent cette année en deuxième division. D'ailleurs, je félicite madame Dekens et tout le staff qui font un travail extraordinaire. Et donc, comme je peux vous le dire, c'est l'intérêt général. C'est une analyse qui se veut globale sur l'ensemble de nos espaces. Et c'est également la réalité sportive de nos clubs. Toujours pour revenir à l'exemple, parce qu'il y est emblématique, cet exemple-là, du RDM Girl, elles occupaient nos installations deux jours par semaine, mais avec les résultats

extrêmement positifs qu'elles ont engrangés à la sueur de leur front ou au travail qu'elles ont fourni. Et d'ailleurs, je les félicite très grandement, elles sont passées, donc les girls sont passées à une demande où il fallait rajouter deux jours au programme de deux jours qu'elles avaient déjà. Ce qui sous-entend 15 h, juste pour la parenthèse. Même chose pour notre club AZA qui a à nouveau fourni des résultats extrêmement intéressants et qui avait l'obligation de la fédération d'avoir des heures supplémentaires. Et donc, je me retrouvais avec un terrain au Verbiest qui était complètement saturé et les deux terrains synthétiques du Sippelberg qui l'étaient tout autant. Lorsque je m'intéressais à la vraie pelouse du Sippelberg 1, parce qu'il y a trois pelouses au total, deux en synthétique et une en gazon. Donc, lorsque je m'intéressais au gazon et à l'occupation finalement de ce terrain de ce S1, j'ai constaté que celui-ci est occupé par un club de foot, pardon sur deux créneaux, Jeunesse Molenbeek et également par nos deux clubs d'athlétisme dont il est question aujourd'hui. Ce qui ce qui comportait, je pense, une utilisation de 30 à 40 % de cet espace-là. Et donc, on a eu une discussion positive et constructive, notamment avec le RWDM, et nous étions arrivés sur un terrain d'entente qui était très simple en fait : l'école des jeunes du RWDM libérait le stade Verbiest pour pouvoir pratiquer au niveau du stade Machtens, avec une série d'investissements extrêmement intéressants d'ailleurs pour le club mais également pour les jeunes qui fréquentent le club, de nouveaux terrains, de nouvelles installations, une nouvelle pelouse donc une série d'équipements extrêmement intéressants. Mais surtout, nous récupérons le Verbiest, l'entièreté des créneaux du Verbiest. Toujours dans l'état des lieux. Je vous ai dit, hein, il y avait au total deux types de pratiques sur le gazon. Et dans ces deux types de pratiques, nous avons un souci majeur. Le souci majeur, c'était que qu'au moment où il y avait des activités d'athlétisme, au même moment, il y avait une équipe de football qui jouait. Et donc il y avait toujours un risque de télescopage du club de foot vers le club d'athlétisme. Je pense à l'accident bête, hein, le ballon qui glisse du terrain et qui va sur la piste d'athlétisme et qui, bien sûr, peut mettre en danger un de nos sportifs. Ça, c'est un petit peu l'état des lieux de la situation à laquelle nous avons dû apporter une série de solutions. Et sincèrement, avec le recul, on a réussi à préserver le tout. Donc nos clubs sportifs qui ont eu une saison extraordinaire et dont il était impératif de devoir dégager des créneaux, conditions de la fédération, notre club d'athlétisme également, parce que je comprends les craintes. Vous savez, comme l'a rappelé Monsieur El Khannouss, lorsqu'un club fréquente pendant une vingtaine d'années un lieu bien précis et qu'il y a des équipements dévolus justement à cette pratique, que ce soit le saut en hauteur, le saut en longueur, les différents lancers, la fameuse piste d'athlétisme, où il nous manque un chouïa pour qu'elle soit homologuée. Je comprends et très naturellement, finalement, je comprends très naturellement que quelque part, c'était l'espace dévolu à l'athlétisme, même s'il continuait à y avoir de manière parcimonieuse des activités de football avec Jeunesse Molenbeek. Et donc comme j'ai pu vous le dire, on a eu une proposition, on a eu un accord assez intéressant avec le RWDM qui nous libérait le Verbiest et qui nous demandait d'occuper le fameux gazon du Sippelberg 1. Et quelle était cette occupation? Une occupation, tout simplement, une occupation professionnelle, c'est-à-dire de pouvoir accueillir les footballeurs de l'équipe première tout simplement, de 8 h jusque 12 h, voire à certains moments 17 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et jusque 12 h le mercredi. En contrepartie, le club nous assurait un entretien conséquent de la pelouse parce que là, il s'agit de professionnels. Et comme vous le savez, les professionnels travaillent sur un gazon qui se veut quasi être un tapis. Et donc l'entièreté de cet entretien du gazon sera à la charge du RWDM. Ce sont des centaines de milliers d'euros. Juste pour ouvrir la parenthèse et la fermer. J'ai essayé dans la mesure du possible, avec les moyens que nous avons à disposition d'assurer aussi une pelouse d'une certaine qualité. Je ne vous cache pas que malgré les efforts conséquents et les budgets aussi relativement importants que nous y avons consacrés, on n'y est pas tout à fait parvenu. Voilà, j'ai quand même cette frustration, mais je le dis de manière très claire et très honnête. Donc, pour revenir au cas qui nous occupe, au groupe qui nous occupe, au club qui nous occupe, comme j'ai pu vous le dire pour RWDM, c'était d'avoir une occupation jusqu'à 12 h le mercredi, 17 h au maximum, les autres jours de la semaine et les après-midi, et bien, c'était encore plus intéressant pour l'athlétisme, parce qu'on a réussi à déplacer le club de foot qui est occupé au même moment que l'athlétisme, on

a réussi à le déplacer sur l'un de nos autres terrains en synthétique. Et donc aujourd'hui, enfin demain, pardon, on aura un occupant en matinée, durant les heures de travail, les professionnels et durant les après-midi, voire même les week-ends, nous n'aurons plus que les deux clubs d'athlétisme, à savoir DACM et Athlémo. Il y avait encore de petites discussions, questionnements, interrogations, sincères, sincères dans le chef du RWDM. Mais de l'autre côté également, et parmi les interrogations et les questionnements, je ne vous cache pas que les lancer était peut-être une pierre d'achoppement dans l'accord que nous avons avec le RWDM. Et on a commencé vraiment à se questionner et à savoir comment est-ce qu'on peut garder finalement l'entièreté ou la quasi-entièreté des activités de l'athlétisme toujours sur le Sippelberg, mais tout en organisant la chose également avec le RWDM. Et finalement, j'ai trois options pour le moment sur la table avec, je ne vous le cache pas une option, moi qui me botte particulièrement, c'est de trouver un terrain d'entente avec le RWDM. D'ailleurs, un agenda a été fixé. On doit se rencontrer sur le terrain-même avec notamment les deux clubs d'athlétisme et le club de football. Et alors, on organisera des tests des différents lancers juste, toujours pour la parenthèse, hein, les clubs d'athlétisme organisent deux types de lancers sur la pelouse, pour le lancer du poids, nous avons deux terrains dévolus sur le Sippelberg pour le lancer du poids. La question ne se pose même pas. Par contre, pour le lancer du javelot et dans une moindre mesure, le lancer, j'oublie toujours le vocable de ce mot, la grosse boule, le marteau. Je vois qu'il y a des passionnés d'athlétisme. Et donc pour le marteau, nous avons l'une ou l'autre inquiétude, et le disque également. Nous avons l'une ou l'autre inquiétude. Mais finalement, l'inquiétude majeure, qui était le javelot, qui est vraiment l'outil le plus utilisé par l'athlétisme, à priori, on a un peu regardé les impacts au niveau de la pelouse. Et ce sont des impacts qui sont, somme toute extrêmement réduits en termes de perturbation de la pelouse en termes d'abimer la pelouse. On doit encore donc rencontrer ces clubs, faire des tests, notamment au niveau du disque puisque c'est l'outil qui pose problème encore, c'est le disque. Et d'ailleurs, juste pour la parenthèse, je la referme directement après, normalement, le lancer du disque, c'est un disque en métal, mais maintenant il existe des disques en plastique qui provoquent beaucoup, beaucoup moins de dégâts sur la piste en elle-même, et donc dans les trois options encore à devoir exploiter, très rapidement, d'ailleurs vraiment, très rapidement, nous organiserons donc une rencontre entre l'athlétisme et le football, mais je vois que les choses sont en train d'évoluer, à priori positivement. Je reste quand même extrêmement prudent. Les choses évoluent positivement. Le RWDM se rend compte aussi finalement du côté léger de l'impact de ces fameux lancers et je suis extrêmement confiant pour aboutir sur un accord qui arrange l'entièreté des parties. Et à nouveau, on a mis vraiment l'intérêt général en premier. Et alors, et je terminerai par-là, même pour l'athlétisme, l'athlétisme utilise très régulièrement la pelouse, notamment après les courses, ils s'y reposent, ils y font des activités de détente. On aura une super belle pelouse, bien épaisse, bien grasse, bien verte. Et ceux qui en profiteront en premier chef, je n'ai peut-être pas assez expliqué les choses vers l'athlétisme, mais ceux qui en profiteront au premier chef, c'est inéluctablement, clairement, notre club d'athlétisme. Et on reviendra vers vous de toute façon aussi pour vous dire comment les choses ont atterri. Voilà, j'espère avoir été dans le détail. Excusez-moi d'avoir été un petit peu long, mais il était important d'apporter un maximum d'éléments d'explication. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors je m'aperçois et il faut qu'il m'excuse, Monsieur Eylenbosch, la souris de l'ordinateur était sur vous, occultant le fait que vous aviez demandé la parole. Est-ce que vous voulez encore la parole après la réponse de l'échevin?

M. Eylenbosch :

Je vais simplement, si vous le permettez, madame la présidente, faire une petite remarque. Il a parlé du lancement du marteau, alors c'est déjà une problématique qui existait avec Molenbeek Sports précédemment et le DACM. Je conseille à l'échevin malgré tout de

bien faire attention avec le lancer du marteau parce que ça fait de sérieux nids de poule. Et donc, même s'ils vont l'utiliser très peu le jour où ils l'utiliseront, vous aurez des gros problèmes avec les clubs de foot. Donc il faut trouver un accord avec le DACM de telle façon qu'ils vous avertissent quand ils vont le faire pour que vous ayez du personnel qui va boucher les trous pour pouvoir permettre au foot de reprendre les terrains. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Hamzaoui, le dernier mot de la séance publique. Allez-y!

M. Hamzaoui :

Merci Madame la bourgmestre. Mais je pense que j'ai posé une question à madame la Secrétaire communale à laquelle je n'ai pas encore eu de réponse.

Mme la Secrétaire f.f. :

Oui, voilà, chaque convention qui lie la commune doit effectivement être soumise au conseil communal et votée par le conseil, sauf s'il y a délégation.

M. Hamzaoui :

Il y a une délégation dans son sens-là, Monsieur l'échevin ? Non, il n'y a pas de délégation.

Mme la Présidente :

Non, absolument pas. Mais il faut préciser qu'aujourd'hui, tout ce dont on a parlé est un projet qui est à l'étude et pour lequel il y a encore des rencontres entre les parties prenantes et n'a pas encore fait l'objet d'une décision en collège et à fortiori pas en conseil.

M. Hamzaoui :

Mais donc j'aperçois aussi que le fait que les clubs, en tout cas n'ont pas été consultés. Donc, vous avez pris la décision, vous avez communiqué la décision dans la presse avant même de prendre, donc de consulter les clubs concernés et de consulter aussi le conseil communal. Donc je ne sais pas comment vous fonctionnez, mais en tout cas, ce n'est pas normal. Mais ce que je veux dire, pour résumer un petit peu, pour résumer un petit peu, donc un dernier mot dans ce sens-là, cette politique va détruire en tout cas nos infrastructures et va détruire également l'avenir de nos enfants. Il faut vraiment revoir cette décision et permettre en tout cas à nos jeunes d'exercer leurs activités à proximité, je dis bien à proximité, au sein du complexe du Sippelberg, c'est tout ce que j'ai à dire et j'attendrai la décision, le projet final qui sera soumis au vote du conseil communal. Pour réagir, je vous remercie.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal cdH/Les Engagés, relative à l'octroi d'un avantage inédit à un collaborateur d'échevin.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer El Khannouss, Gemeenteraadslid cdH/Les Engagés, over het toekennen van een ongeëvenaard voordeel aan een medewerker van een schepen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la bourgmestre. Alors ici je pense que je vais me faire le portevoix des 1.200 travailleurs de la commune de Molenbeek. Pourquoi est-ce que je dis le portevoix? Parce que vous allez encore me dire que ça relève du fantasme, que ça relève d'une attaque ad hominem. La personne que vous évoquez, je tiens à vous rappeler qu'elle était candidate aux élections sur votre liste. C'est une personne publique d'ailleurs, qui défraie la chronique régulièrement encore aujourd'hui avec l'interpellation de M. Hamzaoui et mon interpellation est l'objet évidemment d'une analyse, du cadre de son engagement qui s'est fait dans un cadre très très particulier. Et donc j'ai Madame la bourgmestre, je vous signale que dans le cadre de ce dossier, pour être précis, je vais lire mon interpellation. Nous avons déjà interpellé la tutelle. Nous sommes en attente d'une réponse. Donc j'ai interpellé la tutelle parce que j'ai pris langue avec de nombreux collègues dans d'autres communes pour savoir s'il existe un service de ressources humaines dans les 19 communes qui attribuent à un collaborateur 26 ans d'ancienneté. J'ai été voir le dossier de ce monsieur qui est sur le BOS, hein. Ça ne sert à rien de s'imaginer que j'ai une baguette magique et j'ai vu que ce monsieur que vous défendez corps et âmes, on lui a octroyé 26 ans d'ancienneté. Chers collègues, il a commencé début 2019 et on lui octroie 26 ans d'ancienneté. Alors je vais regarder les justificatifs qui accompagnent son dossier. Et qu'est-ce que je constate, que la partie pour laquelle il a travaillé au niveau d'Atrium, il a un justificatif. La période au CPAS, il a un justificatif. D'ailleurs, j'étais étonné. Le seul document légal qu'il a d'équivalence, c'est un diplôme d'humanités. Et je me suis renseigné pendant quatre ans qu'il a travaillé au CPAS de Molenbeek, on lui a octroyé un niveau B. Je ne connais aucun fonctionnaire en Belgique qui n'a pas de diplômes qui reçoit un niveau B. Ce charmant monsieur a été payé comme niveau B. Et puis je constate que sa collaboration avec M. Gjanaj durant votre fonction de député, il avait un justificatif. Et puis je vois qu'il y a six ans qui lui sont octroyés sans aucune justification. Il n'y a aucun document légal qui accompagne, qui démontre que ce monsieur a eu effectivement 26 ans d'ancienneté. Donc il n'existe aucune commune où on octroie 26 ans d'ancienneté. Mais alors pire que ça, il y a six ans qui sont injustifiés. Et j'ai vu quand un des premiers collèges, vous avez voulu faire passer, heureusement que quelqu'un au service des ressources humaines a été vigilant. On a voulu lui octroyer un niveau B pour autant qu'il présente un diplôme alors que ce diplôme en question, il ne le possède pas. Alors on va encore dire que c'est du harcèlement, ce sont des attaques ad hominem. On n'aime pas ce monsieur, mais non, simplement on souhaite que l'ensemble des membres du personnel soit traité sur le même pied d'égalité. Est-ce que je dois vous rappeler que vous avez roulé dans la farine les travailleurs pour les chèques repas, qu'ils ont 4,05 € qu'ils payent 1,05 € de leur poche. Alors que vous êtes en train de faire des cadeaux à des gens qui ont la seule qualité d'être membres de votre formation politique, est-ce que vous vous rendez compte de ça? 26 ans d'ancienneté, dont six ans qui sont inexplicables. Je me demande ce que fait la DRH à la commune, la fameuse DRH qui souhaite devenir Secrétaire communale, en passant. Donc, je m'interroge sur ses capacités à bien vérifier que toutes les règles de gestion du personnel soient respectées.

Donc Madame la bourgmestre, je souhaiterais savoir pourquoi dans toutes les déclarations de l'engagement du personnel, aucune ancienneté n'est accordée sans justificatif. Elle se limite en général, et madame Aelbrecht, qui est la responsable des services des ressources humaines, pourrait nous éclairer là-dessus, elle se limite à six années lorsqu'elle a été acquise dans le secteur privé. Et alors, est-ce que les travailleurs qui se sont vu refuser leur ancienneté, et j'en connais quelques-uns qui ont présenté la preuve qu'ils ont travaillé dans d'autres administrations ou dans le secteur privé, à qui on a refusé de reconnaître l'entièreté de leur ancienneté. Ce qui n'a pas été le cas de ce monsieur qui apparemment bénéficie de votre protection et on l'a vu encore dans la précédente interpellation. On a pris en compte de l'ancienneté sans justificatifs. Parce que moi je n'ai pas de problème. Si aujourd'hui vous me dites tout le personnel qui peut prouver une ancienneté, elle sera reconnue et payée par la commune. Je n'ai pas de problème. La seule chose que je souhaite, c'est que tous les travailleurs soient traités sur le même pied d'égalité, ce qui n'est pas le cas ici. Donc deux

questions. Est-ce qu'il y a d'autres personnes, est-ce que dans les autres délibérations, il y a des personnes au sein du personnel qui ont vu leur ancienneté reconnue alors qu'ils n'ont pas des justificatifs. Et je suis content qu'il y a la directrice des ressources humaines qui est à côté de vous qui pourrait nous éclairer là-dessus. Et alors, est-ce que vous êtes prêts à reconnaître l'ancienneté des personnes au sein de la commune qui n'ont pas bénéficié de cette largesse? Et enfin, est-ce que d'autres membres des cabinets et je parle ici de votre collègue, ont-ils aussi bénéficié de ce type de privilège? Je vous remercie et j'attends vraiment avec beaucoup d'impatience les réponses que vous allez me donner. Merci.

Mme la Présidente :

Bien, est-ce qu'il y a un autre conseiller qui souhaite venir dans ce marécage, ou peut-être, devrais-je dire marigot ? C'est vrai que c'est plus correct. Écoutez, vous êtes odieux et vous êtes odieux non seulement à l'égard à nouveau de ce monsieur, mais vous avez même réussi à mouiller dans votre marigot la DRH actuelle qui n'était même pas là au moment des faits que vous reprochez. Je veux dire votre obsession, votre obsession, en fait, votre obsession de faire du mal au Parti Socialiste vous entraîne dans des délires. Je préfère croire ça. Je préfère croire ça parce que sinon, autant ne plus croire.

Alors vous m'en interrogez, Monsieur El Khannouss, vous m'interrogez sur l'engagement et sur la valorisation des services prestés antérieurement par un collaborateur de cabinet. Ma réponse elle pourrait être extrêmement brève puisqu'elle pourrait être résumée à deux termes, le strict respect de notre statut pécuniaire du personnel communal. En effet, c'est l'article 20 ter de notre statut pécuniaire qui indique que, je cite : Sont admissibles pour le calcul de l'ancienneté pécuniaire, les services effectifs que l'agent a presté à quelque titre que ce soit, comme titulaire d'une fonction rémunérée et comportant des prestations complètes ou partielles dans différentes institutions publiques telles que les services de l'Union européenne, de l'État fédéral, des Communautés, des Régions, de la Cocof, de la Cocom, dans les administrations locales, dans les universités, mais également au sein des ASBL para communales. Toujours selon le même article, de notre statut pécuniaire. Il est également possible de valoriser pour un maximum de six ans les services effectivement prestés sous contrat de travail dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant. Ceci est donc indiqué noir sur blanc dans notre statut du personnel et la délibération du collège que vous mentionnez n'est que l'application stricte des règles en vigueur dans notre administration. En effet, ce monsieur a un baccalauréat équivalent au CESS ainsi qu'une licence obtenue au Maroc qui n'a pas été reconnue par l'administration en Belgique. Ce dernier a donc été engagé au grade C1. C'est le niveau qui correspond à son CESS. Concernant la valorisation de ses services prestés antérieurement, ce monsieur n'a travaillé que quatre ans dans le secteur privé. Il a donc fait la majeure partie de sa carrière professionnelle dans le service public ou parapublic, avec des ancienneté au PRB, chez Atrium, chez MOVE ou encore au CPAS. Alors, toujours selon notre statut pécuniaire du personnel, cette valorisation des services prestés antérieurement ne peut évidemment se faire que sur base d'attestations délivrées par les anciens employeurs. Donc, comme le veut la procédure, l'ensemble des documents justifiant de ces ancienneté ont été remis au service des ressources humaines avant même que le point ne soit validé par le collège. J'ai encore interrogé mon administration ce matin qui m'a assuré que ces documents étaient bien dans son dossier personnel. Vous en disposez, mais c'est merveilleux. Le respect du statut pécuniaire du personnel communal est donc ma seule réponse à votre interpellation. Vos accusations de privilèges ne valent ni pour ce monsieur, ni pour aucun autre membre de cabinet au sein de notre commune. Je vous remercie et je vous repasse la parole, à nouveau, je ne répondrai pas de manière plus avancée alors que ceci est manifestement calomnieux. Allez-y!

M. El Khannouss :

Je ne m'attends pas à un changement ce soir. Mais Madame la bourgmestre, franchement, vous osez tout. Vous défendez l'indéfendable, vous osez tout. Vous avez l'art d'allumer des contre feux. Vous avez l'art de diaboliser les gens. On l'a encore vu tout à l'heure avec mon collègue Rachid Ben Salah, avec M. Hamzaoui, vous osez tout comme si moi, Ahmed El Khannouss, je vais venir devant vous avec une interpellation et que je vais ne pas faire les vérifications d'usage. Je suis en train de fabuler, de diffamer comme vous avez dit. Vous avez menacé d'aller, de déposer plainte éventuellement afin que la personne concernée puisse déposer plainte, ah les menaces etc. Mais sachez que j'ai fait les vérifications d'usage avant d'introduire l'interpellation, Madame la bourgmestre. La valorisation de l'ancienneté dans la fonction publique, moi je peux vous dire aujourd'hui et Madame la Directrice des ressources humaines, peut en attester, ce n'est pas une règle qui est appliquée à tout le monde. Elle se fait à géométrie variable, en fonction des personnes et des postes qu'ils occupent. Je ne connais pas d'ouvriers qui sont venus avec 25 ans d'ancienneté que vous avez accepté de reconnaître. Ça n'existe pas.

Deuxièmement, vous avez reconnu dans ce cas-là, je n'ai pas de problème qu'on reconnaisse son ancienneté. Mais je souhaite simplement, comme je disais tout à l'heure, qu'on la reconnaisse pour l'ensemble des membres du personnel. Mais contrairement à ce que vous affirmez, les 26 ans qui ont été valorisés pour ce monsieur ne sont pas justifiés, madame la bourgmestre. Il y a 20 ans qui sont justifiés. Six ans c'est un cadeau qu'on lui a fait. Je suppose qu'il devait dont dans son village natal, en train de s'occuper de ses chèvres. Je ne sais pas. Je rigole un peu parce que quand j'approche de minuit, 20 ans sur 26, il y a six ans non justifiés.

Mme la Présidente :

Mais vous êtes vraiment odieux. Vous vous rendez compte de ce que vous venez de dire ?

M. El Khannouss :

J'assume.

Mme la Présidente :

Vous assumez ?

M. El Khannouss :

J'assume. Ça veut dire simplement qu'il y a six ans, il y a six ans, madame la bourgmestre, il y a six ans, qui sont injustifiés et qui correspondent à la période où il est arrivé en Belgique et ces six ans ne sont pas justifiés. Donc Madame, Madame Aelbrecht, est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, vérifier? Donc, dans le collège qui a été validé par l'ensemble des membres du collège, on parle de 26 ans et ici il n'y a que 20 ans, Madame la bourgmestre, 20 ans. Donc arrêtez de nous prendre pour des idiots. Non, non mais c'est à vous que je m'adresse. Les membres du personnel, c'est vous qui...

Mme la Présidente :

Madame Aelbrecht est la responsable des RH et je n'ai pas fait le dossier de cette personne, tout comme je ne fais aucun dossier d'employé, ça n'existe pas. J'aimerais que vous arrêtiez de diffuser ce genre d'informations, ce n'est pas correct. Et donc je vais demander à

madame Aelbrecht, effectivement, qui elle, est la responsable RH, de dire comment ça fonctionne chez nous. Ce n'est pas moi qui génère ça.

M. El Khannouss :

Alors pourquoi vous osez défendre l'indéfendable? Mais non, ce n'est pas la réalité, c'est votre interprétation et vous défendez l'indéfendable. Je trouve ça scandaleux. Moi j'ai analysé tous le dossier, il y a que 20 ans qui sont couverts par des attestations que vous avez énumérées, d'ailleurs, ça démontre que vous connaissez le dossier. Vous avez énuméré, oui vous avez énuméré les postes qu'il a occupés. C'est enregistré, il y a un PV hein? Et il manque six ans et les six ans sont injustifiés. Donc ce monsieur, on lui paie six ans qui ne sont pas justifiés. Je suis désolé, on ne paye pas quelqu'un qui n'a pas pu justifier 6 ans.

Mme la Présidente :

Madame Aelbrecht, décrivez la règle qui est la même pour tout le monde, s'il vous plaît.

Mme Aelbrecht, Secrétaire f.f. :

Ben oui, pour chaque agent, on ne reprend dans le traitement que quand on a les attestations dans le dossier. Ils doivent être dans le dossier parce que sinon on ne propose pas au collège, parce que c'est mon travail, je ferais mal mon travail, je serais aussi punissable parce que moi, je ne peux pas proposer au collège. Vous avez dit tantôt que les autres agents normalement, s'ils rentrent les attestations, tout est accepté, comme le statut le prévoit. C'est mon travail. Et ce n'est pas pour l'un ou l'autre.

Mme la Présidente :

Est-ce que c'est parce que c'est une dame que vous l'interrompez comme ça? Vous voulez bien la laisser terminer? Eteignez le micro de monsieur El Khannouss, s'il vous plaît ! Ah, il n'a pas de micro. Et donc en fait, il fait du manspreading. C'est bien ça, il s'installe, il montre ses couilles, il parle fort et il empêche madame Aelbrecht de parler. Eh bien, s'il vous plaît, madame Aelbrecht, je voudrais que vous rallumiez votre micro. Monsieur El Khannouss, je voudrais que vous arrêtiez de parler et qu'on puisse l'écouter. Allez-y madame Aelbrecht, répétez ce que vous venez de dire, s'il vous plaît.

Mme Aelbrecht, Secrétaire f.f. :

Voilà, il n'y a pas de souci. Je répète ce que j'ai dit. On accepte les services privés ou publics que quand on a des attestations et on fait pareil pour tout le monde parce que sinon, moi et mon service, on ne ferait pas notre travail correctement. Je suis désolée.

M. El Khannouss :

Dank u wel, merci ! Madame Moureaux, calmez-vous. Vous êtes prise la main dans le pot de confiture. Vous défendez l'indéfendable. Vous perdez vos moyens. Vous craquez, en fait, vous êtes là en train de montrer aux yeux tous les Molenbeekois que vous êtes incapable de gérer cette commune. Donc moi, je vous le dis honnêtement et je vais très clair avec vous : prenez votre courage à deux mains et démissionnez de vos responsabilités de présidente du conseil communal, désignez Mr. Ikazban comme président, je pense qu'il ferait un meilleur président que vous. Parce que vous êtes incapable d'avoir l'équidistance nécessaire et vous ne connaissez pas vos dossiers. La preuve, vous venez à l'instant d'énumérer les attestations qui couvrent l'ancienneté reconnue. Il manque six ans et vous avez attaqué les conseillers qui vous ont interpellé là-dessus. Donc je demande à madame Aelbrecht, s'il vous plaît, de vérifier le dossier de ce monsieur et de régulariser celui-ci. Et si vous trouvez les six ans d'ancienneté,

peut-être que ce document s'est égaré, de le transmettre à l'ensemble des conseillers communaux. Je vous remercie pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Je suppose que si on trouve ces six ans, vous allez vous excuser, évidemment.

M. El Khannouss :

Bien entendu, franchement. Je le ferai sans aucun doute.

Mme la Présidente :

Alors c'est bien, je pense qu'on va avoir droit à une séance d'excuses de Monsieur El Khannouss et je vous invite tous. Un grand merci !

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, Conseiller communal NVA, relative à la collecte des déchets ménagers à Molenbeek.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Mutambayi, Gemeenteraadslid NVA, over de inzameling van huishoudelijk afval in Molenbeek.

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Dit punt wordt van de agenda afgevoerd en omgezet in een schriftelijke vraag.*

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communal MR, relative au caractère antisocial de Smartmove pour une population précarisée.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid MR, over het asociale karakter van Smartmove voor een precaire bevolking.

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Dit punt wordt van de agenda afgevoerd en omgezet in een schriftelijke vraag.*

35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, Conseiller communal NVA, relative à la sécurité à Molenbeek.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Mutambayi, Gemeenteraadslid NVA, betreffende de veiligheid in Sint-Jans Molenbeek.

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Dit punt wordt van de agenda afgevoerd en omgezet in een schriftelijke vraag.*

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, Conseiller communal NVA, relative aux propos de Conner Rousseau sur Molenbeek.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Mutambayi, Gemeenteraadslid NVA, betreffende de uitspraak Conner Rousseau (Vooruit).

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Dit punt wordt van de agenda afgevoerd en omgezet in een schriftelijke vraag.*

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Merci à tous.

On laisse partir le public et les conseillers restent pour le huis clos. Un grand merci aux policiers qui nous ont assisté ce soir. Un grand merci à l'équipe technique communale et non communale. Merci beaucoup et merci aussi à l'informatique. Oui, vous pouvez couper sur YouTube. Merci à nos spectateurs, au mois prochain.

Je clôture la séance publique.